



PROJET D'ETABLISSEMENT

CHAVY

Centre d'Hébergement &
d'Accompagnement du Val d'Yerres
16 rue de cerçay – 91800 BRUNOY
chavy@alterite.eu
01.60.47.92.92

SOMMAIRE

INTRODUCTION	5
I. PRESENTATION DE L'ASSOCIATION	7
L'Association ALTÉRITÉ : son histoire et ses valeurs	7
Composition du Conseil d'Administration	9
Les 21 établissements et services gérés par ALTÉRITÉ	9
II. PRESENTATION DU CHAVY	13
Son histoire	13
Options fondamentales associatives déclinées au CHAVY	13
Cadre réglementaire	15
Situation administrative et géographique	16
III. PUBLIC ACCUEILLI	17
Procédure d'admission	18
Contrat de séjour / DIPC et avenants	18
Projet personnalisé comme outil d'accompagnement	19
Fin de prise en charge	20
Besoins, attentes des usagers et parcours de vie	20
L'accès aux droits	21
Place de la famille	23
IV. TROIS DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT COMPLEMENTAIRES	25
Le TEMPO	26
Accueil et accompagnement	26
Caractéristiques de l'organisation de la maison	27
La vie quotidienne au TEMPO	29
Le Service d'Aide & d'Intégration en Appartements (SAIA)	33
Accueil et accompagnement	33
Caractéristiques et organisation du service	33
La vie quotidienne au SAIA	36
Le Service d'Accompagnement Social - S.A.S	39
L'accueil	39
Les modalités d'intervention	39
Les visites à domicile	40
Une aide à la gestion des revenus	40
Le logement	41
L'emploi	41
La santé	41
Aide à la parentalité	42
La gestion du quotidien	42
V. LES ANIMATIONS ET LES LOISIRS	43
La réunion d'animation	43
Les loisirs	43
Les mini séjours au CHAVY	44
Objectifs des mini séjours	45
Séjours en autonomie	45

L'accompagnement sur les dispositifs de vacances	46
Fêtes de l'établissement	46
Le Journal du CHAVY	46
VI. LES PROFESSIONNELS	49
Organigramme	49
L'équipe de direction	50
Les services administratifs et les services généraux	51
L'équipe éducative	53
La psychologue	54
La formation	55
Les apprentis	56
Le tutorat	56
La journée de la rentrée	56
La notion de référence	57
Réunions et espaces cliniques	57
La réunion d'analyse des pratiques	58
L'Espace de Réflexion Partagée (ERP)	58
La réunion du personnel de nuit	59
La réunion clinique	59
La réunion institutionnelle	59
Les réunions d'équipe (RE)	59
La réunion administrative	60
Les réunions de l'équipe de direction	60
Réunion cadre	60
Commission d'admission et d'orientation	60
VII. QUELQUES REPÈRES POUR GUIDER L'ACCOMPAGNEMENT	63
Ethique de responsabilité et la relation éducative	63
Promotion de la bientraitance	63
Les personnes qualifiées	63
Le conseil de la vie sociale	63
Informations sur le dispositif d'accueil téléphonique HABEO	64
Accueil des doléances par les chefs de service et la directrice	64
Registre de réclamations et de suggestions des usagers	64
VIII. LE PARTENARIAT	65
IX. CELLULE DE VEILLE	67
X. PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION	67
L'accueil de jour	67
Deux studios autonomes	69
Une accessibilité des locaux	69
Délocalisation du SAIA	69
XI. DIFFICULTES RENCONTREES	71
XII. CONCLUSION	73
XIII. ANNEXES	75

INTRODUCTION

Le projet, un outil, une référence

L'article L.311-8 du CASF stipule que "*pour chaque établissement ou service social ou médico-social, il est élaboré un projet d'établissement ou de service, qui définit ses objectifs, notamment en matière de coordination, de coopération et d'évaluation des activités et de la qualité des prestations, ainsi que ses modalités d'organisation et de fonctionnement. [...] Ce projet est établi pour une durée maximale de cinq ans après consultation du conseil de la vie sociale ou, le cas échéant, après mise en œuvre d'une autre forme de participation.*"

Ainsi au CHAVY, nous avons élaboré notre projet avec la participation de l'ensemble des parties prenantes :

- Les professionnels ;
- Les administrateurs de l'association ;
- Les usagers et/ou leurs représentants légaux ;
- Les partenaires.

Ce projet d'établissement positionne l'établissement du CHAVY dans son environnement institutionnel et indique les évolutions intervenues et à venir, en termes de public et de missions. Il traite des thématiques suivantes, de manière plus ou moins exhaustive :

- L'histoire ;
- Les missions ;
- Le public accueilli ou suivi ;
- La relation avec les parents, la famille et l'entourage ;
- La nature de l'accompagnement et son organisation ;
- Les principes d'intervention ;
- Les professionnels et les compétences mobilisées ;
- Les objectifs d'évolution, de progression et de développement...

Il trace un fil conducteur non seulement car il décrit le fonctionnement au présent, mais aussi parce qu'il comporte une projection sur l'avenir avec des perspectives à plus long terme. Il est un socle référentiel principalement à l'usage des professionnels.

A ce titre le document qui est entre vos mains, a fait l'objet d'échanges, de discussions, de réflexions et d'analyses entre les professionnels afin d'identifier, de cibler, de formaliser, le sens de notre mission et d'adapter nos pratiques en fonctions de l'évolution du public, de la société, des contraintes légales.

Pour cette réactualisation du projet d'établissement, nous avons créé un comité de pilotage, composé de l'équipe de direction, de la psychologue et d'un travailleur social volontaire. Nous avons réalisé des temps de réunions ouvertes à tous, afin de traiter différents thèmes de notre travail retranscrits sur le projet.

L'équipe de direction, s'est ensuite réunie pour formaliser par écrit, les idées retenues dans les réunions.

Chaque paragraphe rédigé a été ensuite présenté aux professionnels et aux administrateurs associatifs, référents du CHAVY avant d'être finalisé.

Il est important de préciser que nos missions, portées par les options fondamentales de l'association ALTÉRITÉ, se situent dans l'accompagnement des usagers dans leur habitat et dans la cité, à travers leur vie quotidienne. Il ne s'agit pas de proposer uniquement des prestations de service mais bien d'utiliser tous les moments du quotidien pour veiller au bien-être voire au mieux-être de chacun et pour permettre à chacun de s'inscrire comme citoyen.

La liste de nos interventions est donc très large et non exhaustive puisqu'il est question d'apprendre, d'aider, de conseiller, de montrer l'exemple à chaque personne, de façon singulière. Ainsi, les travailleurs sociaux peuvent aussi bien organiser une sortie à un spectacle, monter un meuble, aider un résidant à effectuer sa toilette, l'accompagner dans des démarches administratives, lui apprendre le tri sélectif, lui proposer une activité de loisirs, l'accompagner dans un projet de mariage...La liste est infinie et chaque intervention est une médiation pour permettre de travailler le lien social car :

"L'éducateur ne peut pas attraper de front ce qui, dans l'histoire ou la trajectoire de l'Autre, fait sa déficience ou sa souffrance. Se risquer à une pareille approche reviendrait à vouloir opérer à vif : elle provoquerait la rétractation ou la fuite en avant de l'autre en besoin d'aide. Aussi pour surmonter un tel obstacle, l'éducateur professionnel sait qu'il peut se saisir d'autres biais, telles les activités au quotidien (lever, toilettes, repas ou coucher) ou les activités de loisirs (pratiques culturelles ou sportives, jeux ou contes), pour tenter d'atteindre ce qui en l'autre fait nœud de crispation et provoque une gêne à son développement".¹

Pour cela,

"L'éducateur tâche de créer des conditions pour que de l'inédit puisse apparaître. Il se forge des outils, supports, médiations de l'échange avec autrui, rendant possible la parole et l'expression de celui-ci, utilisant au maximum le potentiel du milieu. Pour cela, il peut recourir à diverses manières d'être et de faire comme l'humour, en tant que "langage qui joue avec les sens ou qui se joue du sens" opérant une mise à distance, une déconstruction des représentations, et instaurant de nouveaux rapports à soi et aux autres. L'éducateur doit développer des compétences en situation en se trouvant souvent en "terrain vague" et dans un travail à "main nue". « Grâce au partage de périodes quotidiennes de vie, l'éducateur appuie sa relation sur un échange verbal et sur tout un réseau d'activités conviviales, de créativité, à visée socialisatrice, de valorisation, de symbolisation, toutes susceptibles de développer un ensemble de potentialités chez la personne".²

Enfin, nous souhaitons que le lecteur puisse se représenter les valeurs portées par l'Association ALTERITE, incarnées dans la vie citoyenne, démocratique et laïque qui se déroulent au CHAVY.

¹ Philippe Gaberan « Cent mots pour être éducateur », Edition Eres, 2007 p102

² M. CAPUL, M. LEMAY, De l'éducation spécialisée, Erès, 1996 p135

PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

L'Association ALTÉRITÉ : son histoire et ses valeurs

L'Association ALTÉRITÉ, anciennement Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés (APAJH) de l'Essonne, a déroulé son histoire depuis 1980, date de sa création, dans une filiation établie avec les instances nationales de la Fédération des APAJH.

Au moment de la mise en application de la loi HPST qui permet notamment l'introduction du secteur privé à but lucratif dans le médico-social et instaure la démarche de l'appel à projet, de graves dissensions se sont fait jour entre la Fédération des APAJH et l'Association Départementale de l'Essonne.

Au terme de plusieurs années de réflexion, de nombreux débats, de consultations de tous les intervenants (administrateurs, adhérents, salariés, familles, bénévoles), le Conseil d'Administration, considérant qu'elle ne mettait pas en œuvre les valeurs dont elle ne cesse cependant de se réclamer, au détriment de la qualité de l'accompagnement des personnes en situation de handicap, a proposé aux adhérents de quitter la fédération. De cette large consultation et après un vote quasi unanime, l'Association APAJH de l'Essonne s'est transformée en une nouvelle entité associative : ALTÉRITÉ.

Emmanuel LEVINAS, philosophe du XX^{ème} siècle, écrit dans son ouvrage intitulé *Éthique et Infini* : "*L'altérité est une vision de l'homme, celle qui à la fois regarde chaque personne comme autre, non réductible à ce que je veux pour elle et qui accepte qu'elle soit essentiellement "être de relation", appelé à vivre complémentirement avec les autres. Adopter une position d'altérité c'est permettre à la personne d'accéder au sens de son existence et de ses actes, c'est amener l'autre à établir de vraies relations humaines, c'est l'aider à grandir et à s'engager, c'est libérer sa parole, lui donner un accès à la conscience qui lui permette l'émergence de son vrai visage"*.

La raison d'être de l'Association ALTÉRITÉ est toute entière exprimée dans ces quelques lignes. Nouveau nom de notre association, le mot « ALTÉRITÉ » désigne donc un concept qui tient à la fois de la philosophie et de la psychologie et s'affirme comme une valeur dans nos pratiques. Reconnaissance de l'autre dans sa différence et au-delà de la tolérance à laquelle elle invite, l'altérité implique une recherche de compréhension des particularités de chacun. Ce concept pose avec simplicité l'idée complexe selon laquelle toute personne a le droit d'être elle-même. Ce droit à la différence n'exclut pas l'Autre, mais pose les interactions avec autrui comme facteurs de vie et d'évolution.

La question de l'altérité conduit chacun à s'interroger sur celui qui est autre que soi, sur ses relations avec lui, sur les moyens de le connaître.

La relation est un jeu de miroirs, et c'est en prenant conscience de ce qui nous relie au-delà de nos failles et de nos manques mutuels, que nous pouvons mieux voir "*comment dans la différence, brillent encore plus nos ressemblances*"³

Pratique de réflexion de soi vers l'autre, elle favorise des états de disponibilité et d'attention à l'autre ; elle induit des relations empreintes de bienveillance.

³ Marcel NUSS et Pierre ANCET, *Dialogue sur le handicap et l'altérité*, éditions DUNOD, 2012.

L'altérité sous-tend à la fois nos attitudes professionnelles, les projets mis en œuvre, les actions menées : elle se situe au cœur de notre travail d'accompagnement.

Ainsi pensée et agie, l'altérité est un élément constitutif de la « bienveillance » institutionnelle.

Pour autant, l'Association entend rappeler que son identité est fondée sur les idéaux qui ont présidé à la création de la Fédération Nationale APAJH et les combats et réalisations qui ont jalonné son action pendant un peu plus de trente ans.

Sa création a marqué une étape qui ne peut être évoquée sans rendre hommage à celles et ceux qui ont fait cette Association et font vivre aujourd'hui ALTÉRITÉ : leurs rêves, leurs idées, leurs réalités participent pleinement à son identité.

En 1997, l'Association Départementale de l'Essonne décline ses valeurs en produisant un texte de référence : Les Options Fondamentales.

Ces Options Fondamentales précisent ce qui rassemble, encore aujourd'hui, les adhérents et les sympathisants d'ALTERITÉ, notamment :

L'idéal laïque : cette valeur traverse l'Association depuis sa création sous l'égide de la Fédération Nationale des APAJH. Cet engagement est marqué par un esprit de tolérance envers les différents courants religieux, philosophiques ou politiques. Cette diversité permet une *"représentation de la personne humaine universellement porteuse d'égalité, de droits, de devoirs et de suprême respect. (...) L'expression des différences ainsi considérée, participe de la possible rencontre du singulier et de la communauté et de l'extrême nécessité que nul ne soit stigmatisé du fait de ce qu'il est en son être, en sa pensée, en sa manière, étranger"*.

L'exigence démocratique : l'Association encourage et favorise la libre expression de ses adhérents et s'assure ainsi de la légitimité de ses décisions. *"Seule la mise en œuvre d'un fonctionnement démocratique confère à l'Association sa légitimité, sa représentativité et son enracinement dans la réalité des pratiques assumées et des points de vue exprimés par celles et ceux qui, de leurs lieux et places, participent ensemble à faire de l'Association ce qu'elle est"*.

La citoyenneté : Les personnes en situation de handicap sont souvent sujettes à un phénomène d'exclusion qui ne leur permet pas de vivre pleinement leur citoyenneté. ALTÉRITÉ demande pour ces personnes la reconnaissance et la valorisation de leur statut d'individu à part entière, sans qu'il soit fait état d'aucune discrimination. L'exigence démocratique et l'idéal laïque permettent de militer pour que *"chacune et chacun, quelle que soit sa particularité, recouvre l'exercice de ses pleins droits et devoirs de citoyenneté"*.

A travers ces objectifs, l'Association entend promouvoir *"une représentation de l'enfant, de l'adolescent et de l'adulte qui ne réduise pas la personne au handicap dont elle est victime"*.

A l'appui de ces Options Fondamentales, l'Association entend donc que les établissements qu'elle gère offrent, dans leur conception et leur fonctionnement, un mode de vie aussi proche que possible de la vie ordinaire, en limitant au maximum les effets de la promiscuité et en favorisant l'individualisation de la prise en charge.

Elle reconnaît dans l'accompagnement de la personne en situation de handicap ce qui la rend avant tout, unique.

C'est d'ailleurs cet esprit qui a animé les derniers projets présentés, accueillis et soutenus favorablement par les financeurs, au nombre desquels :

- ✓ La partition de l'IME Le Buisson pour passer d'une structure unique à deux établissements d'une capacité d'accueil de 42 enfants et adolescents, chacun et ainsi, la création de l'IME André Coudrier en 2008 avec la création de nouveaux postes de travail.
- ✓ L'ouverture de la M.A.S. Le Mascaret en mars 2011 et celle de la M.A.S. La Briancière en septembre 2015 dans lesquelles les principes de l'Association prennent sens comme garantie de l'amélioration des conditions d'accueil antérieurement offertes avec l'augmentation de ratio d'encadrement
- ✓ Les Petites Maisons Spécialisées pour Adultes Autistes avec un ratio d'encadrement conséquent de 3
- ✓ Les pavillons décentralisés du CITL la Volière qui reçoivent des résidents aux pathologies difficiles ou dont l'âge rend désormais plus pénible la vie en collectivité, ou encore ceux dont l'autonomie le permet et la restructuration des locaux du foyer avec la création de postes de travail
- ✓ Les deux pavillons pour l'accueil de résidents de l'IME le Buisson.
- ✓ Les locaux du Siège et du SIDVA à JUVISY SUR ORGE.
- ✓ La rénovation du CITL « La volière »

C'est dans ce même esprit que l'Association a accueilli les établissements de l'ATPA (Association pour le Travail Professionnel Adapté). Les membres du Conseil d'Administration de cette dernière ont choisi de se rapprocher d'une association dont ils partageaient les valeurs. Ainsi l'Association s'est-elle agrandie de trois établissements supplémentaires (un ESAT et deux foyers) ; le Conseil d'Administration s'est quant à lui, enrichi de plusieurs administrateurs dont les compétences et l'expérience nourrissent un peu plus le débat et alimentent la confrontation des idées. La fusion/absorption entre l'ATPA et ALTÉRITÉ a été officialisée le 31 décembre 2014.

Composition du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration d'ALTÉRITÉ est actuellement composé de 16 membres⁴ et se réunit au moins 3 fois par an.

Chaque administrateur peut assurer une délégation dans différents établissements de l'Association aux fins de soutenir les équipes de direction et d'être en contact avec les salariés.

Les 21 établissements et services gérés par ALTÉRITÉ

Le siège associatif est situé à Juvisy sur Orge, dans de grands locaux depuis 2014.

⁴ Composition du Conseil d'Administration en annexe n°2

Cinq Instituts Médico Éducatifs (IME)

- ✓ "Le Buisson" à Champcueil, accueille 42 enfants et adolescents âgés de 6 à 20 ans : 34 enfants et adolescents en internat/externat et 8 enfants et adolescents sur deux pavillons externalisés
- ✓ "André Coudrier", à Saint Germain-Lès-Arpajon accueille en internat et en externat 42 enfants et adolescents âgés de 6 à 20 ans
- ✓ "La Cerisaie", à Brunoy, accueille en externat 68 enfants et adolescents âgés de 6 à 20 ans : 30 enfants de 6 à 13 ans à la S.E.E.S. (Section d'Éducation et d'Enseignement Spécialisé) et 38 adolescents de 14 à 20 ans à la S.I.P.F.Pro. (Section d'Initiation et de Première Formation Professionnelle)
- ✓ "Henri Dunant" à Morsang-sur-Orge, accueille en externat 45 enfants et adolescents âgés de 4 à 14 ans.
- ✓ "Page d'Écriture" à Paray-Vieille-Poste, accueille en externat 40 enfants et adolescents âgés de 5 à 14 ans.

Quatre Services d'Éducation Spécialisée et de Soins à Domicile (S.E.S.S.D)

- ✓ "La Grande Ourse" à Yerres, prend en charge 25 enfants et adolescents âgés de 0 à 20 ans
- ✓ "Henri Dunant" à Sainte Geneviève-des-Bois, prend en charge 20 enfants et adolescents âgés de 0 à 20 ans
- ✓ "L'Aquarelle" à Savigny-sur-Orge, prend en charge 15 enfants et adolescents de 0 à 20 ans
- ✓ S.I.D.V.A. (Service d'Intégration pour Déficients Visuels et Aveugles) à Juvisy-Sur-Orge s'adresse à 65 enfants et adolescents de 0 à 20 ans :

Cinq Foyers pour adultes

- ✓ Le C.I.T.L. "La Volière" (Centre d'Intégration par le Travail et les Loisirs) à Montgeron, accueille 17 adultes au foyer, 16 adultes répartis sur 4 pavillons en internat et 13 adultes en externat.
- ✓ Le C.H.A.V.Y. (Centre d'Hébergement et d'Accompagnement du Val d'Yerres) à Brunoy, accueille 60 résidents : 14 + 1 stagiaire au foyer et 14 + 1 stagiaire au S.A.I.A. (Service d'Aide et d'Intégration en Appartements) ainsi que 30 au S.A.S (Service d'Accompagnement Social).
- ✓ La Résidence Morsaintoise à Morsang-sur-Orge, propose 48 places d'internat, 1 place d'accueil temporaire et 4 places d'accueil de jour (pour les personnes qui sont en retraite). Le foyer d'hébergement dispose de 13 chambres individuelles et de 12 studios. Le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (S.A.V.S) assure le suivi de 12 personnes hébergées dans des logements loués par l'établissement et 12 autres qui sont elles-mêmes locataires de leur appartement.
- ✓ Le Foyer appartements les Aulnaies à Verrières-le-Buisson accueille 18 personnes en appartements collectifs.
- ✓ La structure A2L à Palaiseau, accompagne 43 personnes en appartements collectifs ou individuels

Trois Établissements et Services d'Aide par le Travail (E.S.A.T.)

- ✓ "La Châtaigneraie" à Yerres, accueille 120 travailleurs au sein de divers ateliers :

- ✓ "Les Ateliers Morsainois" à Morsang-sur-Orge, accueillent 98 travailleurs au sein de divers ateliers :
- ✓ "La Cardon" à Palaiseau, accueille 128 travailleurs dont 10 hors les murs au sein de divers ateliers :

Deux Maisons d'Accueil Spécialisées (M.A.S.)

- ✓ "Le Mascaret" à Tigery, reçoit 64 résidents : 56 en internat et 6 en semi-internat ainsi que 2 places sont réservées à l'accueil temporaire
- ✓ "La Briancière" à Ris-Orangis reçoit 54 résidents : 42 en internat, 6 en accueil de jour et 6 places sont réservées à l'accueil temporaire en internat.

Un Foyer d'Accueil Médicalisé (F.A.M.)

- ✓ Les Petites Maisons Spécialisées pour Adultes Autistes accueillent 16 adultes dans 4 pavillons, l'un au Plessis Pâté, deux autres à Boissy-sous-Saint-Yon et le dernier à Saint Germain-Lès-Arpajon.

PRESENTATION DU CHAVY

Le CHAVY est composé de deux services d'hébergement sous l'appellation légale de « foyer d'hébergement » et un Service d'Aide à la Vie Sociale (SAVS) sous l'appellation légale « SAVS » :

1. Le foyer d'hébergement, dit le "TEMPO",
2. Le service d'hébergement, dit Service d'Intégration et d'Accompagnement en Appartement (SAIA)
3. Le Service d'Accompagnement Social dit le SAS.

Les personnes accueillies dans les services d'hébergement sont communément nommées « résidents » alors que celles suivies par le SAVS sont appelées « usagers ».

Son histoire

Le foyer du Val d'Yerres a ouvert ses portes en 1985 et accueillait alors 30 personnes en situation de handicap sur deux services d'hébergement distincts.

En 1995, pour répondre aux besoins identifiés sur le territoire, un Service d'Aide à la Vie Sociale (SAVS) a été créé.

L'établissement a alors changé de dénomination pour s'appeler C.H.A.V.Y (Centre d'Hébergement et d'Accompagnement du Val d'Yerres).

Quelques dates relatives à l'évolution de l'établissement

- 1985- Ouverture du Foyer avec 30 places
- 1994- Extension de l'hébergement : 1 place supplémentaire
- 1995- Création de 2 places en accueil temporaire et ouverture d'un accompagnement social pour 4 personnes.
- 1999- Extension du SAVS de 8 places supplémentaires
- 2000- Agrandissement des locaux avec la construction de 2 studios.
- 2004- Extension du SAVS de 8 places supplémentaires.

Le CHAVY compte alors :

- 1 service d'hébergement en foyer de 14 places + 1 place de stagiaire
- 1 service d'hébergement en appartement collectif de 14 places + 1 place de stagiaire
- 1 Service d'Accompagnement à la Vie Sociale de 30 places.

Options fondamentales associatives déclinées au CHAVY

Le projet du CHAVY s'inscrit dans les valeurs de l'association ALTÉRITÉ, développées dans ses options fondamentales⁵.

L'exigence démocratique, l'idéal laïque et l'exercice des droits et devoirs de la citoyenneté constituent des socles référentiels affirmés dans ces options, sans cesse prise en compte dans la philosophie du CHAVY.

Ces références résonnent au CHAVY dans une pratique d'écoute bienveillante, de disponibilité engagée et d'accompagnement des personnes accueillies.

De nombreuses situations de vie offrent l'opportunité de faire vivre les valeurs associatives :

La **citoyenneté** est un apprentissage qui s'exerce au sein de l'établissement dans l'objectif de s'étendre ensuite, de manière plus large dans la cité. Les professionnels sensibilisent notamment les usagers, aux actions écologiques, en participant au tri sélectif par exemple. Les débats sont ouverts de façon formelle ou informelle sur des sujets d'actualité. Les périodes électorales sont propices aux échanges et à l'expression d'avis différents. Il peut arriver que certains usagers demandent à être accompagnés pour manifester dans la cité et faire entendre leur voix.

Le CHAVY soutient l'inscription des individus dans une dimension collective afin de faciliter leur ancrage dans un environnement social. Ainsi, ils participent à des actions menées par des associations caritatives et culturelles de proximité. Nous œuvrons pour que le CHAVY favorise l'inclusion.

La **démocratie** se vit au quotidien au travers d'une écoute attentive des professionnels favorisant la prise de parole et l'expression d'une opinion ainsi que lors des temps de réunions dans l'objectif de permettre à chacun d'exprimer un avis, dans les limites du respect d'autrui.

La **laïcité** garantit un cadre neutre pour que chaque personne soit respectée dans sa singularité et ses convictions au sens large. Le personnel n'affiche pas de signes ostentatoires et n'impose pas la pratique d'une religion. L'établissement favorise la libre adhésion à une religion et le libre arbitre des usagers. Par exemple nous pouvons accompagner un résident, si possible, à l'office religieux de son choix.

Enfin, la **dignité** réunit l'ensemble des valeurs citées ci-dessus appliquant, pour chaque personne, le principe selon lequel elle ne doit jamais être traitée comme un objet ou comme un moyen, mais comme un sujet à part entière. Cette considération implique un respect inconditionnel, indépendamment de l'âge, du sexe, de l'état de santé physique ou mentale, de sa condition sociale, de sa religion ou de son origine ethnique.

Le CHAVY a une personnalité, une identité, une spécificité, une Altérité. Il n'est pas une institution soignante au sens des cliniques psychiatriques. Cependant, nous prenons soin des personnes accueillies. Le CHAVY a déroulé son histoire en s'appuyant sur le concept de la "psychothérapie institutionnelle" ⁶émanant notamment des travaux du docteur Jean OURY. Ce support théorique a permis de poser un regard différent sur la relation accueillant/accueilli. Il

⁵ Voir Options fondamentales en annexe n°1

⁶ Voir « quelques éléments sur la psychothérapie institutionnelle » en annexe n°3

s'agit d'une « méthode permettant de créer une aire de vie avec un tissu inter-relationnel, où apparaissent les notions de champ social, de champ de signification, de rapport complémentaire, permettant la création de champs transférentiels multi—focaux »⁷.

L'approche clinique et l'analyse du transfert par l'équipe pluridisciplinaire peuvent avoir des effets thérapeutiques. Le cadre institutionnel et son organisation ont des effets structurants pour les personnes accompagnées.

Il existe des normes et des procédures utiles à l'organisation. Néanmoins le CHAVY conçoit la mise en lien des valeurs associatives dans toutes les actions entreprises.

En cela il affirme la ferme intention de préserver au CHAVY l'accompagnement singulier car dans cet esprit, pourra être garanti un cadre de vie le plus convivial possible.

Cadre réglementaire

Le CHAVY est un établissement médico-social habilité par l'Aide Sociale et sous l'autorité de contrôle et de financement du Conseil Départemental de l'Essonne, qui met en œuvre les politiques sociales définies par les lois :

- du 30 juin 1975, dite loi d'orientation en faveur des personnes handicapées,
- du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale,
- du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Aujourd'hui les agréments du CHAVY prévoient l'accompagnement de 58 personnes :

- 14 sont hébergées dans un foyer collectif, le Tempo
- 14 logent dans des appartements loués par le CHAVY dans une résidence HLM à 2, 3, ou 4 par logement et sont accompagnés par le Service d'Aide et d'Intégration en Appartements (SAIA).
- 30 vivent dans leur logement personnel sur sept communes du Val d'Yerres et du Val de Seine avec l'aide d'un service d'accompagnement à la vie sociale intitulé le Service d'Accompagnement Social (SAS).

L'admission dans un des services du CHAVY ne peut se faire que sur présentation d'une notification de la CDAPH, relevant de l'article L.241-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) et d'une prise en charge de l'Aide Sociale départementale du domicile de secours.

Une notification de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) est nécessaire pour être admis dans un des services du CHAVY :

- avec la mention "accueil en foyer d'hébergement" pour être admis au TEMPO et au SAIA. Les candidats pour ces deux services d'hébergement, doivent être en situation de travail .
- avec la mention "service d'accompagnement à la vie sociale" pour un suivi par le SAS.

⁷ Jean OURY, psychiatrie et psychothérapie institutionnelle, PAYOT, 1976

Le fonctionnement du SAS est prévu par le décret n° 2009-322 du 20 mars 2009 relatif aux « obligations des établissements et services accueillant ou accompagnant des personnes handicapées adultes n'ayant pu acquérir un minimum d'autonomie ».

Le CHAVY est ouvert 365 jours par an, 24h sur 24. Une permanence téléphonique est assurée chaque nuit au Tempo pour les usagers des autres services afin de répondre aux urgences.

Situation administrative et géographique

La maison mère du CHAVY est située en plein cœur de la ville afin de favoriser l'insertion et l'inclusion des usagers. Elle est également proche des transports en communs et des dispositifs de soins. Des services hospitaliers publics (Centre Hospitalier Universitaire de Villeneuve Saint Georges et Centre Hospitalier Sud Francilien de Corbeil) sont accessibles par le RER. L'hôpital privé du Val d'Yerres et le CMP sectorisé sont implantés à 2 km du site principal du CHAVY.

Les services administratifs, le Tempo et les bureaux du SAS sont regroupés sur le même site, dans des locaux entourés d'espaces verts. Ils sont situés à environ 500 mètres de la gare SNCF (*ligne D du RER*) et de la gare routière (*le Trans-Essonne relie Brunoy à Évry plusieurs fois par jour*).

Le SAIA est composé de 5 appartements collectifs partagés et 1 appartement d'accueil. Il est localisé dans la résidence des Hautes Mardelles, excentré d'un kilomètre du centre-ville. Il bénéficie d'un dispositif complet pour la vie au quotidien (*commerce de proximité, pôle social, association Trait-d'Union et transport routier pour rejoindre le centre*). Néanmoins, comme il sera expliqué plus loin, nous déplorons la vétusté du site, son excentration du centre-ville et la forte concentration de population préjudiciable à la sérénité des personnes vulnérables accompagnées par le CHAVY.

PUBLIC ACCUEILLI

Le CHAVY accueille des personnes adultes⁸ à partir de 20 ans, seules ou en couple, présentant un handicap lié à l'autisme, à une déficience intellectuelle et/ ou une maladie mentale.

Ces personnes ont suffisamment d'autonomie pour se déplacer seule en ville et être inscrites dans une vie professionnelle ou vivre dans leur propre logement.

Lors de son ouverture en 1985, le dit « foyer de vie du Val d'Yerres » a accueilli bon nombre de personnes jeunes, déficientes mentales venues souvent d'établissements pour enfants. Il s'agissait de personnes suffisamment autonomes pour se déplacer seules dans la cité et assumer une activité professionnelle, principalement en milieu protégé. Le SAVS a vu le jour, dans la lignée de l'évolution des services, pour apporter une réponse adaptée aux besoins identifiés en phase avec ce qu'on nommait alors, « l'intégration » des personnes handicapées.

Aujourd'hui ces personnes ont vieilli, certaines sont parties et d'autres les ont remplacées.

Les nouvelles admissions concernent aussi des personnes handicapées psychiques à leur sortie de l'hôpital. Là encore, l'évolution de la société confère à ces personnes une place au cœur de la cité.

Les hôpitaux psychiatriques ont fermé de nombreux lits, peut-être trop. Les CDAPH orientent ces personnes vers les foyers d'hébergements et les SAVS. La loi Hôpital Patients Santé Territoire articule le sanitaire et le social. L'hôpital se recentre sur sa vocation de soins. Les établissements sociaux et médico-sociaux assurent l'accompagnement social et l'hébergement.

Les troubles psychiques se caractérisent par un vécu présentant :

- des situations de rupture (isolement, absence de relations, désocialisation, repli sur soi)
- la perte d'intérêt pour les activités (absence d'activité, ennui)
- la perte de contact avec la réalité, l'absence de repères dans la société
- la difficulté de se mobiliser autour d'un projet

Des troubles psychiques précoces viennent perturber les apprentissages. Ainsi la non acquisition de la lecture ou de l'écriture peut provenir des troubles psychiques et non d'une déficience intellectuelle.

Des personnes dont les troubles psychiques sont apparus à l'âge adulte peuvent avoir suivi avec succès des études primaires, secondaires ou supérieures. Des conduites d'addiction alcoolique, médicamenteuse ou d'autres drogues peuvent se cumuler aux troubles psychiques.

⁸ Voir « caractéristiques de la population accueillie » en annexe n°7

Procédure d'admission⁹

Il existe un formulaire appelé « dossier unique de demande d'admission en établissement et service médicaux sociaux » accessible sur le site internet « [https : place-handicap.fr](https://place-handicap.fr) ». Chaque demande d'admission est étudiée par le chef de service dévolu à cette mission. Si nous la recevons par courrier, la secrétaire chargée du suivi des usagers envoie le formulaire cité ci-dessus à remplir et à compléter de pièces administratives (par l'intéressé ou son représentant). Selon la situation, le chef de service peut proposer d'aider à l'instruction du dossier.

Quatre rencontres (chef de service, psychologue, assistante sociale et équipe éducative) sont organisées pour faire connaissance, finaliser le dossier d'admission et dessiner les contours d'un projet d'accompagnement. Dès la première rencontre, les documents relatifs à la désignation d'une personne de confiance sont transmis au candidat.

La candidature est ensuite présentée lors de la commission d'admission où les différents professionnels croisent leurs regards sur la situation.

Selon le service pressenti, la procédure se décline ensuite ainsi ;

- Pour le SAS, une visite au domicile peut être organisée pour évaluer les besoins de la personne et spécifier l'accompagnement du CHAVY. Elle permet symboliquement d'inscrire le CHAVY dans un accompagnement de la personne y compris chez elle, au long cours. Sinon, des entretiens sont programmés afin de multiplier les rencontres et permettre d'identifier le projet personnalisé du bénéficiaire.
- Pour l'hébergement, le candidat est invité à passer une soirée de contact suivie d'un stage dans le service désigné, afin de faire connaissance avec les autres résidents, les professionnels et découvrir le cadre de vie. A chacune de ces étapes nous lui proposons d'effectuer un bilan et il peut maintenir ou retirer sa candidature. Ces temps viennent aussi alimenter les échanges en commission d'admission et d'orientation afin de contribuer à la décision finale qui sera prise par la direction.

Le candidat à l'admission, et si nécessaire sa famille et/ou son représentant légal, rencontre(nt) la Directrice du CHAVY, en présence d'un professionnel de l'équipe éducative de référence afin de signer le contrat de séjour ou le DIPC. Les documents administratifs sont alors remis. Cet entretien entre l'utilisateur et le responsable du CHAVY officialise l'admission de la personne dans l'établissement. Les différents articles du contrat de séjour ou du DIPC sont lus et expliqués. Les grandes lignes du projet personnalisé sont alors écrites et celui-ci peut être engagé. Les axes de travail sont alors dessinés pour débiter l'accompagnement et seront travaillés dans le cadre d'un projet personnalisé ou d'un Document Individuel de Prise en Charge (DIPC)

Contrat de séjour / DIPC et avenants

Les admissions au CHAVY sont finalisées par la signature de deux documents distincts selon le service de rattachement :

⁹ Procédure d'admission en annexe n°6

- **le contrat de séjour** : pour l'admission en hébergement TEMPO et SAIA
- **le Document Individuel de Prise en Charge (DIPC)** pour l'accompagnement au SAS.

Pour chaque personne accueillie dans l'un des trois services, la formalisation du document contractuel, permet de clarifier et d'harmoniser les aspects communs des contrats, à savoir :

- la durée et les objectifs de la prise en charge ou de l'accompagnement,
- les prestations fournies et les conditions de séjour ou d'accueil (un hébergement, l'accompagnement par une équipe pluridisciplinaire, des moyens matériels...),
- les conditions de coopération de la personne accueillie (présence à l'élaboration et signature du contrat...),
- la participation aux frais d'hébergement pour les résidants (prévue dans le règlement d'aide sociale)
- les modalités de révision et de résiliation

Projet personnalisé comme outil d'accompagnement

En application de la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale et la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, le CHAVY formalise deux documents majeurs (projet personnalisé et avenant au contrat de séjour ou au DIPC) dans une démarche de co-construction en y associant la personne accueillie et/ou ses représentants, qui se décline de la manière suivante :

- Le travailleur social référent rencontre la personne, autant de fois que nécessaire dans des temps formels (rendez-vous) ou informels du quotidien (rangement de la chambre, trajet en voiture, loisirs...) pour recueillir ses besoins, ses attentes et ses projets du moment. Ces rencontres favorisent l'expression de la personne accompagnée ; elles permettent aussi l'évaluation de l'accompagnement réalisé l'année précédente.
- L'écrit est travaillé avec le bénéficiaire de manière adaptée en fonction de sa compréhension et de sa sensibilité
- Une présentation en réunion d'équipe, en présence de la psychologue est ensuite réalisée. Au sein d'un espace clinique nommé "réunion de projet", le référent partage les éléments en sa possession avec l'équipe pluridisciplinaire. Les professionnels en présence identifient et analysent les différentes pistes de travail pour mieux aider l'utilisateur à réaliser son projet.
- Le référent informe l'utilisateur qu'un rendez-vous est programmé en présence du chef de service et s'il le souhaite, de sa famille et/ou ses représentants légaux, ou la personne de son choix. Cette réunion permet de finaliser son projet personnalisé et signer l'avenant.

"Le projet personnalisé est ouvert aux évènements : l'intervention qui se déroule et ses effets, la vie qui s'écoule, les rencontres peuvent produire de nouvelles attentes et des opportunités qui influent sur le projet personnalisé et parfois contribuent à le démarrer vraiment. Le processus du

projet personnalisé aura suffisamment de souplesse pour permettre d'intégrer ces " incidents de parcours".¹⁰

Ainsi d'année en année, le parcours de la personne se ponctue au gré des évènements de sa vie.

Dans les six mois, un avenant vient préciser les objectifs d'accompagnement. Il est ensuite réactualisé une fois par an. Il synthétise les différents axes d'accompagnements inscrits dans le projet personnalisé, afin d'être annexé au contrat de séjour ou DIPC. Ce document signé par la direction, l'utilisateur et si nécessaire, son représentant légal, est ensuite remis à chacune des parties.

Fin de prise en charge

La fin d'une prise en charge s'inscrit selon plusieurs scénarii :

- comme l'aboutissement d'un projet de sortie, accepté et partagé entre l'utilisateur et le service concerné
- comme résultant d'un désaccord de l'intéressé avec son projet personnalisé
- comme une demande faite par la direction de l'établissement, selon les clauses prévues par le contrat de séjour ou le DIPC et/ou le règlement de fonctionnement.

Les demandes de fin du contrat, émanant du résidant ou de l'utilisateur, doivent être adressées par ce dernier et par écrit, à la Directrice de l'établissement. Il est alors reçu par le chef de service en présence de l'éducateur référent, afin de s'assurer que sa décision est prise librement, avec discernement et qu'elle ne le met pas en danger. Une fois l'évaluation faite en interne et consultation de son représentant légal, la sortie est prononcée par la directrice de l'établissement, au cours d'un entretien avec l'intéressé, assorti ou non de propositions d'orientation.

Besoins, attentes des usagers et parcours de vie

Dès le début du processus d'admission, les professionnels recueillent les attentes et les besoins exprimés par l'utilisateur. Régulièrement l'équipe éducative évalue l'évolution des attentes et des besoins de l'utilisateur dans le cadre de son projet personnalisé.

Les instances de réunions viennent étayer cette réflexion et adapter l'accompagnement qui place toujours la personne au cœur de la vie citoyenne. Nous allons, par exemple, accompagner les personnes qui souhaitent aller chez le coiffeur, vers les professionnels compétents afin qu'ils puissent éventuellement, un jour, s'y rendre seul. Autant que possible, les déplacements effectués par le CHAVY sont pensés soit en termes d'accès à une certaine autonomie soit en temps de partage, propice à une relation privilégiée et de confiance.

¹⁰ Agence Nationale de l'Évaluation et de la qualité des Établissements et Services sociaux et Médico sociaux (ANESM), *les attentes de la personne et le projet personnalisé* – page 17.

Tout au long de sa vie, chacun traverse des étapes au cours desquelles il évolue. De la petite enfance à la personne âgée, le rythme biologique, le psychique, la motricité, les émotions, les sentiments... et bien d'autres paramètres difficilement quantifiables, engendrent des modifications de ses besoins, de ses désirs et de ses attentes. Ces différentes étapes sont fortement influencées par l'environnement social, les histoires de vie, les événements heureux ou malheureux.

Pour accompagner et aider les personnes accueillies, l'équipe éducative recueille leurs souhaits parfois confiés au long cours, à travers une relation tissée progressivement. Dans le même temps sont observés les capacités, le potentiel, les difficultés rencontrées par ces personnes afin d'identifier certains de leurs besoins en terme d'accompagnement. Rappelons ici que les besoins, les souhaits et les attentes sont sans cesse en mouvement. L'équipe se doit alors toujours d'être soucieuse et en éveil.

Le CHAVY, doté de 3 dispositifs, a le souci de personnaliser l'accompagnement en fonction de la situation de l'utilisateur dans son parcours de vie. Les besoins, les aspirations, le niveau d'autonomie, de vulnérabilité sont considérés et reconsidérés à l'aune d'un questionnement attentif, régulier, précautionneux qui permet le réajustement du projet personnalisé et ainsi de veiller à la qualité de l'accompagnement.

Dans ce contexte, les personnes admises au CHAVY ont la possibilité de cheminer dans différents services sous réserve de la notification correspondante par la MDPH. Ainsi les mouvements d'un service à l'autre sont envisageables, ils sont variés, adaptés, singuliers et ponctuent les parcours de vie. Certains usagers arrivés dès 20 ans au CHAVY passent plusieurs décennies dans le même dispositif, d'autres intègrent directement les appartements partagés puis franchissent une étape en s'installant dans leur propre domicile avec l'étayage du Service d'Aide à la Vie Sociale. Mais tous les chemins ne sont pas linéaires. Nous rencontrons parfois des personnes qui nécessitent de plus en plus de proximité et un accompagnement plus soutenu du fait d'une vulnérabilité accrue. Dans ce cas un retour vers un hébergement plus sécurisant peut-être envisagé, même à titre temporaire.

Chaque histoire et projet de vie génère une trajectoire singulière.

L'institution et donc les trois services, s'adaptent autant que possible, à la personne, à son handicap, à son évolution.

L'accès aux droits

Dès la signature du DIPC ou du contrat de séjour, la directrice présente à l'utilisateur l'ensemble de ses droits et devoirs vis-à-vis de l'établissement. Elle lui remet les documents réglementaires correspondants (Livret d'accueil, charte des droits et libertés, règlement de fonctionnement de l'établissement, liste des personnes qualifiées).

Conformément à la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, la direction informe et met en œuvre les éléments suivants :

Droit d'accès à l'information ou tout document relatif à l'accompagnement de la personne

Une copie des documents et des dossiers individuels (contrats de séjours, DIPC, projets individuels, avenants) sont remis à chaque usager à l'issue de leur signature.

Un dossier administratif déposé et mis à jour au secrétariat est consultable sur demande à la direction et en présence d'un professionnel.

La confidentialité est assurée par le secret professionnel auquel sont tenus tous les salariés de l'établissement.

Recours à une personne qualifiée

La liste officielle des personnes qualifiées est communiquée aux personnes admises. Les intéressés pourront être sollicités par les usagers en cas de désaccord avec l'établissement.

Droit à la désignation d'une personne de confiance

Dès la première rencontre en vue d'une éventuelle admission, les personnes sont informées qu'elles peuvent désigner une personne de confiance conformément aux conditions dans lesquelles est donnée l'information sur le droit de désigner la personne de confiance mentionnée à l'article L. 311-5-1 du code de l'action sociale et des familles¹¹. Le professionnel tente d'adapter l'explication de cette mesure, pour qu'elle soit accessible à chacun.

Droit à la résiliation du contrat ou droit de quitter le CHAVY

La personne accompagnée a le droit de demander à tout moment la fin de son admission. Si elle est logée dans nos locaux, nous nous assurons alors, qu'elle intègre un lieu de vie adapté, ou nous l'accompagnons vers ce projet. Lorsque la personne vit déjà dans un logement autonome, une rencontre est organisée avec la directrice à réception d'une demande de sortie écrite. Cette occasion permet de reconsidérer ensemble le projet de la personne et de toute façon, accéder à sa demande. Si nous considérons alors que la personne est en danger, faute d'accompagnement spécifique, la directrice informe le Procureur de la République de la situation préoccupante.

Le droit à la citoyenneté

L'équipe du CHAVY est aussi attentive à ce que chaque personne accueillie puisse connaître l'environnement dans lequel il vit et s'approprier tous ses droits dans la cité (accès au logement, aux différents organismes publics, à la municipalité...).

Le droit à la pratique religieuse

Chaque usager peut librement pratiquer la religion de son choix. Les travailleurs sociaux peuvent les aider à identifier les lieux de culte alentours.

Le conseil de la vie sociale

Le Conseil de la vie sociale (CVS) a été mis en place via la loi de 2002 et le Décret du 25/03/2004 comme une des formes de participation des usagers.

Le CVS donne son avis et fait des propositions sur toute question intéressant notamment le fonctionnement de l'établissement, la vie quotidienne, les activités, l'animation socioculturelle, les projets de travaux et d'équipement, l'affectation des locaux collectifs.

Il comprend :

- 4 usagers (2 titulaires et 2 suppléants).
- 2 représentants des familles
- 2 représentants des salariés
- 1 représentant du Conseil d'Administration

¹¹ Voir document simplifié transmis dès l'admission relative à la désignation de la personne de confiance, en annexe n°5

- La directrice
- le maire adjoint chargé du CCAS

Un président, un vice-président, un secrétaire et un secrétaire adjoint sont élus parmi les membres siégeant au CVS.

Il se réunit 3 fois par an. Les résidants sont majoritaires au CVS du CHAVY. Ce lieu est fait pour eux, pour qu'ils s'en emparent. C'est également un lieu d'apprentissage de la démocratie et de la citoyenneté : prendre la parole en groupe à tour de rôle, parler au nom des autres et porter leur parole.

Les travailleurs sociaux aident les représentants des usagers à organiser une réunion ou un autre moyen de consultation des résidants. Deux semaines avant la réunion, les élus déposent auprès du secrétariat leurs propositions d'ordre du jour qui sont ensuite transmises au président et au directeur. Le directeur le complète par ses propositions : présentation du budget prévisionnel, projets concernant les travaux...

Le président arrête l'ordre du jour et anime la réunion. Il peut être aidé par un autre participant. Un compte rendu est rédigé par la secrétaire et la secrétaire adjointe. Il est remis ensuite au secrétariat de l'établissement pour être mis en page, avant d'être envoyé à chaque élu. Cette réunion est suivie par un moment convivial autour d'un buffet.

Place de la famille

"La famille prend en charge une dimension spécifique de l'expérience humaine, celle du temps de la vie et de sa reproduction, sa particularité est de croiser différents types de liens humains : le lien du couple, le lien de filiation, le lien fraternel, le lien intergénérationnel. C'est à travers ces liens hétérogènes potentiellement antagonistes que se construit l'identité subjective de chacun".¹²

L'enquête réalisée en 2012 montrait que peu de résidants hébergés au CHAVY avaient de relations régulières avec leur famille. Cette donnée a changé car les plus anciens sont partis et ont fait place à des personnes plus jeunes et plus entourées.¹³

La question de la place de la famille fait souvent débat dans les échanges entre travailleurs sociaux. En effet, si chacun s'accorde à considérer l'importance et l'incidence de la famille des personnes que nous accompagnons, il n'est pas toujours aisé de recueillir l'avis d'un parent ascendant sur la situation des adultes qui parfois souhaitent s'affranchir d'une "autorisation" les rappelant à un statut infantilisant. Nous sommes attentifs à considérer ce statut d'adulte, de sujet capable de responsabilité et nous les accompagnons dans ce sens dans la mesure du possible.

Pour autant, même si le public admis au CHAVY ne se compose de personnes majeures dont l'autonomie est suffisante pour se déplacer seuls dans la cité, honorer un emploi ou vivre dans un domicile, leur handicap brouille parfois les repères temporels en termes d'âge, de capacités psychomotrices, cognitives et intellectuelles, de révélation de soi.

¹² Irène THERY, « Dossier : Famille : le grand chambardement », in Le monde de l'éducation, novembre 1998, p.

34

¹³ Voir Caractéristiques de la population en annexe n°7

Tous ces éléments parfois contradictoires sont mesurés dans l'accompagnement et les sollicitations d'un père, d'une mère, d'une fratrie.

Là encore, chaque situation est singulière et il nous arrive de protéger la personne accompagnée de sa famille alors que pour d'autres, nous pouvons encourager sa présence à un entretien alors que l'utilisateur n'y est, à priori, pas favorable. Nous recherchons cependant, toujours l'accord de la personne concernée.

Il n'y a donc pas de procédure type de participation de la famille au projet personnalisé, au contrat de séjour ou à des entretiens avec la personne accueillie.

En revanche, les fêtes institutionnelles sont l'occasion pour les usagers d'inviter deux personnes de leur choix. Nous rencontrons souvent les familles lors de ces moments festifs et institutionnels.

Elles sont aussi représentées au Conseil de la Vie Sociale.

Perspective : Un site sur internet actualisé permettrait au candidat, s'il le souhaite, de télécharger le dossier d'admission et de nous le renvoyer par le même support.

TROIS DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT COMPLEMENTAIRES

Le CHAVY propose trois services d'accueil, répondant à des choix de vie et des capacités d'autonomie spécifiques. Les deux modalités d'hébergement, foyer collectif ou appartements partagés et le suivi à domicile sont complémentaires et nous permettent de proposer aux personnes le cadre de vie qui leur convient le mieux.

Le fonctionnement des services est suffisamment souple pour s'adapter à des demandes variées : vie en couple, habitat semi-indépendant dans le cadre de l'hébergement collectif, aménagement personnalisé des apprentissages de la vie quotidienne et des besoins d'organisation plus autonomes ou particuliers. Les deux structures d'hébergement ont cherché à s'adapter aux besoins et/ou aux attentes du public accueilli.

Le SAS accompagne des personnes vivant seules ou en famille dans un logement privé, situé sur le territoire du Val d'Yerres ou du Val de Seine et désireuses de poursuivre un projet personnel tout en étant soutenues.

Dans chacun de ces dispositifs, le quotidien est perçu comme support à l'accompagnement éducatif.

La vie quotidienne est ritualisée, répétitive parfois monotone, habituelle... Et pourtant, elle porte en elle l'essentiel de ce qui permet à chacun de grandir, s'épanouir, être sujet et acteur. A partir des expériences, des influences, des rencontres, des événements, des bouleversements vécus dans ce quotidien, chaque sujet se transforme et se façonne.

Le travailleur social s'inscrit dans une intention qui dépasse la seule dimension d'une organisation logistique et a pour objectif la réalisation du plein potentiel de la personne accompagnée. Il s'appuie donc sur tout ce qui constitue le quotidien pour à la fois travailler le lien mais aussi l'estime de soi du sujet qu'il accompagne singulièrement.

"Le quotidien est peuplé de choses, de bricoles : assiettes, casseroles, vêtements, draps, moutons sous les lits, poussière...qu'il faut ranger, d' "hommestiquer", humaniser. C'est pourtant à l'endroit de ces banalités, de ce terre-à-terre, de ce « ras les pâquerettes », que se construit la clinique éducative".¹⁴

Dans cette répétition, le travailleur social va au-devant et donne de son temps au service de l'autre, dans tous les actes du quotidien. L'accompagnement de la toilette, par exemple, est un de ces actes qui semble tout à fait banal mais qui est du domaine du "prendre soin de l'autre", de restaurer à autrui sa dignité, manifester sa considération. Ce travail exige de la finesse, de la diplomatie, de la précaution et du lien de la part du professionnel. Cet intime se retrouve également dans le soin de l'espace privatif.

Au fil du temps qui s'écoule, s'imisce l'inattendu, la surprise, l'anecdotique et l'occasion de consolider la relation éducative. Le professionnel prend soin de l'autre en favorisant l'émergence de ses propres désirs et n'a pas la prétention de le guérir.

¹⁴ Joseph ROUZEL, Le quotidien en éducation spécialisée, Edition DUNOT 2004

*"La relation éducative n'est pas un processus de réparation ou de normalisation de l'individu mais elle est un temps et un espace, à la fois instables et sécurisés, au sein desquels une personne requise pour ses compétences en aide une autre à passer du vivre à l'exister."*¹⁵

Le TEMPO

Cet hébergement est installé dans une maison de maître du 19ème siècle qui a su conserver son cachet d'antan. On trouve dans la bâtisse principale 8 chambres de différentes tailles et dans les annexes de son enceinte deux studios et 2 chambres. La dimension conviviale caractérise ce lieu. Nombre de visiteurs témoignent de son authenticité même si l'architecture ancienne ne permet pas certaines installations. Cette collectivité à taille humaine, contribue au rassemblement, favorise une certaine proximité et permet aux résidents de tisser des liens même si nous constatons parfois des dissensions. Il n'y a jamais réellement de rupture entre les personnes accueillies.

Le psychologue Alberto Eiguer a développé la théorie selon laquelle la maison serait une métaphore de notre corps. Il a inventé le concept du "*moi-peau*" qui permet de discriminer le dehors et le dedans. *La maison serait, pour lui, la troisième peau, la première étant la peau biologique et la deuxième le vêtement. La troisième peau a en commun avec les autres "peau" la capacité d'isolation et la fonction de protection, même si, pour la maison, la notion de sécurité semble prédominante. Cette théorie fait partie d'un ensemble d'idées sur la représentation de la maison pour l'être humain.*¹⁶

Accueil et accompagnement

Au Tempo, une présence éducative est assurée jour et nuit. Les travailleurs sociaux de jour interviennent de 7 h45 à 22 h15. Les Accompagnants Educatifs et Sociaux (AES) assurent une veille de 22 h à 8 h. Un temps de transmissions est prévu entre chaque prise de poste. Certains rendez-vous imposés le matin par des partenaires (spécialiste médical, juge des tutelles...), la présence quasi quotidienne de résidents en arrêts de maladie ou travaillant à temps partiel nécessitent et justifient la présence d'un travailleur social au Tempo, dès le matin. Une maîtresse de maison et des agents de services généraux prennent part à ce dispositif.

C'est dans ce cadre favorable que se tissent et se croisent les relations sociales entre les résidents et les professionnels. Bien que nos financeurs n'aient pas validé jusqu'à ce jour, la présence éducative permanente, il s'agit bien d'une nécessité pour les personnes accueillies au Tempo afin de veiller à leur sécurité et à leur bien-être, y compris lorsqu'ils ne sont pas en activité professionnelle.

Dans le "foyer", l'apprentissage de la socialisation commence. La vie sociale débute à l'intérieur dès lors d'une vie en collectivité. Apprendre à soigner son espace de vie, sa personne et vivre ensemble sont des expériences qui nécessitent à la fois de prendre sa place et de faire attention à l'autre. L'expérience de cet apprentissage sera utile dans une vie citoyenne. Chaque acte du

¹⁵ Philippe GABERAN, La relation éducative, Erès, 2003

¹⁶ Alberto EIGUER, Les deux peaux de la maison, revue « Santé mentale » n°170 septembre 2012

quotidien est un support à la socialisation, la relation aux autres, l'accès à l'autonomie. *"Vivre le quotidien avec les personnes en difficulté sollicite chez l'éducateur cette capacité à se centrer et à comptabiliser les « petits riens » du quotidien qui construisent, au fil des semaines, une relation tissée, serrée".*¹⁷

Le foyer TEMPO est comme une école de la socialisation et de la vie autonome. Tout est mis en œuvre par les professionnels pour y créer un climat convivial *"on dirait qu'on est une famille"* a-t-on déjà entendu lorsque l'ambiance est au beau fixe alors que si l'atmosphère est tendue, des citations plus fleuries laissent paraître des *"y'en a marre de cette baraque..."*.

Deux chambres excentrées et deux studios permettent de s'essayer à une vie plus autonome en lien avec un projet de détachement d'un dispositif de proximité.

L'après-midi, la semaine et le week-end, deux travailleurs sociaux sont généralement prévus afin de garantir une présence permanente au Tempo et, si possible, de permettre des accompagnements sur l'extérieur.

Le TEMPO accueille souvent les nouveaux arrivants qui évoluent ensuite vers le SAIA ou le SAS. Chaque résidant du foyer, du fait de difficultés spécifiques, a besoin d'un accompagnement singulier. Certains d'entre eux, très autonomes pour assumer les tâches de la vie quotidienne, sont tellement vulnérables dans la cité qu'il est nécessaire de leur offrir un cadre de vie contenant et sécurisant. D'autres résidants plus déficients ont besoin d'accompagnement sur des actes simples de la vie quotidienne.

Caractéristiques de l'organisation de la maison

Le bâtiment principal comprend : une salle à manger, une cuisine, un salon, des chambres sur deux étages, un sous-sol avec une buanderie, une petite cuisine, une réserve alimentaire et une chaufferie. Une maison d'un étage avec deux chambres et deux studios attenants complètent ce site.

Le foyer héberge 14 personnes seules ou en couple et peut accueillir une personne en séjour temporaire. Une restauration collective est proposée.

Les personnes logées dans les studios attenants au foyer peuvent, en fonction de leur projet personnalisé, confectionner eux-mêmes leur repas.

Le rôle de la maîtresse de maison est prépondérant à cet effet. Chargée de la préparation des diners en semaine, elle sollicite des volontaires parmi les résidants pour des petites tâches ou pour la confection des menus. Les effluves échappés de la cuisine chaque soir ramène bien à la dimension d'une maison enveloppante et douce.

Le service hôtelier

Les repas sont généralement pris dans la salle à manger ou dans le jardin lorsqu'il fait beau temps.

¹⁷ Jean CHAPLEAU, L'éducateur spécialisé- Un intervenant au cœur du quotidien-Beliveau éditions 2011

Du lundi au vendredi, les dîners sont préparés par la maîtresse de maison ; ainsi qu'indiqué précédemment, les résidents logés dans les studios peuvent, en fonction de leur projet personnalisé, confectionner leur repas chez eux.

Le week-end et les jours fériés, les travailleurs sociaux et les résidents confectionnent les repas. Certains régimes particuliers peuvent être confectionnés sur présentation d'une prescription médicale.

L'espace privatif

Douze chambres attribuées à chaque résident, individuellement et/ou à deux. Elles disposent d'un lavabo et sont équipées d'une serrure électronique. Chaque résident est responsable de l'entretien de sa chambre. Les travailleurs sociaux en vérifient régulièrement l'état et au moins 2 fois par mois. Ils participent et accompagnent les résidents dans leurs tâches.

Les chambres sont meublées. Cependant, chacun est invité à investir cet espace privatif avec une décoration et du mobilier personnel.

L'entretien des locaux

L'entretien des parties communes du foyer est assuré par des ASG et coordonné par la maîtresse de maison.

La contribution des résidents est requise pour l'entretien quotidien. Ils participent à certaines tâches, comme le nettoyage des tables, le rangement de chaises ou de couverts. Ils assurent la propreté du matériel qu'ils utilisent.

Un homme d'entretien assure des travaux de maintenance, les aménagements divers et la rénovation des chambres. Il est régulièrement en relation avec les résidents et peut être amené à leur donner des conseils ou une aide ponctuelle (petites réparations de mobilier personnel ou d'une bicyclette...).

L'entretien du linge

Une buanderie comprenant des machines à laver et à sécher le linge ainsi que du matériel de repassage est située en rez-de-jardin du foyer. Elle est à disposition des résidents pour l'entretien de leur linge personnel et sert aussi au nettoyage du linge de la collectivité. Un étendoir à linge est agencé dans le jardin.

Les travailleurs sociaux veillent à ce que la vêtue des personnes accompagnées soit propre et à ce que leurs draps soient lavés régulièrement (au moins une fois tous les quinze jours).

Dès l'admission, ils accompagnent les résidents dans l'entretien de leur linge :

- tri du sale et du propre,
- séparation des couleurs sombres et claires,
- évaluation du poids de linge mis dans la machine,
- choix de la programmation,
- nettoyage du filtre du sèche-linge,
- récupération du linge en fin de cycle (lavage et séchage),
- orientation du linge lavé vers sèche-linge ou l'étendoir,
- repassage si besoin,

- pliage et rangement dans les placards personnels...

La lessive est fournie aux résidants ; distribuée à bon escient par les professionnels afin d'éviter surdosages et sous dosages. Les jours d'utilisation des machines sont répartis entre les résidants.

La technicité de ces actions est souvent difficile à assumer par les résidants ce qui justifie un accompagnement rigoureux des travailleurs sociaux. La gestion du linge est aussi un support pour une attention à l'égard de la personne et un travail pour l'accession à plus d'autonomie. Par ailleurs, l'hygiène vestimentaire est un axe important de l'accompagnement éducatif. Il contribue au bien-être de la personne et à son rapport aux autres au travers de l'image qu'elle renvoie.

La vie quotidienne au TEMPO

En semaine

Le petit déjeuner est servi de 6 h à 8 h, plage horaire assez large permettant à chacun de s'organiser plus facilement en fonction de son transport et de son travail. L'AES et l'Agent de service de nuit installent les aliments nécessaires à la disposition des résidants dans la salle à manger (café, chocolat, thé, lait, jus de fruit, pain, beurre, confitures, etc...). A la fin de leur repas, les résidants participent aux différentes étapes du rangement dans un climat familial.

Leur participation aux tâches du quotidien est favorisée pour contribuer à la vie de la "maison" et développer leur autonomie.

Un déjeuner est prévu pour les résidants en situation particulière (*maladie, travail à temps partiel, congé, usager d'un autre service...*) à partir de 12 h. Il est préparé par le travailleur social, avec l'aide éventuelle des usagers présents.

Le dîner est servi entre 19 h et 19h30 par la maîtresse de maison ou l'Agent de service. Les places à table ne sont pas attribuées pour permettre à chacun de s'installer comme bon lui semble afin de partager ses repas avec les personnes de son choix.

Un travailleur social est présent à tous ces repas afin de favoriser une ambiance propice à une restauration dans le calme de la vie collective.

Le week-end

Du vendredi soir au dimanche soir, les résidants ont la possibilité de prendre leurs repas à l'extérieur (au restaurant, en famille, chez des amis...). Ils doivent en informer les travailleurs sociaux au plus tard 24 heures avant.

Pour le petit déjeuner, les modalités restent les mêmes qu'en semaine, seuls les horaires changent (de 7 h à 10 h) pour permettre à ceux qui le souhaitent de faire une "grasse matinée"

Une collation l'après-midi (pâtisseries, jus de fruits, café, thé, etc.) est l'occasion de partager un moment de détente agréable.

Les autres repas collectifs se déroulent de 12h à 13h le midi et de 19h à 20h le soir. Ils sont préparés par les travailleurs sociaux avec l'aide des résidants. De la même façon dressage, débarras et nettoyage des tables sont réalisés avec le concours des résidants.

Les éducateurs organisent régulièrement des activités ouvertes à tous les usagers du CHAVY pendant les week-ends. Les usagers des autres services (SAS, SAIA) peuvent aussi être accueillis pour une collation ou un repas. Les repas pris au TEMPO leur sont facturés.

La petite cuisine

Une "petite cuisine" est à disposition des résidants sous réserve de sa disponibilité et après accord de l'équipe éducative. Elle est aménagée avec un équipement complet (placards, réfrigérateur, cuisinière, lave-vaisselle, vaisselle, table, chaises...), au rez-de-jardin du Tempo.

Elle peut être utilisée afin de permettre aux résidants de :

- s'entraîner à une autonomie (courses et équilibre alimentaire, confection des repas...)
- recevoir des invités (amis, famille...)
- participer à un atelier éducatif autour de la cuisine et de la pâtisserie,
- Se restaurer au calme...

Après chaque utilisation, les usagers doivent nettoyer (cuisinière, table à manger, sol...)

L'Atelier cuisine

Un atelier cuisine éducatif est proposé aux résidants en fonction de leurs souhaits et/ou de ce qui est mentionné dans leur projet personnalisé comme axe d'apprentissage.

Le travailleur social organise des repas avec quelques résidants : choix des menus, achats alimentaires au supermarché du quartier, préparation, nettoyage de la cuisine sont faits collectivement.

Ce moment de convivialité, en petit groupe, offre l'opportunité aux personnes présentes de créer réciproquement ou consolider du lien.

C'est aussi l'occasion d'acquérir de l'autonomie ; cette activité pourra faciliter l'orientation de certains, soit dans un studio attenant au TEMPO, soit éventuellement, dans un appartement du SAIA ou un logement autonome.

La réunion des résidants

Une réunion est organisée un mercredi sur deux avec l'ensemble des résidants du TEMPO. Elle n'a pas de caractère obligatoire mais elle offre un espace de parole, d'information, de régulation et d'échanges qui sont appréciés des personnes présentes. Cet espace favorise l'adhésion des résidants à la vie collective du foyer.

La gestion de l'argent

Les résidants accueillis au TEMPO sont, pour la plupart, protégés par une mesure de curatelle ou de tutelle.

Ils disposent généralement d'une carte qui leur permet d'effectuer des retraits d'argent hebdomadaires aux guichets brunoyens. Pour certains d'entre eux, cette carte est fonctionnelle dans d'autres guichets, lorsqu'ils partent par exemple en vacances. Les travailleurs sociaux peuvent accompagner les résidants au distributeur à leur demande ou en concertation avec le tuteur pour des retraits (importants ou non).

Les résidants ont la possibilité de déposer des petites sommes d'argent dans un coffre-fort par l'intermédiaire des travailleurs sociaux du TEMPO.

Les travailleurs sociaux "référénts projets " sont les interlocuteurs privilégiés des tuteurs et curateurs pour le suivi administratif et financier des résidants (organismes de vacances, suivi des inscriptions et du règlement des factures...). Les professionnels tiennent une traçabilité des mouvements d'argent pour chaque résidant.¹⁸ Si nécessaire, ils ont également le rôle d'intermédiaire pour toute demande du résidant à son tuteur.

Les achats divers

Les résidants ont souvent des difficultés à mesurer la valeur de l'argent, que ce soit pour les achats de consommation courante mais surtout pour des acquisitions exceptionnelles et/ou onéreuses. La plupart d'entre eux ont donc besoin d'être accompagnés pour leurs courses vestimentaires et tous pour le mobilier et le matériel audio et vidéo.

La santé

La majorité des résidants du Tempo a besoin d'aide pour préciser un état pathologique et prendre un rendez-vous chez le médecin traitant ou spécialiste. Si les résidants sont parfois capables de se rendre seuls chez leurs praticiens, nous constatons qu'il est souvent nécessaire de les accompagner afin de les aider à la compréhension (explication et formulation adaptée) et au suivi de leurs soins. Pour certaines affections, les rendez-vous médicaux ont lieu à Paris. La place de la santé prend une dimension supplémentaire lors du vieillissement des personnes.

Une infirmière intervient sur ordonnance médicale pour la préparation des piluliers de semaine lorsque les traitements sont complexes. Sinon, ils sont préparés par chaque usager en présence du travailleur social, puis stockés dans une armoire fermée à clé. Les travailleurs sociaux veillent à leur distribution.

Les hospitalisations dans les services psychiatriques, souvent de courte durée, sont devenues difficiles malgré les conventions passées avec les CMP ou le maintien d'un lien partenarial avec le service psychiatrique qui a orienté l'usager vers nos services.

¹⁸ Voir exemple de procédure « coffre TEMPO» en annexe n°8

Le Service d'Aide & d'Intégration en Appartements (SAIA)

Le SAIA a pour mission un accompagnement socio-éducatif de personnes dans le cadre d'un hébergement en appartement collectif, en milieu ordinaire, afin de favoriser leur intégration sociale grâce notamment aux relations de voisinage, aux participations à la vie du quartier, aux relations avec les commerçants.

Ce service composé d'appartements partagés, s'adresse à des personnes présentant un certain niveau d'autonomie dans le quotidien tel que (transport, préparation de repas, prise de médicaments, courses, relations sociales, repères dans l'environnement et la cité...).

Les logements sont implantés dans le même secteur d'une cité HLM "Les Hautes Mardelles" à Brunoy. Les résidents sont logés dans 5 appartements : 1 type II, destiné à un couple, 2 type IV, 2 type V qui comprennent une chambre de stagiaire.

Accueil et accompagnement

Un bureau d'accueil est aménagé dans un appartement à proximité de ceux dans lesquels vivent les résidents.

Le CHAVY est locataire de ces appartements et les résidents y vivent en colocation.

Le service du SAIA travaille l'autonomie notamment en s'appuyant sur l'environnement de proximité et sur la gestion de l'habitat dans toutes ses dimensions (hygiène, courses, organisation et partage des tâches, confection des menus et des repas...).

Les résidents de ce service sont en capacité de vivre dans un appartement ne nécessitant pas un cadre protecteur de proximité de tous les instants de l'équipe éducative ; de ce fait, la présence éducative est quotidienne mais pas permanente.

Les usagers, accompagnés par les travailleurs sociaux ont, si besoin, des contacts réguliers avec le gardien de l'immeuble pour leurs conditions d'hébergement et les travaux d'entretien, de réparation ou d'amélioration de l'habitat. Cet aspect du quotidien est une partie importante de l'accompagnement à la citoyenneté à travers une dynamique d'appropriation et d'exercice de leurs droits et devoirs.

Ainsi, les notions de responsabilité, d'appropriation et d'investissement sont-elles les orientations de ce service.

Caractéristiques et organisation du service

Le SAIA s'adresse à des usagers qui envisagent d'évoluer vers un accompagnement du type Service d'Accompagnement à la Vie Sociale et à d'autres dont il s'agit de faciliter le quotidien dans ce lieu de vie auquel ils sont attachés et pour qui un logement autonome n'est pas envisageable.

Un espace d'accueil

Le bureau d'accueil des usagers est installé dans un appartement de type 3. Il comprend un salon, un bureau d'accueil, une cuisine et deux bureaux pour des entretiens individuels. Le salon, tient à la disposition des résidents une bibliothèque, un téléviseur, un espace

rafraîchissement (café, thé, eau...), des canapés, une photocopieuse et des panneaux d'affichage relayant la vie de l'établissement et du service.

Plus qu'un lieu d'attente pour l'accueil, il s'agit d'un lieu pensé pour favoriser l'échange entre les résidents.

Cet appartement est un espace aménagé pour être agréable, convivial, un lieu de partage. L'objectif est de créer du lien entre les résidents, en faire un espace collectif, leur donner la possibilité de s'y investir et de s'y rencontrer. Des magazines de styles variés sont à leur disposition afin de proposer une lecture facile, ludique et accessible à tous les goûts.

Une permanence est assurée dans le bureau d'accueil de 17h30 à 19h30 chaque mardi. Une deuxième permanence peut être organisée dans la semaine en fonction des besoins. Un travailleur social y accueille les résidents pour une écoute, un conseil, une information ou une aide pratique tels que :

- Des renseignements concernant un courrier reçu ou à faire
- Une aide à la prise de rendez-vous
- Une aide à la préparation des semainiers ou la prise de médicaments
- Retrait de l'argent des courses pour la semaine, l'argent personnel, ou pour des dépenses "extra" (coiffeur, médecin, vêtements...)
- Rendre les comptes d'achats alimentaires par celui qui est responsable sur la semaine
- Dialogues sur ce qui s'est passé durant la semaine, le week-end, des petits ou grands tracas de la vie quotidienne, de leur travail, de leurs démarches et rendez-vous (administratifs, médicaux...) des différends qu'ils rencontrent avec d'autres personnes (voisinage, résidents, collègue de travail...)

Il peut être demandé aux résidents de passer au moins une fois par semaine au bureau d'accueil pour le suivi de leur accompagnement.

L'appartement est aussi utilisé en dehors des temps d'accueil :

- l'atelier cuisine, un soir par semaine, permet aux éducateurs et aux résidents de partager un moment convivial
- des soirées à thème (soirées vidéo, jeux de société, lecture...) sont organisées par les résidents ou les travailleurs sociaux.

La cuisine aménagée est utilisée avec les résidents pour les ateliers collectifs de cuisine, assurés par les travailleurs sociaux.

Des casiers nominatifs contenant les dossiers administratifs, santé, loisirs et vacances, travail... sont accessibles à chacun dans un bureau.

Chaque résident possède une boîte aux lettres, l'adresse postale étant celle du siège de l'établissement afin de sécuriser le courrier.

Un coffre-fort permet aux résidents de déposer en sécurité les cartes de retrait et de l'argent selon les modalités arrêtées avec les curateurs/tuteurs. Il peut aussi être utilisé comme une aide à l'épargne d'une petite somme en prévision d'un achat. L'accès à ce coffre est réservé aux travailleurs sociaux du service. Une traçabilité des mouvements d'argent est réalisée avec la double signature du résident et du travailleur social qui assure la permanence d'accueil.

Fonctionnement des appartements

Un trousseau de clés complet est remis à chaque occupant qui en a la responsabilité.

Les appartements, meublés par le CHAVY, comprennent des pièces à vivre communes et des chambres individuelles. Les pièces communes sont :

- La cuisine toute équipée (vaisselle, cuisinière, lave-linge et sèche-linge, lave-vaisselle, micro-ondes),
- La salle à manger/salon (tables et chaises, canapé, meuble de rangement, téléviseur et téléphone),
- La salle de bain, les toilettes, un cagibi.

Chaque résidant dispose d'une chambre fermant à clé. Il peut l'aménager avec ses meubles, la décorer selon ses goûts, en respectant les consignes de sécurité et les locaux. C'est un endroit réservé à la sphère privée, l'espace de l'intime, lieu de ressource individuel.

Intervention de l'équipe éducative sur l'appartement

Il existe plusieurs modalités d'intervention d'un travailleur social auprès des résidants en ce qui concerne la vie sur l'appartement. En effet, l'hébergement sous la responsabilité de l'établissement (le bail de location est au nom du CHAVY) légitime les actions éducatives au sein de ce lieu de vie. Il s'agit de veiller au bon entretien de l'appartement par la vérification du ménage en fin de semaine et les accompagnements individuels pour l'entretien des chambres. Des repas sont pris régulièrement sur invitation des résidants ou sur demande des membres de l'équipe éducative. Les repas propices à un moment de convivialité, de partage, permettent des échanges hors cadre formel des rendez-vous ou réunions. Ils témoignent des relations instaurées entre les résidants. C'est aussi l'opportunité d'évaluer le mode alimentaire de chacun et d'adapter un accompagnement ou non dans ce domaine.

Le travailleur social référent d'appartement

Chaque travailleur social a un ou deux appartements en référence. Il est chargé d'animer les réunions d'appartement, de veiller aux stocks de produits d'entretien, du petit matériel hôtelier et d'organiser les grands ménages.

Ce travailleur social est l'interlocuteur privilégié pour les questions liées à l'habitat et pour les éventuels conflits et désaccords entre les occupants de l'appartement.

Il peut ainsi jouer un rôle de médiateur lorsqu'il sent qu'une situation devient compliquée entre deux ou plusieurs résidants.

Cette organisation permet un meilleur suivi au niveau de l'aménagement et de ce qui se vit à l'intérieur des appartements.

Interventions de l'agent d'entretien et de l'agent de service

L'agent d'entretien du CHAVY intervient sur l'appartement pour des travaux de rénovation planifiés dans l'année. Il réalise aussi de petits travaux après accord d'un cadre de l'équipe de direction (étagère murale à fixer...). Il est sollicité par les membres de l'équipe éducative en cas de dysfonctionnement d'un équipement ménager. Ses interventions sont consignées dans un cahier d'entretien.

L'agent de services généraux s'occupe du ménage des bureaux éducatifs. Elle intervient aussi dans le cadre du nettoyage d'une chambre libérée suite au départ d'un résidant, et dans la préparation d'une chambre en vue de l'accueil d'un stagiaire.

La vie quotidienne au SAIA

L'organisation du quotidien

Les colocataires sont responsables du ménage des parties communes et privatives de leur appartement. Une organisation est élaborée pour que chacun effectue ces tâches : mettre la table, la débarrasser et la nettoyer, s'occuper de la vaisselle, etc... En concertation avec les travailleurs sociaux, le ménage et l'organisation des repas sont assurés, soit à tour de rôle, soit de façon collective. Les chambres sont du domaine du privé et induisent un entretien individuel. Ces actions font l'objet d'une évaluation des travailleurs sociaux, régulièrement et au moins chaque semaine.

En fonction des capacités, de l'autonomie, de la motivation des usagers, le travailleur social peut "faire avec" pour les inciter à "faire seul". Ces temps contribuent à l'apprentissage de la notion du "vivre ensemble" (partage, solidarité, confrontation...). Le travailleur social vient réguler ces moments où parfois s'expriment l'incompréhension, les conflits, les sentiments d'injustice et de jalousie.

Les rendez-vous individuels

A l'initiative des résidants et/ou des éducateurs, des rendez-vous individuels sont réalisés l'après-midi si l'utilisateur ne travaille pas ou en soirée après sa journée de travail :

- pour échanger sur des sujets personnels.
- pour remplir des documents, aide à la rédaction d'un courrier, dossier (vacances, C.A.F, Aide Sociale, M.D.P.H.) nécessitant plus de disponibilité et une écoute individualisée. Nous avons vu que pratiquement aucun usager n'est en mesure d'établir une correspondance écrite, par courrier ou internet.
- pour les suivis individuels dans le cadre de l'accompagnement prévu dans le Contrat de séjour et le projet individualisé (échange, soutien au maintien des acquis ou à l'apprentissage lecture/écriture/calcul ...) les échanges de préparation et de retour de synthèse.

Des temps individuels de rencontres informelles ont lieu dans ce bureau d'accueil en fonction de la disponibilité des travailleurs sociaux.

Si l'appartement d'accueil est un lieu d'échange et un support à l'accompagnement éducatif, le champ d'action des travailleurs sociaux se situe essentiellement dans le lieu de vie de chacun.

Courses et cuisine

Dans le cas d'une organisation collective, chaque semaine les résidents d'un même appartement participent à une même somme dans l'enveloppe alimentaire, gardée dans le coffre, afin de constituer le budget alimentation hebdomadaire. Les achats sont effectués par les résidents avec les conseils des professionnels.

La personne responsable des achats et des repas pour la semaine à venir récupère ce budget, fait les courses et les repas du soir en semaine et ceux du week-end. Un accompagnement aux courses peut être assuré par un travailleur social, si besoin (dates de péremption, comparaison des prix, équilibre alimentaire, gestion du budget...). Une fois la semaine terminée, elle vient au bureau établir les comptes (factures et monnaies éventuelles). Cette vérification des comptes permet d'avoir un regard sur la nature des achats, de veiller au bon équilibre alimentaire et de s'assurer que le budget a été utilisé à bon escient.

L'argent restant est placé dans une pochette commune à l'appartement ce qui permet de faire des achats pour la vie collective (décoration de Noël, jeux de société, produits d'entretien...).

Dans le cas d'une organisation individuelle, chacun consacre la somme jugée nécessaire pour ses achats alimentaires, s'organise dans ses courses et la préparation de ses repas pour les plus autonomes. Un suivi des achats peut être mis en place soit par un accompagnement physique, soit sur présentation des factures à un travailleur social prévu dans le projet personnalisé.

Les résidents effectuent généralement leurs achats alimentaires dans le supermarché voisin. Ils "se familiarisent" avec les caissières qui sont parfois amenées à les aider.

Les colocataires de chaque appartement participent de façon égale et en concertation avec l'équipe éducative, à une cagnotte qu'ils utilisent pour l'achat des produits d'entretien communs (liquide vaisselle...).

La gestion des revenus des résidents

Un budget prévisionnel est élaboré avec chacun selon ses besoins puis proposé au tuteur/curateur qui fait alors parvenir les sommes correspondantes sur le compte bancaire de son protégé selon la périodicité retenue.

Le résident effectue les retraits avec sa carte bancaire. Si un retrait mensuel important est réalisé, le résident peut déposer cette somme dans le coffre-fort situé dans le bureau d'accueil. Il vient ensuite retirer par destination (alimentation, loisirs, dépenses exceptionnelles), selon un rythme hebdomadaire ou bihebdomadaire, les sommes dont il a besoin.

Les résidents peuvent également déposer leur carte de retrait bancaire dans le coffre-fort. Les achats plus importants sont validés par les tuteurs/curateurs et se font avec l'aide des travailleurs sociaux (établissement d'un devis, réception de la somme, accompagnement auprès du fournisseur...).

Les modalités de gestion sont réfléchies en fonction des capacités du résident, dans son projet personnalisé. Une aide de proximité à la gestion est souvent nécessaire étant donné la difficulté pour les résidents d'appréhender la valeur des achats et leur vulnérabilité vis-à-vis de l'environnement.

Les réunions d'appartement

Les réunions d'appartement permettent aux résidents de s'exprimer au sein même de leur habitat. Elles sont programmées une fois par mois par le travailleur social. Les occupants de l'appartement peuvent solliciter la tenue de réunions exceptionnelles. Lors de ces rencontres sont abordées les questions liées à l'aménagement de l'habitat mais aussi celles liées à l'ambiance générale au sein de l'appartement, entre tous les occupants. Les résidents sont invités à exprimer leurs satisfactions, leurs souhaits mais aussi leur désaccords, leurs contrariétés.

L'intervention du travailleur social a vocation à animer les échanges, favoriser la parole, faire apparaître les motifs de satisfaction et gérer les conflits naissants.

Le Service d'Accompagnement Social - S.A.S

Le SAS propose un accompagnement social à des personnes locataires, propriétaires de leur domicile ou hébergées chez un tiers, habitant dans la zone géographique du Val d'Yerres et du Val de Seine. Les usagers de ce service vivent seuls, en famille ou en couple, avec ou sans enfants.

Ce service considère l'ensemble des dimensions de la vie de la personne et porte une attention particulière aux situations d'isolement qui génèrent de la solitude, de l'anxiété, des conduites à risque... L'accompagnement se déploie dans différents domaines tels que la santé, l'aide à la parentalité, l'insertion professionnelle... Ces champs d'intervention ne sont pas exclusifs, ils sont parfois plus subtils et nécessitent de l'ouverture, de la souplesse, de l'adaptation pour appréhender la singularité de la situation de la personne accompagnée. Les travailleurs sociaux sont présents pour soutenir les usagers dans les difficultés qu'ils peuvent rencontrer dans leur vie quotidienne. **Ils sont parfois confrontés à une instrumentalisation réelle ou ressentie qui nécessite un travail de réflexion et de distance afin d'être transformée pour y donner un sens éducatif.**

Enfin, cet accompagnement s'inscrit dans le contexte d'une relation de confiance et d'attention bienveillante à l'égard des usagers.

Le CHAVY mobilise des partenaires du droit commun pour répondre aux besoins des usagers et favoriser leur inscription dans la cité. Ces partenaires interviennent dans différents domaines tels que le logement, l'emploi, la santé, les loisirs, les ressources financières, la parentalité...

L'accueil

L'équipe est présente pour l'accueil des usagers du lundi au vendredi entre 13h30 et 20h. Durant ces horaires ils répondent au téléphone sauf s'ils sont en intervention à l'extérieur. En dehors de ces horaires les usagers du SAS peuvent joindre le CHAVY 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24.

Toutefois, les travailleurs sociaux peuvent effectuer, si besoin, des accompagnements le matin.

Les modalités d'intervention

Les interventions sont individuelles et/ou collectives. Elles s'effectuent selon différentes modalités : des rendez-vous réguliers aux bureaux situés dans le bâtiment administratif du CHAVY, des visites au domicile des usagers, des entretiens téléphoniques mais aussi toutes formes d'accompagnement dans la cité (visite médicale, courses, démarches administratives...). Nous constatons que des moments moins formels comme le temps du trajet (véhicule, transport en commun) sont propices à l'échange, à l'émergence de l'inattendu, à la confiance...

L'accompagnement individuel est rarement effectué par le seul référent projet. Il est partagé avec plusieurs intervenants selon les besoins en technicité ou le besoin d'engagement d'une multiplicité des possibilités transférentielles¹⁹.

Les usagers du SAS bénéficient d'espaces transversaux de loisirs et d'activités organisés généralement le dimanche.

¹⁹ Voir la relation d'aide et le transfert en annexe n°4

Afin de favoriser des échanges entre les personnes suivies par le SAS, des moments conviviaux sont proposés tout au long de l'année : galette, barbecue, restaurant...

Les visites à domicile

C'est à partir de la mise en place de la politique de secteur, qu'avec l'intervention des équipes à l'extérieur de l'hôpital, la pratique de la V.A.D (Visite A Domicile) s'est développée, ouvrant ainsi un nouveau champ à la clinique. Ce dernier élargit la clinique à l'espace privé.

*"Franchir un seuil, passer du dehors au-dedans, pénétrer dans l'intérieur d'autrui, constituent autant de mouvements que chaque visiteur effectuera à sa façon et en fonction de ses relations avec l'habitant du lieu. Parcourir des espaces intimes, circuler entre les objets personnels qui s'y trouvent, respirer l'air et les odeurs qui imprègnent l'endroit, considérer les ordres et désordres qui témoignent fidèlement des évolutions et gestes quotidiens constituera une sorte de trajet effectué à la fois à la surface et à l'intérieur d'un ensemble où l'occupant se tient, qui le contient, auquel il tient, comme il peut. L'espace, les volumes, les agencements relèvent de désordres qui nous sidèrent tant ils évoquent de mêlées, d'éparpillements, d'accumulations invraisemblables. Y pénétrer peut aussi faire prendre la mesure de l'écart considérable entre ce dont témoigne l'état des lieux et les remises en ordre auxquelles nous aimerions tant avoir recours "*²⁰

La visite à domicile est toujours complexe pour le professionnel qui intervient. Elle renvoie à l'idée de s'immiscer dans un domaine où se pose la question de l'intimité, de la légitimité, des limites de l'action, du respect de l'environnement de l'autre... L'intimité du professionnel peut aussi être interpellée.

Nécessairement, cette situation d'inconfort pour le travailleur social le contraint à s'interroger et à solliciter l'équipe, sur le sens de ses pratiques et l'issue de l'action menée et/ou envisagée. Les travailleurs sociaux disposent de plusieurs outils leur permettant de présenter ces questionnements et de croiser leur regard sur une situation (réunions, rencontres inter SAVS, analyse des pratiques, ...).

Notre expérience au CHAVY nous permet de constater que le travail éducatif à partir du domicile a des effets bénéfiques pour les personnes accompagnées. Le domicile est le témoin d'une vie quotidienne qui donne prise à des pistes d'accompagnement.

Par exemple, donner la possibilité à l'autre de nous accueillir, de nous préparer un café sont autant d'actions qui s'inscrivent dans une socialisation... Le travailleur social qui se déplace au domicile permet à la personne accompagnée de prendre la place de l'accompagnant et ainsi d'avoir l'opportunité de gagner en confiance et en estime de lui-même...

Le choix des visites à domicile comme modalité privilégiée d'intervention auprès des usagers répond à la volonté de travailler dans la proximité, au plus près de leur quotidien.

Une aide à la gestion des revenus

La plupart des usagers du SAS bénéficient d'une mesure de protection. A ce titre, les mandataires judiciaires sont les premiers acteurs et garants de l'accompagnement budgétaire. Les travailleurs sociaux interviennent toutefois en partenariat, en médiation et dans l'articulation des besoins financiers identifiés.

²⁰ "appartements thérapeutiques : Habiter le soin ?" revue EMPAN n°34 – juin 99 – p65

Si nécessaire, les services de droit commun seront mobilisés pour un usager en difficulté financière: services sociaux, Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), associations caritatives, notamment pour des demandes de secours financiers.

Le logement

L'offre insuffisante de logements dans le parc social, la faiblesse dans l'accès au logement temporaire (résidence sociale) et le coût des loyers dans le parc privé rendent difficile l'accès au logement. Les couples ont de meilleures chances que les personnes seules d'accéder à un logement.

Une information sur le public accueilli a été entreprise auprès des bailleurs sociaux. Un partenariat avec des agences immobilières existe.

Le Fond Départemental d'Aide au Logement pour la garantie de loyer et le dépôt de garantie peut être sollicité.

Les travailleurs sociaux guident les usagers pour l'installation et l'amélioration de leur cadre de vie (conseils et accompagnements dans l'achat de meubles et d'appareils électroménagers et leur utilisation). Dans ce registre, les CESF ont une formation particulièrement adaptée.

Deux tiers des usagers ont des difficultés à entretenir leur logement. L'environnement des individus traduit généralement leur état psychique. Les personnes atteintes de handicap mental et de handicap psychique rencontrent souvent des difficultés à mettre en œuvre les mesures d'hygiène et le rangement.

L'accompagnement des travailleurs sociaux consiste alors, à partir des actions inscrites dans le DIPC, à mobiliser les usagers sur des aspects essentiels de l'hygiène et de l'organisation dans leur logement.

L'emploi

Notre partenariat avec les ESAT est mobilisé lorsque les usagers cherchent un emploi dans le secteur protégé. La convention que nous avons signée avec l'ADAPT peut être mise en œuvre dans le cadre du DIPC pour une évaluation professionnelle ou une formation.

Le référent est le coordonnateur de la mise en œuvre de ces actions avec nos partenaires.

Dans le cadre du suivi de l'accompagnement d'usagers inscrits communément dans nos structures, des rencontres sont organisées entre les travailleurs sociaux du CHAVY et des Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT).

La santé

Moins d'un tiers des usagers peuvent avoir une aide ponctuelle de leur famille pour leurs démarches de santé, les deux autres tiers n'ont aucune aide de leur part.²¹ Les travailleurs sociaux les aident pour la recherche de médecins à proximité de leur domicile, les accompagnent au moins pour un premier rendez-vous et par la suite si nécessaire. La présence d'un travailleur social est souvent indispensable pour reformuler les préconisations médicales et vérifier avec l'usager qu'il les a bien comprises.

²¹ Voir caractéristiques de la population accueillie en annexe n°7

Aide à la parentalité

Un certain nombre d'usagers sont parents d'enfants mineurs, soit en charge directe de leur éducation quand ils en ont la garde ou en charge indirecte lorsqu'ils ont un droit de visite (et) ou d'hébergement.

Le SAS peut leur offrir un soutien dans cette fonction, tant dans les recherches de solutions de garde que dans l'exercice de leurs droits et leurs devoirs. Pour cela, un travail en réseau avec la PMI est engagé. Les travailleurs sociaux peuvent aussi orienter l'utilisateur vers des professionnels de la petite enfance et du soutien à la parentalité.

Des questions concernant le désir d'enfant ou le deuil de ce désir sont exprimées par les usagers, questions auxquelles l'équipe éducative apporte une écoute.

La gestion du quotidien

Comme pour les autres services, le quotidien est un support à l'accompagnement par les travailleurs sociaux même s'il est moins présent que sur les hébergements du CHAVY. Les personnes suivies par le SAS rencontrent des difficultés dans l'organisation de leur vie quotidienne (ménage, courses, lessive, confection des repas...). L'équipe éducative les accompagne et les conseille dans ces domaines.

Perspective :

- Le projet d'accueil de jour permettra de pérenniser l'activité du matin.
- Le TEMPO accueille 14 personnes et ne dispose que de 12 chambres. Le projet d'extension en cours permettra enfin la construction d'un espace privatif pour chacun et le respect de son intimité.
- La création d'une terrasse directement accessible de plain-pied prévue dans notre projet d'extension, permettra de faciliter la prise de repas en plein-air et l'accès au jardin.
- La création d'un service médico-éducatif de type SAMSAH apporterait une réponse adaptée aux besoins identifiés auprès de la population qui nous sollicite.
- Rapprochement du service SAIA du centre-ville afin de faciliter l'accès aux transports et aux commodités. Acquisition de logements plus confortables et mieux entretenus. Faire une étude comparative entre une acquisition immobilière et une location

LES ANIMATIONS ET LES LOISIRS

Si quelques résidants des services d'hébergement, vont seuls vers des loisirs alentours des communes voisines (cinéma...), ces activités restent assez ritualisées. Par ailleurs, tous ont besoin d'une aide pour préparer leurs vacances.

Les usagers du SAS sont plus nombreux à organiser des activités de loisirs ou culturelles sur leur temps libre.

Les objectifs des animations et des loisirs sont de créer des liens sociaux entre résidants et usagers et de rompre l'isolement des personnes vivant dans un domicile autonome. Une vie collective s'organise au sein du Tempo et sur les appartements du SAIA. Néanmoins, afin de permettre aux résidants de participer à l'animation et de favoriser la création de liens sociaux, il leur est demandé d'être présent dans la structure un week-end sur deux en moyenne.

La réunion d'animation

Ouverte à tous les usagers de l'établissement, cette réunion est le lieu où se décident les animations et les activités, les fêtes d'été et d'hiver... Son rythme est trimestriel, des réunions complémentaires sont ajoutées lors des périodes d'activités plus intenses telles que la préparation des mini-séjours.

Elles sont animées par le chef de service dédié à l'animation et par les responsables de transfert pour les mini séjours.

Idéalement, un travailleur social de chaque service y participe afin de faire le relais avec ses collègues et s'assurer que l'ensemble des usagers sont informés des différentes propositions. Cette instance a pour but d'impliquer autant que possible les usagers dans les propositions et les réalisations d'animation à partir du CHAVY. Les idées sont partagées, discutées et décidées ensemble, en tenant compte des moyens et des limites qui nous sont imposés (distances, budget, saison...). Les propositions des travailleurs sociaux sont aussi étudiées afin de susciter l'envie, la créativité des personnes que nous accompagnons qui ont parfois des difficultés à trouver une idée, à se projeter, être désireux. Néanmoins ce temps permet aux personnes de s'approprier leurs loisirs.

La réunion a lieu dans la salle polyvalente, un soir de la semaine après 18 h afin de permettre au plus grand nombre d'y participer.

C'est un lieu convivial qui se déroule autour d'un apéritif sans alcool.

Les loisirs

Les animations, les activités culturelles et de loisirs élaborées et arrêtées au cours de la réunion d'animation sont ensuite proposées aux usagers des 3 services.

Elles ont principalement lieu le week-end : spectacles, pique-niques, bases de loisir, piscine, vélo, etc. Les travailleurs sociaux assurent les accompagnements.

Lorsque les activités sont payantes, le CHAVY y participe financièrement à hauteur de la moitié afin de favoriser l'accès aux loisirs au plus grand nombre. Il nous semble important cependant, de maintenir une contribution de chaque participant qui ainsi assume son inscription, accomplit un acte citoyen en payant sa part à partir du salaire qu'il a gagné.

Les mini séjours au CHAVY

L'organisation et la mise en œuvre effective des mini séjours figurent dans ce projet afin de centrer cette action au cœur des missions que se donne l'établissement à destination du public accueilli au CHAVY.

Le travailleur social propose des idées de séjour afin de susciter l'envie et le désir des usagers à partir. Cependant, nous devons tenir compte de leurs propositions afin de les valoriser tout comme nous devons leur permettre d'être acteurs, dans l'élaboration et la mise en œuvre du séjour.

Les mini séjours sont à distinguer des vacances en organismes adaptés car cette activité singulière, outre le moment de convivialité et de bien être qu'elle tend à procurer, a aussi pour objectif de favoriser la relation éducative entre les professionnels et les usagers de l'établissement. Par ce dépaysement, en dehors des murs de l'institution, professionnels et usagers se rencontrent dans un contexte différent du quotidien habituel. C'est un moyen pour chacun de changer parfois le regard porté réciproquement afin de tisser un lien différent autour d'une activité hors des sentiers du quotidien.

Philippe Chavaroche va éclairer ce propos :

"En termes d'espace, l'activité se déroule majoritairement hors des espaces habituellement réservés à la vie quotidienne. Par rapport à ce "dedans" que représente le groupe, l'activité est un dehors qui implique de sortir et de revenir. Le "dedans" entre en relation complémentaire, non confondue et non clivé avec le "dehors". [...]. Le résident perd momentanément le "connu" de la vie quotidienne pour affronter le "moins connu", [...]. Autant de zones de risques, mais potentiellement riches de "transitionnalité" winnicotienne".²²

Périodicité : Les mini séjours font donc partie des activités que propose le CHAVY à tous les usagers accompagnés au sein de l'établissement. Ils se déroulent 2 à 4 fois par an, en fonction de leurs durées et des inscriptions afin que cela puisse profiter au plus grand nombre. Ils ont lieu, généralement lors des ponts des fériés du mois de mai ou du mois de novembre et s'étendent sur une période de 2 à 4 nuits. A cet effet, chaque travailleur social est amené à s'inscrire dans l'élaboration et la participation effective aux mini séjours du CHAVY.

²² Philippe Chavaroche, Travailler en MAS, L'éducatif et le thérapeutique au quotidien, ed. eres, 2002

Objectifs des mini séjours

Il est nécessaire de veiller à ce qu'il y ai une équité de participation en fonction des situations de handicaps spécifique à chacun et en tenant compte de la diversité du public accueilli. Nous souhaitons proposer un éventail d'offres adaptées, diversifiées (dynamique, relaxation, sport, détente...) et de qualité à destination des usagers de l'établissement.

Par ailleurs, pour les personnes disposant d'une autonomie suffisante, les mini séjours peuvent être aussi l'opportunité d'envisager une activité vacances qu'ils pourront reproduire seul (c'est-à-dire sans la présence effective d'un professionnel) avec le soutien organisationnel d'un travailleur social (semaine en mobile home dans un camping...). Les professionnels se situent alors avec les personnes dans une dynamique d'apprentissage, de projets et de perspective.

Cependant, les mini séjours ne doivent pas être conçus exclusivement comme levier à une démarche d'apprentissage à l'autonomie. C'est un paramètre à prendre en compte mais dans le sillage primordial que sont le bien-être et la relation éducative entre le professionnel et l'utilisateur.

La participation financière des usagers

Il est nécessaire de trouver le juste équilibre entre le coût réel d'un mini séjour et le prix symbolique. La participation financière est une démarche citoyenne qui a un sens éducatif car elle sensibilise les personnes sur la valeur de certains projets.

Cette règle, peut faire l'objet d'une dérogation pour les personnes en réelle difficulté pécuniaire.

Séjours en autonomie

Les différents types de séjours réalisés et le souhait de certains usagers, ont conduit l'équipe du CHAVY à proposer une nouvelle façon de partir ensemble. Le but est multiple : Il s'agit d'accompagner un groupe d'utilisateur à organiser et réaliser un séjour de vacances entre eux (recherche d'un lieu, réservation, étude du budget...) sans la présence d'un éducateur sur le site.

Cette forme de séjour répond à la demande de certains usagers dont l'autonomie ne requiert pas la présence constante d'un travailleur social.

Les participants s'acquittent de la totalité des frais inhérents. Ils sont confrontés au coût de la vie dans l'objectif d'apprendre à mesurer la valeur de l'argent.

Néanmoins, pour plus de sécurité, tout en offrant une situation réelle de "vacances autonomes", ce séjour se déroule dans un périmètre d'une heure et demie de voiture et sur un temps limité (week-end ou 3, 4 jours) permettant une intervention rapide, si besoin.

Nous avons constaté qu'il était difficile de trouver un lieu de vacances qui réponde à toutes les attentes (accessibilité en transport en commun, proximité géographique avec le CHAVY, coût...). L'expérience a soulevé les avantages mais aussi les contraintes du vivre ensemble (rythmes, goûts différents...). Toutes ces étapes incitent à travailler les notions de concession et de compromis.

L'accompagnement sur les dispositifs de vacances

Les travailleurs sociaux du CHAVY accompagnent les usagers dans le choix de leurs vacances. En lien avec les tuteurs ou curateurs, ils renseignent les documents relatifs à la réservation de leurs séjours. Les professionnels les aident, si besoin, à préparer leurs trousseaux. Dans la mesure du possible et si nécessaire, nous accompagnons les usagers à l'aller et au retour, sur les lieux de rendez-vous (gare...).

Fêtes de l'établissement

Les fêtes d'établissements sont organisées deux fois par an et sont très prisées par les usagers et résidents.

Ritualisées dans le temps et l'espace elles offrent un formidable moment de rencontre partagé entre usagers, professionnels et proches des uns et des autres.

Ces évènements permettent la rencontre d'usagers ou de professionnels avec leurs familles. Il n'y a plus d'usagers ou professionnels : ces festivités rassemblent juste des personnes qui se connaissent, peuvent présenter leurs proches et s'amuser ensemble.

Pour chacune de ces fêtes très fréquentées, usagers et personnels sont invités. Chacun verse une participation financière pour ses invités (2 maximum, sauf exception).

La fête d'été se déroule un vendredi soir ou un samedi midi, au début du mois de juin, dans le jardin du CHAVY. De plus en plus, depuis quelques années la fête d'été est préparée, d'abord lors d'une réunion animation puis par la participation de tous les volontaires à la confection de décorations, au choix de musiques, en lien avec le thème choisi. Ainsi elle fédère, implique, valorise et concerne les différents protagonistes.

La fête d'hiver est organisée un vendredi soir du mois de décembre, dans un restaurant qui propose une animation le plus souvent musicale (karaoké, danse...).

Lors de ces fêtes, les personnes accueillies et les professionnels aiment beaucoup se vêtir de leurs plus beaux vêtements ou belles tenues pour s'adonner aux divertissements musicaux qu'ils apprécient beaucoup.

Chacun peut s'admirer, se féliciter, ceci permet de renforcer l'importance de l'image de soi qui est véhiculée en société.

Le Journal du CHAVY

En 2012, le CHAVY a édité un journal réalisé par un collectif de travailleurs sociaux et d'usagers. Après les premiers balbutiements, aujourd'hui notre revue a pris une place importante dans la vie des usagers qui y font référence lors des évènements qui animent notre quotidien. Au fil du temps, nous avons constaté qu'ils se sont approprié ce mode de communication. Ainsi pouvons-nous entendre de-ci delà, certains d'entre eux dire, "*ça c'est pour le prochain journal*" en prenant une photo, ou, "*j'ai écrit un poème que je voudrais bien mettre sur le journal*"... Tout

support (dessins, photos, articles de magazine, interview...), est accueilli pour permettre à chacun d'y participer et de s'exprimer.

Devenu un outil support dans l'accompagnement des personnes accueillies, les travailleurs sociaux proposent à ceux qui le souhaitent, lors d'occasion, ou à la découverte de talents cachés, de préparer un article et trouvent assez facilement des candidats.

Le journal du CHAVY permet de montrer ce qui se passe à partir de la structure, de donner de l'information, de parler de l'actualité, de s'amuser. A ce titre, il favorise la citoyenneté. Mais surtout, il est un lien qui fédère et qui confère un caractère évènementiel et ritualisé de chef d'œuvre collectif. C'est une œuvre identitaire de l'établissement et de tous ceux qui la construisent numéro après numéro. Il rend fier et permet les multiples interactions : entre les usagers et les travailleurs sociaux, les usagers entre eux, leur famille, les travailleurs sociaux entre eux, l'établissement et l'extérieur. Il prend une valeur importante lorsque celui qui y a participé, y a construit de ses mains un article, y fait vivre son "je" en signant de son nom. Le journal du CHAVY devient une formidable reconnaissance pour soi-même et aux yeux des autres.

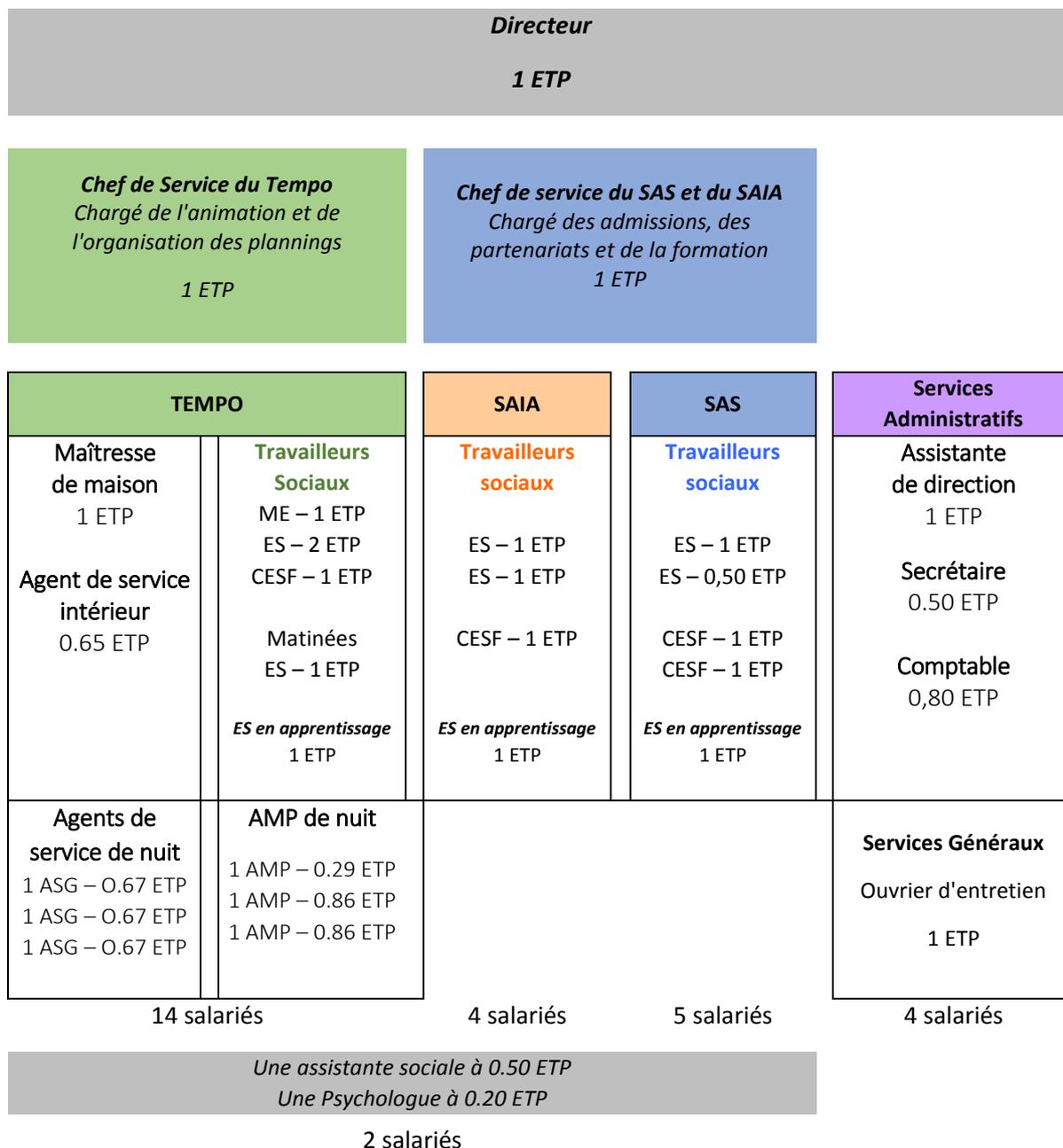
Chaque service éducatif à tour de rôle, centralise les réalisations, organise la présentation et effectue l'édition de la revue, 1 fois par an. Cela représente donc 3 parutions annuelles. Les photos diffusées font l'objet d'une autorisation de droit à l'image.

Perspective :

- Lorsqu'un site internet associatif sera accessible, nous pourrons y faire figurer le journal

LES PROFESSIONNELS

Organigramme



Nombre total de personnel : 32

Nombre ETP : 27,17

L'équipe de direction

Elle est composée d'une directrice et de deux chefs de service.

Tout en ayant des responsabilités administratives, de gestion du personnel et financières, l'équipe de direction s'inscrit de façon forte dans la démarche clinique de l'établissement et en est garante avec la participation de la psychologue. Les cadres hiérarchiques sont impliqués, chacun selon ses fonctions, dans les aspects cliniques, en lien avec les personnes accueillies et les équipes éducatives.

Au CHAVY, la notion d'équipe de direction s'exerce dans un espace démocratique de débat, d'élaboration commune des orientations et des décisions pour répondre aux problématiques rencontrées qui ont un retentissement sur la vie institutionnelle.

Une attention particulière est portée aux aspects symboliques de ces fonctions, à leur retentissement dans la vie institutionnelle et vis-à-vis des usagers.

Les responsabilités individuelles de chaque cadre sont posées par domaines et délégations. Les chefs de service assurent la continuité de la fonction de leur collègue lorsque l'un est absent. Ils sont remplaçants permanents du directeur lors de ses absences et pour toute décision qui relève d'un caractère urgent.

La directrice est la première représentante de l'Association ALTÉRITÉ dans l'établissement. Elle reçoit ses délégations de la direction générale de l'association et subdélègue une partie de ses attributions aux chefs de services.

La directrice est responsable du projet d'établissement, de son actualisation, de sa mise en œuvre et de la mise en application des options fondamentales d'Altérité.

Elle est garante du bon fonctionnement de l'établissement. Elle doit tenir compte et respecter les contraintes légales imposées par le code du travail ainsi que le Code d'Action Sociale et des Familles. Elle est aussi en charge d'utiliser et répartir les budgets de façon appropriée. Elle doit veiller au maintien de l'activité prévue par l'agrément afin de répondre aux demandes et aux besoins identifiés sur le territoire. Elle doit s'assurer de la sécurité et du confort de l'ensemble des usagers et des salariés. Au CHAVY, la directrice entretient une relation de proximité tant avec les professionnels qu'avec les usagers.

Les chefs de services, remplaçants permanents du directeur, secondent la directrice. Ils ont par ailleurs des missions communes et des missions spécifiques. Ils ont des tâches davantage opérationnelles à l'interface entre les équipes éducatives, les usagers et la directrice.

Le chef de service délégué au SAS, au SAIA, aux admissions, à la formation et aux partenariats

Missions transversales :

- Référent formation pour les apprentis, stagiaires et tuteurs de formation
- Organisation des admissions, changements de services, réorientations
- Mise en œuvre des relations avec les partenariats externes...

Missions spécifiques au SAIA et au SAS :

- Elaboration et garant des projets individuels
- Actualisation des plannings
- Accompagnement des TS dans la pratique éducative

Le chef de service délégué au Tempo et à la vie institutionnelle

Missions transversales :

- Elaboration des plannings prévisionnels,
- Actualisation des plannings des salariés,
- Animations et évènementiel

Missions spécifiques au Tempo :

- Elaboration et garant des projets individuels
- Accompagnement des travailleurs sociaux dans la pratique éducative

Aujourd'hui, l'évolution des commandes de nos financeurs, des dispositifs et contraintes légales tendent à éloigner les cadres de direction du travail de terrain car ils sont de plus en plus sollicités par des démarches administratives, financières... Elles sont particulièrement chronophages pour les membres de l'équipe de direction et portent en germe le risque de perte de sens de l'action globale au service des résidents au profit de la seule préoccupation gestionnaire.

Les services administratifs et les services généraux

Les aspects humains et la considération de la personne handicapée font partie intégrante de la qualité de travail des professionnels de ces services. Ils sont en relation avec les usagers qui viennent échanger avec eux sur leur projet de vie, leurs difficultés ou simplement pour discuter.

L'ensemble du personnel concourt à la mission de l'établissement. La maîtresse de maison, les secrétaires, la comptable, l'homme d'entretien, les agents de services généraux qui n'ont pas de responsabilité éducative se trouvent pour certains, ou à certains moments en relation régulière avec les résidents et les usagers des différents services et participent de ce fait à la vie institutionnelle et à l'action éducative ou à la sécurité des résidents. Excentrés de l'accompagnement éducatif ils sont parfois les confidents privilégiés des résidents et usagers.

Ces professionnels sont amenés à participer à certaines réunions comme tous les autres salariés de l'établissement.

Ils s'inscrivent dans la vie institutionnelle, par exemple en s'associant à la préparation des fêtes d'établissement.

Le secrétariat

Il est composé d'une assistante de direction qui assure la gestion administrative du personnel et le secrétariat général de l'établissement et d'une secrétaire administrative plus particulièrement en charge des dossiers des résidants.

Les secrétaires assurent l'accueil physique et téléphonique de l'établissement. Elles peuvent être en relations directes avec les usagers et peuvent être perçues comme des "personnes ressources » lors d'appels téléphoniques en l'absence des travailleurs sociaux.

La comptable

Son rôle est de veiller au suivi des comptes et d'assurer la comptabilité courante de la structure. Elle enregistre les encaissements et les décaissements et gère la facturation. Elle instruit les éléments de paie pour établir les bulletins de salaire. La comptable assiste la directrice dans le suivi du budget.

La comptable reçoit les usagers essentiellement lors de transferts d'espèces : avance d'argent personnel, remboursement de frais de repas, participation aux sorties ou mini-séjours.

La maîtresse de maison

La maîtresse de maison est rattachée au TEMPO. Elle apporte une dimension conviviale à la vie collective. Elle contribue au caractère familial que peut représenter le Tempo pour certains usagers. Elle contrôle l'entretien des locaux et en réfère au chef de service du foyer. Elle est chargée des commandes d'économat et prépare les repas. Elle est en relation régulière avec les résidants. Elle intervient de sa place et s'associe à certains aspects éducatifs, notamment l'entretien des chambres. Elle participe à certaines réunions avec les travailleurs sociaux.

L'agent d'entretien

L'agent d'entretien assure les réparations quotidiennes dans l'établissement, les travaux de peinture et de papier peint dans les chambres et les appartements du SAIA, l'entretien du jardin. Il contacte les entreprises sur la demande de la directrice pour l'établissement de devis. Il assure la maintenance et le contrôle des véhicules en lien avec les professionnels compétents.

Les agents de services généraux de nuit

Les agents de services généraux de nuit assurent l'entretien des locaux collectifs au Tempo et dans le bâtiment administratif. Elles effectuent des travaux de lingerie (lavage, repassage, pliage du linge de maison, couture...). Elles secondent l'AES de nuit pour la sécurité des résidants et les risques d'incendie pour lesquels ils reçoivent une formation spécifique.

L'agent de services généraux de jour

L'agent de services généraux de jour contribue à la dimension familiale et au caractère convivial du foyer en collaboration avec l'équipe du TEMPO. Elle est un relai et une ressource dans le travail éducatif dans le cadre de ses missions. Elle assure l'entretien des locaux qui ne peut être effectué la nuit en raison de la proximité avec les lieux de sommeil. Elle assure l'entretien des chambres que les résidants ne peuvent effectuer (vitres, ménages complets...) et l'entretien des bureaux du SAIA. Elle est chargée de la restauration en l'absence de la maîtresse de maison.

L'équipe éducative

Les travailleurs sociaux sont diplômés. Ils accompagnent les usagers au quotidien. Le CHAVY a choisi des professionnels de formations différentes, éducateurs spécialisés, moniteurs-éducateurs, TISF et CESF car leurs spécificités apportent une richesse dans le partage, la réflexion d'équipe et permettent des approches complémentaires. Pour autant, ils doivent trouver une harmonie dans l'accompagnement.

Ces professionnels de différentes formations font équipe et utilisent tous les supports de la vie quotidienne (consommation, habitat, hygiène, insertion sociale et professionnelle, alimentation- santé, loisirs...) pour favoriser l'autonomie, l'apprentissage des règles d'une collectivité, l'estime de soi... Ils doivent mobiliser leurs capacités d'analyse et identifier leur affect pour être travaillé, afin d'apporter une réponse sereine, adaptée et cohérente.

L'équipe éducative intervient dans un cadre éthique et dans une dynamique de co-construction, avec les usagers, des projets qui les concernent.

De ce fait, les premières rencontres requièrent une attention particulière avec les personnes afin que puisse se tisser l'ébauche d'une relation de confiance qui s'appuie notamment sur le respect de l'altérité et de la singularité. Ce travail favorise l'émergence de l'expression des attentes et des besoins du sujet accompagné.

L'intervention de l'équipe privilégie la participation des usagers, l'expression de leurs besoins, l'émergence de leurs potentialités, afin qu'ils puissent progressivement accéder à leur autonomie et utiliser leur environnement. Les travailleurs sociaux mènent des actions individuelles et collectives auprès des personnes accompagnées, œuvrent à l'acquisition des règles de vie en collectivité.

Ils agissent dans tous les domaines du quotidien, tels que la gestion de l'argent, les achats, les démarches administratives, l'aménagement et l'entretien de leur lieu de vie, le suivi alimentaire, le suivi médical, l'hygiène corporelle et vestimentaire, l'organisation des temps libres, les vacances, la vie sociale ... Ils collaborent en réseau et en partenariat avec des équipes pluridisciplinaires et pluri institutionnelles.

Ils organisent l'animation et les loisirs avec la contribution des usagers et des résidents qui sont sollicités, notamment les week-ends ainsi que les mini-séjours et les deux fêtes annuelles de l'établissement.

Au Tempo, le travailleur social a un rôle d'accompagnement au quotidien, car il est présent à tous les moments de la journée. Il propose son aide et peut être sollicité de façon collective ou individuelle par chacun.

Au SAIA, les rencontres se font du lundi au vendredi, à partir de 17 h 30 et jusqu'en fin de soirée dans les lieux de vie des résidents ainsi que le samedi, toute la journée. Le travailleur social intervient pour l'accompagnement du quotidien et notamment des repas dans les appartements. De façon ponctuelle, des entretiens peuvent être assurés dans le bureau des travailleurs sociaux.

Au SAS, les travailleurs sociaux interviennent le plus souvent sur rendez-vous, au domicile, au bureau d'accueil, ou en ville mais ils peuvent être sollicités de façon impromptue. Ils

accompagnent souvent les usagers aux consultations médicales, démarches administratives ou autres.

Les travailleurs sociaux sont amenés à changer de service d'affectation au cours de leur engagement au CHAVY. Ce mouvement permet d'élargir les possibilités de rencontres transférentielles. Par ailleurs, l'expérience d'une relation qui évolue vers un peu de distance est éducative car elle correspond à des situations de vie qui nécessitent d'être appréhendée. Ainsi il est parfois bénéfique de mettre un peu d'éloignement pour faire évoluer la relation.

Les mouvements des professionnels dans les différents services favorisent :

- Une nouvelle dynamique
- Une réponse à une nécessité de service

L'assistante sociale

L'assistante sociale s'assure que les usagers bénéficient de leurs droits, notamment ceux relevant de la Maison départementale des personnes handicapées et de l'Aide sociale départementale. Elle les aide et les conseille, eux-mêmes, leurs familles et leurs tuteurs dans le suivi de leurs démarches administratives. Elle peut être référente de certains usagers en fonction de leurs projets. Elle participe à l'animation collective.

Elle est présente aux réunions pluridisciplinaires de l'établissement notamment à la commission d'admission et d'orientation où ses compétences sont mises particulièrement à contribution.

Les veilleurs de nuit

Chaque nuit, un veilleur titulaire d'un diplôme d'Accompagnant Educatif et Social (AES) travaille en binôme avec son collègue Agent de Services Généraux.

Il assure et garantit la continuité de l'accompagnement éducatif des résidents du Tempo. Il est attentif et à l'écoute des personnes accueillies. Il veille au confort et à la sécurité de chacun. Il favorise les conditions idéales de sommeil et décèle d'éventuels problèmes de santé ponctuels. Il assure une disponibilité téléphonique avec les usagers des services extérieurs. Selon les situations, il apporte une réponse ou simplement une écoute, un conseil, un échange. Il organise les conditions optimales pour permettre aux résidents de bien commencer la journée, notamment lors du petit déjeuner. Enfin, il fait le lien avec l'éducateur qui prend son poste en début de matinée.

[La psychologue](#)

Le CHAVY, dans son histoire s'est inspiré de la psychothérapie institutionnelle qui est un modèle d'élaboration théorique et pratique du soin psychiatrique. Il s'agit de prendre en considération la dimension institutionnelle d'un lieu, d'avoir une réflexion sur l'établissement, sur l'interaction entre les résidents, les familles et l'équipe. Comme cette approche est tributaire des apports de la psychanalyse, le CHAVY a choisi une psychologue d'orientation

psychanalytique pour être le garant de la continuité de cette mouvance qui prend en compte la singularité des personnes tout en considérant le cadre institutionnel.

La psychologue du CHAVY a pour principales missions :

- Auprès de l'équipe éducative

L'accompagnement de l'équipe éducative, en apportant un éclairage clinique lors des réunions. La position éthique et bienveillante du psychologue peut aussi permettre aux professionnels de prendre du recul, une distanciation salutaire lorsqu'ils sont aux prises avec des problématiques complexes. Ainsi, elle accompagne le questionnement des professionnels dans leur pratique et dans leur rapport à l'institution.

Chaque trimestre, elle anime une réunion clinique autour d'un thème choisi avec l'équipe.

- Auprès des résidents et leur famille

La psychologue apporte un étayage psychologique sous forme d'entretiens formels et/ou d'échanges informels. Elle accompagne vers des soins adaptés et peut parfois faire du soutien à la parentalité. Elle rencontre chaque usager lors de la procédure d'admission.

- Auprès des partenaires

Si nécessaire, la psychologue, en concertation avec l'équipe, oriente les résidents vers des structures de soins adaptés et participe au maillage partenarial. Elle s'engage, dans l'intérêt des résidents, à entretenir des liens de qualité avec les partenaires de soins.

La formation

Le CHAVY s'inscrit dans un objectif d'optimisation des moyens alloués à la formation des salariés de l'Association ALTÉRITÉ.

Le plan annuel de formation se répartit entre les formations individuelles et les formations collectives au sein du CHAVY. Les formations communes aux établissements de l'Association, financées par une mutualisation d'une partie des fonds dédiés au plan annuel de formation sont proposées aux différentes catégories salariales.

Ces formations visent l'adaptation des compétences aux nouveaux besoins des populations accueillies et à la mise en œuvre du projet d'établissement. Dans ce sens, des formations collectives sur la maladie mentale, le handicap psychique et la dynamique des groupes sont proposées.

Les dispositifs proposés par l'Opérateur de Compétences (OPCO) et les Fonds Mutualisés de la Branche (FMB) sont sollicités pour des formations qualifiantes.

Par ailleurs, aujourd'hui, chaque salarié a le droit à l'ouverture et l'utilisation d'un Compte Personnel de Formation (CPF) qu'il peut mettre à profit d'une formation.

En tant que site qualifiant, le CHAVY s'implique dans l'accompagnement du salarié ou du stagiaire en formation en favorisant l'investissement des professionnels. Des conventions sont signées avec les centres de formation.

L'établissement s'engage ainsi dans un partenariat avec les structures apprenantes et diplômantes dans une démarche de responsabilité partagée.

Les apprentis

Nous accueillons des apprentis pour les formations d'Éducateur Spécialisé, de Moniteur Educateur, de Technicien d'Intervention Sociale et Familiale (TISF) ou de Conseiller en Economie Sociale et Familiale. Des conventions site qualifiant avec les centres de formation et des conventions avec chaque stagiaire ou apprenti sont signées.

L'accueil de ces jeunes professionnels favorise la diversité des accompagnements et les possibilités de relations transférentielles des usagers, en sus de la formation terrain que nous leur procurons avec notre public.

Le contrat d'apprentissage est d'une durée variable de un à trois ans selon le diplôme préparé. Tout au long de sa formation l'apprenti a un maître d'apprentissage. Ce dernier favorise la socialisation professionnelle de l'apprenti et assure la responsabilité de la transmission des pratiques professionnelles.

Le tutorat

Les travailleurs sociaux peuvent être maîtres d'apprentissage pour la formation des salariés en contrats d'apprentissage et des stagiaires. Ils sont responsables du suivi de la formation au sein de l'établissement, de la coordination avec les autres équipes, des relations avec le centre de formation, de la mise en œuvre des documents pédagogiques.

La journée de la rentrée

Depuis 2 ans, nous avons institué ce que nous appelons "la journée de la rentrée" à l'attention de l'équipe éducative et des cadres du CHAVY.

Cette instance a plusieurs fonctions. Il s'agit en premier lieu de réfléchir, débattre et analyser ensemble, sur un thème, une problématique directement en lien avec nos missions.

Ces thèmes font ensuite référence tout au long de l'année comme un fil conducteur même si de toute façon, ils restent des sujets du quotidien.

Par ailleurs, cette journée permet de faire du lien et du liant entre les professionnels par l'intermédiaire des problématiques communes discutées et aussi par la convivialité du déjeuner partagé avec l'ensemble du personnel du CHAVY.

Ces journées sont animées par les cadres de direction et peuvent faire l'objet de l'intervention d'un formateur extérieur.

La notion de référence

Au CHAVY, la notion de référence s'appuie sur l'article. D. 312-59-10. du CASF, qui définit son cadre :

" L'équipe interdisciplinaire comporte une équipe éducative qui veille au développement de la personnalité et à la socialisation des enfants, des adolescents et des jeunes adultes, les suit dans leur vie quotidienne et dans la réalisation de leur projet personnalisé d'accompagnement, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'établissement.

La fonction de référent est assurée au sein de l'équipe éducative. Elle favorise pour chaque enfant, adolescent ou jeune adulte accueilli et sa famille la continuité et la cohérence de l'accompagnement. Ses modalités de mise en œuvre sont prévues par le projet d'établissement".

Chaque usager admis au CHAVY bénéficie de la référence d'un travailleur social. Ce dernier est le coordinateur du projet personnalisé et de ce fait, il est l'interlocuteur privilégié. Il est attentif à sa mise en place et veille au déroulement des différentes phases du projet personnalisé ainsi qu'à la cohérence des interventions.

Les références sont discutées et décidées lors des réunions d'équipes des différents services. Les référents sont les interlocuteurs privilégiés pour les partenaires extérieurs et rédigent les rapports pour la MDPH et les réorientations.

Réunions et espaces cliniques

Les différentes réunions instituées au sein du CHAVY permettent d'assurer une cohérence globale de fonctionnement de l'établissement et des différents services qui le composent. Elles répondent à des besoins de régulation, d'échange d'information et de prise de décision, tant pour l'action éducative déployée par les équipes éducatives que pour l'action administrative et comptable déployée par les personnels administratifs et généraux. La grande majorité de ces réunions fait l'objet d'un compte rendu écrit.

Par ailleurs la référence à la psychothérapie institutionnelle prend tout son sens dans ces moments où l'on tente de questionner et d'analyser nos actions collectives, individuelles ainsi que la relation qui se noue avec les personnes accompagnées. La subjectivité est inhérente à toute relation éducative. Nous la prenons en compte pour la connaissance des usagers et lors de nos accompagnements. Notre subjectivité est mise au travail de façon plus particulière au cours de deux réunions : les réunions d'analyse de la pratique et l'Espace de Réflexion Partagée.

« La psychothérapie institutionnelle met l'accent sur le lien dynamisant entre les soignants et les soignés, afin d'optimiser la prise en charge et d'offrir un accompagnement humain de qualité.

Dans la psychothérapie institutionnelle, il importe de pouvoir soigner le lieu accueillant avant de soigner les personnes accueillies. Si l'institution va mal, les personnes iront mal. Soit que l'institution peut engendrer certains symptômes réactionnels chez les pensionnaires et le personnel.

L'institution est donc considérée comme un instrument de soins, incluant une analyse permanente de l'institution et du personnel selon une visée thérapeutique. Elle est vue « comme

un organisme vivant intégré à la société, donc échangeant avec elle, les malades étant impliqués dans la vie sociale par des responsabilités les réintégrant à un réel circuit d'échanges dans et hors les murs. Il s'agit alors d'instaurer des liens sociaux au sein d'un espace ou le « psychotique » puisse se construire comme sujet » Les salariés et les usagers constituent alors un collectif avec des liens favorisant la place du sujet responsable. Ainsi les salariés vont pouvoir établir avec chaque usager, des liens singuliers. ». ²³

La réunion d'analyse des pratiques

L'analyse des pratiques est répartie en deux groupes ; celui des professionnels du SAVS qui interviennent à l'extérieur du champ institutionnel et celui des deux services d'hébergement. En effet, le mode d'approche est différent lorsque les travailleurs sociaux interviennent au domicile privé des usagers du CHAVY que lorsqu'ils accompagnent au sein même des locaux du CHAVY. Les séances sont dispensées une fois par mois, avec l'intervention d'un psychologue. Cet intervenant n'est pas salarié de l'association et effectue des vacations dans le cadre d'une convention. Il est ainsi indépendant et exempt de l'autorité de la directrice; Tout salarié extérieur au groupe peut être invité à une séance ou demander à y participer ponctuellement.

L'Espace de Réflexion Partagée (ERP)

En concertation avec les travailleurs sociaux, l'équipe de direction a souhaité bénéficier d'une approche systémique, différente et complémentaire de l'apport psychanalytique engagé par la psychologue de l'établissement. Depuis un an, nous avons fait appel à un nouvel intervenant extérieur.

Cette réunion mensuelle est animée par l'intervenant psychologue, qui s'appuie sur l'approche systémique. Elle regroupe l'ensemble des travailleurs sociaux et autres professionnels du CHAVY à leur demande. A tour de rôle, chaque service est sollicité pour présenter la situation d'un usager et des éléments de son anamnèse. L'objectif de l'ERP est d'approfondir la réflexion en utilisant le regard croisé des professionnels présents et de tracer les contours du projet individualisé. Deux à trois fois par an, cet espace est mobilisé pour traiter d'un thème en lien avec les problématiques rencontrées auprès des usagers (vie affective, sexualité, désir d'enfant, addictions...).

Elles créent un changement de regard des travailleurs sociaux sur un usager. Cela induit généralement une modification des relations entretenues avec lui et une amélioration de son comportement. Des situations vécues comme douloureuses tant par les usagers que par le personnel trouvent des solutions apaisées.

L'implication de tous les salariés présents y compris la directrice et les chefs de services, un statut de la parole comme parole subjective, favorisent la recherche de sens d'une situation, d'un comportement, d'un affect. La subjectivité, portée au statut d'objet de réflexion, de support de l'acte et de la relation éducative y est affirmée.

Nous pouvons constater que les travailleurs sociaux se risquent à une parole qui les implique. Ils ont pu juger que le risque de parler de soi est minime, qu'ils étaient préservés dans leur être et leur fonction, que la parole n'avait d'autre conséquence que leur rapport et leur apport à

²³ Logique du soin en psychothérapie institutionnelle/ Cairn.info

l'autre. Nous pensons que c'est l'une des conditions pour que cette forme de travail institutionnel puisse fonctionner.

La réunion du personnel de nuit

Animée par le chef de service du Tempo, elle rassemble les AES et ASG de nuit, une à deux fois par an. Ces professionnels travaillant en alternance, les réunions sont les moments où ils se rencontrent, coordonnent et échangent sur leurs pratiques. Elles ont une visée fonctionnelle, organisationnelle et éducative : plannings, organisation du travail la nuit, rencontre entre les intervenants, mise en commun des difficultés rencontrées et recherche de solutions.

La réunion clinique

La psychologue anime une réunion clinique autour d'un thème choisi avec l'équipe. Elle se déroule chaque trimestre et réunit les travailleurs sociaux et autres professionnels qui le souhaitent. Cet espace permet aux travailleurs sociaux d'articuler apports théoriques et pratiques et de développer leur connaissance relative à la clinique.

La réunion institutionnelle

Elle est animée par la direction. Elle a lieu une fois par mois avec les travailleurs sociaux et les autres professionnels de l'établissement concernés par l'ordre du jour. Elle coordonne les actions éducatives au niveau de l'établissement dans ses aspects fonctionnels, techniques (planning, responsabilités, remboursement) et facilite l'actualisation du projet d'établissement.

Trois fois par an, elle se déroule en présence de la direction générale de l'Association. Elle rassemble alors l'ensemble du personnel. Elle traite de questions relatives à l'association gestionnaire ALTÉRITÉ ou à la vie de l'établissement (l'évaluation, le plan bleu, l'évolution des services, etc...).

L'ordre du jour est établi en tenant compte des demandes formulées par l'Association, la direction du CHAVY, les salariés. Un compte rendu est réalisé par la direction.

Les réunions d'équipe (RE)

Elles se déroulent en alternance avec les réunions d'analyse de la pratique et sont animées par les chefs de service. Elles regroupent 3 semaines sur 4 chaque équipe éducative. Elles concernent les membres d'une équipe éducative, la psychologue et parfois la maîtresse de maison au Tempo y est invitée.

Deux temps ponctuent ces réunions ; d'une part, sont abordées les questions de fonctionnement liées au service ce qui constitue donc un temps d'informations (animations, planning, week-end...). D'autre part, sont évoqués les différents accompagnements des usagers ou résidents. Les professionnels évoquent les problématiques rencontrées et essaient de trouver des axes de travail afin d'optimiser les accompagnements.

Au cours de la même réunion d'équipe, un temps est dédié à la réflexion autour du projet personnalisé d'un résident ou usager. Ce travail clinique alimente principalement les projets des usagers.

Un compte rendu écrit de cette réunion est réalisé par les travailleurs sociaux, à tour de rôle, recopié sur support informatique par la secrétaire puis validé par le chef de service.

La réunion administrative

Elle est animée par la directrice et rassemble, une à deux fois par mois, les deux secrétaires, la comptable, les chefs de service. Le compte rendu est rédigé à tour de rôle par les deux secrétaires. Toutes les questions concernant le fonctionnement administratif du CHAVY sont abordées ainsi que les dossiers MDPH et d'aide sociale.

Les réunions de l'équipe de direction

Les réunions de l'équipe de direction sont hebdomadaires. La directrice et les deux chefs de service abordent toute question relative au CHAVY : la situation des usagers et l'accompagnement mené par les travailleurs sociaux, gestion du personnel, organisation du travail, recrutements, formation, budgets, partenariats ainsi que les écarts constatés entre le projet d'établissement et les besoins des résidents et des usagers. Les comptes rendus de ces réunions sont effectués à tour de rôle par les trois cadres de direction.

Réunion cadre

Elle rassemble la directrice, les deux chefs de service et la psychologue. Elle se déroule une fois par trimestre et a plusieurs objectifs. Celui de croiser les regards des membres de l'équipe de cadres sur la vie de l'institution et de traiter des problématiques liées à l'accompagnement des professionnels et des usagers. Cette réunion n'entraîne pas de décision, elle s'inscrit sous forme de débat et de réflexion partagée et n'entraîne pas de compte rendu.

Commission d'admission et d'orientation

Cette réunion mensuelle est animée par la directrice de l'établissement. Les deux chefs de service, la psychologue, l'assistante sociale, un travailleur social de chaque service et la secrétaire chargée du suivi des usagers, y participent. Par délégation, le chef de service chargé de la procédure d'admission, présente les situations. Au cours de cette réunion, la Directrice valide les décisions d'admission, d'orientation ou de fin de prise en charge après un échange et une concertation entre tous les professionnels présents. La secrétaire en réalise le compte rendu.

Perspectives ;

- Nous avons présenté un projet d'accueil de jour qui a été accepté par le Conseil Départemental (cf page 58). Cet accueil ouvrira ses portes en 2021 dès la réception des travaux de construction. Il permettra l'admission de 4 personnes par jour en dehors des vacances scolaires.
- Lorsque l'accueil de jour " l'entracte" ouvrira ses portes, deux travailleurs sociaux seront recrutés. Ils s'appuieront sur les activités du quotidien proposées en semaine pour travailler les différents domaines de l'action éducative.
- L'activité du CHAVY prédomine sur des horaires de soirée et sur une présence chaque week-end, ce qui est, pour les professionnels concernés, difficilement compatible avec une vie privée familiale. C'est sans doute une des raisons qui explique la difficulté à recruter des travailleurs sociaux de niveau III.
- Si l'association n'est pas enclin à favoriser l'embauche de professionnels dont la rémunération est moins valorisée, nous sommes parfois obligés d'y recourir. Par la suite, nous encourageons ces professionnels, autant que possible à obtenir le niveau de diplôme préconisé.

QUELQUES REPÈRES POUR GUIDER L'ACCOMPAGNEMENT

Ethique de responsabilité et la relation éducative

L'éthique de la responsabilité, selon Max Weber, pose que "*Nous devons répondre des conséquences prévisibles de nos actes*". Chacun sait qu'en matière d'accompagnement éducatif et de relation d'aide, cette éthique est difficile à mettre en œuvre et pourtant indispensable.

Des responsabilités individuelles repérées et affirmées, alliées à des instances collectives de réflexion, d'élaboration et de décision, nous semblent être des outils pour des engagements individuels et collectifs indispensables au travail éducatif auprès des populations le plus en difficulté.

Dans le cadre de l'accompagnement des personnes accueillies, chaque intervenant contribue à développer l'autonomie et le sens des responsabilités. Chaque professionnel manifeste cette exemplarité.

Promotion de la bientraitance

"La bientraitance est une démarche globale dans la prise en charge de l'utilisateur et de l'accueil de l'entourage visant à promouvoir le respect des droits et liberté, de l'utilisateur, son écoute et ses besoins, tout en prévenant la maltraitance.

Cette démarche globale met en exergue le rôle et les interactions entre différents acteurs que sont le professionnel, l'institution, l'entourage et le patient, l'utilisateur. Elle nécessite un questionnement tant individuel que collectif de la part des acteurs".

Cette définition proposée par la Haute Autorité de Santé fait écho aux dispositifs existant au CHAVY, pour favoriser la parole, la communication, l'expression sur tous les supports et ainsi prévenir les situations maltraitantes.

Au-delà des temps de réflexion partagés par les équipes, de la formation, de l'écoute et du regard croisé de plusieurs professionnels, différents outils sont accessibles pour promouvoir la culture de la bientraitance.

Les personnes qualifiées

La liste et les coordonnées des personnes qualifiées est donnée à chaque personne accueillie lors de son admission, elle est affichée sur un panneau destiné aux usagers et accessible à tous.

Le conseil de la vie sociale

Les usagers du CHAVY sont largement majoritaires au Conseil de la Vie Sociale (cf. page 55).

Informations sur le dispositif d'accueil téléphonique HABEO

Le N° d'appel téléphonique pour le signalement de la maltraitance, le "39 77" est affiché sur les panneaux destinés aux usagers. Cette information peut également être rappelée au CVS.

Accueil des doléances par les chefs de service et la directrice

Le directeur ou les chefs de service reçoivent les usagers à leur demande pour toute doléance et signalement concernant leur accueil.

Registre de réclamations et de suggestions des usagers

Ce document est disponible au secrétariat.

LE PARTENARIAT

Le partenariat permet de travailler conjointement et de façon complémentaire pour répondre aux demandes et aux besoins des personnes qui dépassent parfois les missions du CHAVY. Des conventions de partenariats viennent pérenniser et formaliser des intentions de travail en commun. Elles peuvent être annuelles, renouvelables et mentionnent les relations qui nous unissent.

Les Centres Médico-Psychologiques

Les personnes en situation de handicap psychique ou ayant des troubles mentaux ont besoin de soins permanents et réguliers. Des conventions ont été signées avec certains CMP mais force est de constater qu'aujourd'hui le secteur psychiatrique s'amenuise et qu'il devient de plus en plus rare de se rencontrer.

Toutefois, le CHAVY adhère à l'association LOCOP créée par des membres des équipes du CMP de Yerres et des travailleurs sociaux de la Maison Départementale des Solidarités pour la gestion de logements d'accueil de personnes en difficultés sociales et d'appartements thérapeutiques.

Certains usagers fréquentent régulièrement le Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel (CATT) qui dépend du CMP de Yerres. Des temps de rencontres formels et festifs sont organisés dans ce contexte.

Les Etablissements et Services d'Aide par le Travail

La très grande majorité des usagers du CHAVY travaillent dans des Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT). La majorité d'entre eux sont à proximité (ESAT La Chataigneraie à Yerres, ESAT Elisa Sénart à Combs la Ville, ESAT de Rosebrie à Mandres les Roses).

Des rencontres sont organisées régulièrement avec ces partenaires, en présence des usagers concernés afin d'échanger sur leur projet professionnel et d'affiner ensemble la complémentarité de notre accompagnement.

Les communications qui concernent les personnes accompagnées par notre établissement ne se font pas sans qu'elles soient à minima informées afin de ne pas les dessaisir de leur implication.

Nous sommes conscients que ce partenariat peut entraîner de la confusion chez les résidents que l'on accompagne. Ils nous interpellent parfois pour des différends rencontrés au travail. Nous accueillons leurs doléances et les invitons à repérer les bons interlocuteurs pour répondre à leurs problématiques.

Les établissements de réinsertion professionnelle

L'ADAPT (association pour l'insertion professionnelle et sociale des personnes handicapées) Essonne-Evry accueille des personnes reconnues handicapées du fait de troubles psychiques afin de les accompagner dans leurs démarches d'insertion sociale et l'élaboration d'un projet professionnel.

Une convention entre l'ADAPT Essonne d'Evry et le CHAVY – ALTÉRITÉ formalise les modalités de collaborations qui peuvent être mises en place ponctuellement ou régulièrement, en direction d'un bénéficiaire, d'un groupe de personnes bénéficiaires et/ou des professionnels intervenants.

Lorsque la candidature d'un usager est proposée à l'établissement partenaire, les modalités de concertation et d'information sont précisées avec l'accord du candidat afin qu'il puisse bénéficier d'un double soutien dans ses projets.

Les Maisons départementales de solidarité

Les Maisons Départementales de Solidarité (MDS) de Brunoy et de Montgeron agissent sur les mêmes territoires que le CHAVY. Des partenariats sont mis en place lors d'interventions des services sociaux relatives à l'enfance ou au conseil conjugal au domicile des personnes suivies par le SAS ou au sein des hébergements collectifs.

Les établissements de santé

Une convention associative est signée avec le Centre Hospitalier Sud Francilien de CORBEIL Essonne.

Centre Social Trait d'union

Le centre social "Trait d'union" est situé aux Hautes Mardelles, à Brunoy, à proximité des appartements du SAIA et pas très éloigné du foyer TEMPO. Il propose des activités de loisirs, pédagogiques, sportives et culturelles auxquelles les usagers du CHAVY participent parfois. Une attention particulière aux personnes en situation de handicap, y est apportée.

Les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS)

Nous sollicitons les CCAS des différentes villes d'où viennent les personnes accueillies au CHAVY, dans le cadre des demandes ou renouvellement de prise en charge de l'aide sociale. Les usagers du CHAVY s'en rapprochent aussi pour obtenir des dispositifs liés à leurs droits (carte Améthyste...). Si besoin, ils y sont accompagnés par des travailleurs sociaux.

Organismes tutélaires

La grande majorité des usagers bénéficient d'une mesure de protection. De ce fait, nous sommes en lien avec différents organismes tutélaires. Des rencontres sont organisées sous différentes formes (inter établissements, rendez-vous sur le site...).

Culture du cœur

Nous avons signé une convention de partenariat avec l'association Culture du Cœur, qui permet un accès à la culture et aux loisirs pour les plus démunis. Des entrées gratuites sont disponibles pour les usagers du CHAVY.

Organismes vacances

Chaque année, plusieurs usagers du CHAVY s'inscrivent dans des séjours adaptés proposés par des organismes de vacances spécialisés. Certains d'entre eux souvent sollicités et donnant satisfaction, sont désormais devenus des partenaires.

CELLULE DE VEILLE

La vie qui s'écoule, les aléas, les imprévus, les événements viennent orienter voire modifier toutes projections dans un avenir. Aussi, une cellule de veille sera mise en place dès la parution du présent projet. Il s'agira de prévoir une vigilance, un questionnement concernant chaque situation vécue qui viendra interroger le projet d'établissement tel qu'il est écrit aujourd'hui. Une liste de ces interrogations sera rédigée et utilisée pour la prochaine réactualisation du projet.

Toutes les remarques pourront être effectuées dans chaque temps de réunion des professionnels et rapportées à la direction qui tiendra à jour les éléments de réactualisation.

PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION

Certaines perspectives d'évolution sont déjà bien avancées et correspondent à des besoins importants actuels. Si elles sont évoquées dans les différents chapitres, il est utile d'y consacrer un chapitre et d'étayer leur légitimité.

L'accueil de jour

Au regard du public accueilli au CHAVY, nous constatons que certaines personnes ne peuvent maintenir une activité professionnelle à temps complet pour différentes raisons. Si depuis plusieurs années, les personnes vieillissantes ne pouvaient assumer une activité professionnelle à plein temps du fait de leur fatigabilité, aujourd'hui la population change progressivement. Les personnes retraitées partent et un public nouveau, présentant des troubles psychiques arrive.

Le rythme imposé par un emploi à temps complet, la fréquentation des transports, le mouvement rapide et incessant de la cité, constituent des sources d'épuisement, d'extrême vigilance, de stress et d'angoisse très difficile à gérer pour ces personnes. Leur instabilité psychique les empêche très souvent d'être stimulés dans une activité professionnelle trop dense.

La fatigabilité due au vieillissement prématuré des personnes en situation de handicap et les conséquences de l'instabilité psychique des personnes présentant une maladie mentale sont les causes essentielles d'un besoin d'aménagement de leur temps de travail.

Lors de ces temps aménagés, sans un environnement social contenant et adapté, avec une stimulation dosée, ces personnes s'enferment souvent dans un isolement qui peut générer ou amplifier des troubles psychiques.

Elles manifestent alors, le besoin d'être accompagnées dans leurs activités quotidiennes et d'exercer un rôle au sein de la collectivité.

Par ailleurs, il reste, sur notre territoire, de nombreux jeunes adultes maintenus dans des structures pour enfants, dans le cadre de l'amendement CRETON, faute de place dans un milieu adapté.

Au CHAVY nous observons un certain nombre de besoins :

- Parmi les usagers, il y a 15 personnes sans activité, à la retraite par exemple. Certaines d'entre elles, souffrent d'isolement et s'enferment dans des comportements à risque (alcoolisation, mise en situation de vulnérabilité dans la recherche de contact sur les réseaux sociaux...);
- Pour certains travailleurs d'ESAT, le rythme d'un emploi à temps complet, l'utilisation des transports, le mouvement rapide et incessant de la cité, constituent des sources d'épuisement, de stress et d'angoisses qui nécessitent l'aménagement de leur temps de travail ;
- Un vieillissement précoce et accéléré de certaines personnes en situation de handicap entraîne l'arrêt d'une activité professionnelle.

Sur le territoire, nous identifions parmi les personnes en situation de handicap mental et/ou psychique, ou atteintes de troubles du spectre autistique :

- De nombreux candidats se présentent sur notre établissement alors qu'ils n'ont pas d'emploi ;
- Beaucoup de jeunes adultes sont maintenus dans des structures pour enfants, dans le cadre de l'amendement CRETON, faute de place dans un milieu adapté.

Nous remarquons qu'il est très difficile pour les personnes souffrant de handicap mental et/ou psychique de s'inscrire dans du lien social et de gérer le quotidien sans se mettre en situation de vulnérabilité.

Ces personnes sont généralement dans les situations suivantes :

- Sans aucun accompagnement socio-éducatif,
- Venant d'un IME et en attente de place dans une structure adaptée,
- Usagers de SAVS sans emploi,
- Travailleurs employés à temps partiel...

Le risque d'enfermement dans un isolement peut amplifier les troubles psychiques. Un environnement contenant et personnalisé, étayé d'une stimulation adaptée, permettra alors de maintenir une vie sociale et une stabilité psychique à ces personnes.

Dans ce contexte, la création d'un accueil de jour est donc une réponse aux besoins de sécurité, d'appartenance et de socialisation, d'estime et de confiance en soi...

Les activités et les temps de la vie quotidienne en seront les supports.

Le but est de permettre aux bénéficiaires de s'inscrire dans un lieu où un lien social sera créé et soutenu afin de lutter contre l'isolement, le désœuvrement, la solitude...

Il s'agira de tout mettre en œuvre pour :

- Evaluer les besoins de la personne accueillie,
- Définir avec elle et accompagner un projet de vie individualisé,
- Accompagner le projet de soins de la personne,

- Créer un climat de confiance favorisant l'échange et la communication et le bien-être de la personne accueillie,
- Maintenir les acquis de la personne, notamment en préservant un lien avec la vie sociale (ouverture sur la ville),
- Participer à l'organisation de l'accueil de jour.

Deux studios autonomes

Le foyer TEMPO bénéficie d'un agrément pour l'accueil de 14 personnes et n'est équipé que de 12 chambres dont deux en studio.

En dehors des périodes où des couples y sont hébergés, il est impossible d'accueillir tous les résidents décemment, puisque certaines chambres sont partagées. Ces conditions d'hébergement ne sont pas acceptables.

Par ailleurs, les studios répondent à des besoins de plus en plus rencontrés au CHAVY.

Certaines personnes accueillies, prêtes à quitter le foyer (TEMPO) très contenant, pour intégrer les appartements partagés (SAIA) ou le service d'Accompagnement à la Vie Sociale, manifestent le besoin d'un espace tremplin à proximité de l'encadrement du TEMPO mais avec la possibilité d'expérimenter leur autonomie dans un studio.

Cette expérimentation sera plus accessible si de nouveaux studios existaient à proximité du foyer.

D'autres personnes, suffisamment autonomes pour accomplir tous les actes de la vie quotidienne, ont néanmoins des difficultés à assurer leur sécurité dans la cité. Cela se manifeste, par exemple par des situations d'abus sur personnes vulnérables (squat, trafic...) et de mise en danger. La sécurité de ces personnes nécessiterait un hébergement autonome à proximité de l'équipe éducative.

Les deux studios que nous avons sont tout à fait adaptés mais insuffisants pour répondre à ces besoins

Une accessibilité des locaux

Actuellement, le foyer du TEMPO ne répond pas aux normes d'accessibilité imposées par la législation.

Si les deux studios existants répondent à cette norme, aucun accès aux espaces collectifs n'est prévu pour les personnes présentant une mobilité réduite.

Délocalisation du SAIA

Lorsque les travaux d'agrandissements seront réalisés, nous envisageons la délocalisation physique du SAIA de la résidence "Hautes Mardelles".

Cette résidence pâtit d'une mauvaise réputation. Les locaux très anciens ne sont pas suffisamment entretenus. Il n'existe pas d'accessibilité dans les logements (ascenseurs en

demi-étages) et la résidence est située loin du centre-ville et du RER très utilisé par les résidents pour se rendre au travail.

Perspectives ;

- Aujourd'hui, nous avons obtenu un permis de construire. Nous pouvons démarrer les travaux de construction. Nous prévoyons un espace doté d'une salle de type salon dans laquelle il sera possible de se poser, de partager des jeux de société, des activités ou d'autres loisirs. Il y aura une cuisine permettant de préparer chaque jour les repas dans un cadre éducatif. Une salle d'eau sera utile pour permettre de se laver à ceux qui en ont besoin.
- A l'occasion des travaux qui seront réalisés, nous envisageons d'améliorer l'accessibilité pour des personnes à mobilité réduite. L'acquisition d'un élévateur sera une réponse aux besoins d'accessibilité

DIFFICULTES RENCONTREES

Aujourd'hui, parmi les problématiques rencontrées au CHAVY, trois sont particulièrement prégnantes.

➤ L'orientation des usagers vieillissants

Il est très difficile de trouver une orientation pour les personnes vieillissantes. Plusieurs éléments compliquent ces investigations. La sectorisation, l'offre et le cantonnement à certains publics, l'éloignement constituent des réels obstacles aux projets d'installation dans une retraite paisible. De ce fait, au CHAVY nous comptons toujours une ou plusieurs personnes pour lesquels nous sommes constamment à la recherche d'un lieu de vie.

Création d'un foyer pour personne âgées en situation de handicap

Nous constatons qu'il y a un manque de places adaptées pour les personnes vieillissantes qui ne peuvent plus rester dans un foyer d'hébergement ou seules à leur domicile.

En effet, l'hébergement est prévu pour des personnes qui travaillent. Or, certaines d'entre elles finissent par prétendre à une retraite souvent anticipée et nécessaire.

Les personnes suivies par notre SAVS qui ne travaillent plus et qui vivent seules souffrent parfois de solitude et d'isolement.

Avec le soutien de l'association, nous envisagerions la création d'un foyer de vie. Il comporterait plusieurs services avec différents types de logements et d'accompagnement variables selon l'autonomie des personnes accueillies.

Nous imaginons par exemple, un bâtiment composé de plusieurs studios autonomes et d'un lieu de vie commun, avec une présence professionnelle continue. D'autres logements pourraient prendre la forme d'un hébergement collectif dans lequel chaque résident bénéficierait d'un espace privatif. Des repas pourraient être préparés par un service de restauration. Enfin, voyons les projets en grand et imaginons la création d'un pôle de soin à proximité.

➤ L'accompagnement éducatif autour de la vie affective et sexuelle

Très régulièrement nous sommes sollicités par les usagers pour faire de la médiation, pour écouter les témoignages de chagrins d'amour ou nouvelle conquête.

Des couples se font, se défont, se confondent et les individus manifestent aux travailleurs sociaux leurs problèmes de cœur.

Certains usagers ont des comportements sans filtres et s'exposent par une approche physique et/ou verbale intrusive.

Quelques-uns sont désespérés de ne jamais trouver l'âme sœur. Certains cherchent à multiplier les rapports de séduction qui entraînent des situations de jalousie, de tension, de conflit, de danger.

Les individus ressentent le besoin d'être en couple pour être "comme tout le monde".

Nous constatons que certains usagers se font extirper des sommes d'argent sous fond de séduction via internet. D'autres se ruinent en utilisant des communications téléphoniques dédiées aux conversations de charme.

Nous appréhendons beaucoup de situations liées à la sexualité, mais encore davantage des problématiques de détresse affective de nombreux usagers. Nous observons de plus en plus d'usagers souffrant de solitude et de manque de tendresse.

Tant de parcours que nous devons accompagner de manière éthique et singulière. La question de la vie affective et de la sexualité renvoie forcément le professionnel à ses propres représentations et à son ressenti. Ainsi, ces situations intimes et exposées voire surexposées sont toujours très délicates à appréhender.

Différents ateliers ont vu le jour où se réinventent par les travailleurs sociaux afin de proposer des espaces ludiques, de paroles, d'information, de sensibilisation aux usagers.
Perspective ; Un intervenant spécialisé extérieur à l'établissement permettrait de mettre du tiers et de la neutralité dans les échanges liés aux sujet de la vie affective et sexualité. .

➤ Le partenariat difficile avec secteur psychiatrique

Nous accueillons de plus en plus de personnes présentant des troubles psychiques. Malheureusement, nous constatons depuis quelques années la diminution des relations de partenariat avec les CMP du fait de la paupérisation du secteur psychiatrique.

Cette situation a pour conséquence d'entraver l'admission de candidats dont l'accompagnement nécessiterait un partenariat de proximité entre nos deux secteurs d'activité.

CONCLUSION

Nous espérons que cet écrit restitue l'atmosphère conviviale que nous souhaitons voir vivre au CHAVY.

Ce projet est loin d'être exhaustif, il peut être questionné et discuté à tout moment. Il reste néanmoins un repère pour un cadre d'accompagnement, une orientation et des perspectives d'évolution pensées à un moment donné au regard de la population et des besoins identifiés.

S'il doit être réécrit tous les 5 ans, il ne peut être fixe et rigide entre deux diffusions alors que nous accompagnons l'humain, qui plus est, dans une société en perpétuel mouvement. Ce document laissera alors la trace d'une orientation et pourra s'inscrire dans l'histoire du CHAVY et de l'Association ALTÉRITÉ.

Nous observons l'évolution du secteur, le durcissement des protocoles des procédures, des impératifs gestionnaires avec beaucoup d'inquiétude. Nous veillerons à ce que les consignes de restriction budgétaire, le formatage, la standardisation qui en découlent, ne viennent pas aseptiser, entraver et éloigner notre volonté de prioriser le cœur de nos missions. Nous devons accompagner les personnes accueillies avec nos imperfections, nos doutes, nos interrogations mais aussi, notre engagement, nos réussites, bref... de l'humanité.

L'actualisation du présent document s'est adaptée à l'évolution de la population accueillie, des outils de travail et des exigences du cadre légal.

Ce travail a été l'occasion de concertation, de questionnement, de réflexion élargie à l'ensemble des professionnels du CHAVY ; celle-ci a favorisé l'approfondissement d'une pensée collective lors des échanges dans les différentes réunions.

Cet écrit a aussi permis de formaliser notre projection sur l'avenir au regard des besoins identifiés. Le lecteur trouvera dans les différentes pages, les perspectives suivantes :

- Actualisation et investissement du site internet pour permettre une meilleure communication et diffusion d'informations (dossier d'admission, journal du CHAVY...).
- Construction de deux studios autonomes sur le site du foyer, afin de permettre aux quatorze résidents de bénéficier d'un espace privatif.
- Création d'un accueil de jour pour permettre l'accompagnement d'usagers sans activité en journée.
- Délocalisation des appartements du SAIA en centre-ville afin de faciliter l'accès aux transports et aux commodités. Acquisition de logements plus confortables et mieux entretenus.

- **Proposition de Perspective**
 - La création d'un service médico-éducatif de type Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH) qui apporterait une réponse adaptée aux besoins identifiés auprès de la population qui nous sollicite.

- Création d'un foyer pour personne âgées en situation de handicap.

Nous sommes régulièrement confrontés au manque de place pour les personnes vieillissantes. Un projet associatif pour répondre à cette situation serait adapté.

La rédaction de ce projet d'établissement a été réalisée à "6 mains" par l'équipe de direction qui, malgré la teneur et l'investissement important, a pris beaucoup de plaisir à discuter le choix des mots afin d'être le plus fidèle à l'intention.

Les professionnels ont pu consulter au fur et à mesure, la progression de ce travail et apporter leurs remarques et commentaires. Cette prose doit leur permettre de s'y référer.

La mise en œuvre de ce projet fera l'objet d'une évaluation régulière, d'un questionnement au sein de la cellule de veille afin d'accompagner les différentes étapes d'évolution en tenant compte des changements possibles (public accueilli, environnement de proximité, cadre légal...).

ANNEXES

- 1) Options Fondamentales
- 2) Composition du Conseil d'Administration
- 3) Quelques éléments sur la psychothérapie institutionnelle
- 4) La relation d'aide et le transfert
- 5) Désignation de la personne de confiance
- 6) Procédure d'Admission
- 7) Caractéristiques de la population accueillie
- 8) Procédure coffre-fort du Tempo
- 9) LEXIQUE

1) Options Fondamentales



OPTIONS FONDAMENTALES

« Peut-être que l'histoire de l'humanité est aussi la douloureuse histoire du combat mené par des hommes pour résister, pour contrarier, pour empêcher l'inadmissible suprématie du plus fort sur le plus faible, du nanti sur le démuné, de l'installé sur l'exclu. De cette histoire, je veux partager, je veux assumer l'héritage. Je revendique de ma solidarité profonde avec la folie, la misère, la souffrance. »

Évry, le 25 mai 1991
Tony LAINÉ - Administrateur
du 19 février 1980 au 22 août 1992

L'Association ALTÉRITÉ (anciennement APAJH Essonne) a déroulé son histoire depuis 1980, date de sa création, dans une filiation étroite avec les instances nationales de la Fédération des APAJH.

Ce n'est qu'après plusieurs années de réflexion, de nombreux débats, la consultation de tous les intervenants (cadres dirigeants, salariés, familles, bénévoles) que le Conseil d'Administration a proposé aux adhérents – qui l'ont voté très majoritairement- de quitter la fédération, considérant notamment que celle-ci, au détriment de la qualité de l'accompagnement des personnes en situation de handicap, ne mettait pas en œuvre les valeurs dont elle ne cesse cependant de se réclamer.

Pour autant, les membres d'ALTÉRITÉ entendent rappeler que l'identité de l'Association est constituée des idéaux qui ont présidé à la création de l'Association Nationale APAJH et des combats et réalisations qui en ont jalonné le temps.

Cette Association en est une représentation dont le caractère contemporain s'inscrit nécessairement dans l'histoire dont elle est le produit et dont, après beaucoup d'autres, sa création a marqué une étape que l'on ne saurait évoquer sans rendre hommage à celles et ceux qui ont fait cette Association ; leurs idées, leurs rêves, leurs réalités participent aussi et pleinement de son identité.

L'action de l'Association se justifie et s'apprécie en totalité au regard de sa capacité à mettre en œuvre l'ensemble des moyens qui lui sont confiés pour assurer sa mission de service public auprès des populations qu'elle a vocation à accompagner dans la promotion des principes éthiques et humanitaires énoncés notamment dans la Charte d'Arras, dans Déclaration de Grenoble et dans le rapport moral prononcé par le Président national de la Fédération lors du XVIIème congrès.

De la lecture de ces documents, auxquels nous invitons chacun à se reporter, TROIS PRINCIPES FONDATEURS, D'UNE PARTICULIÈRE ACTUALITÉ, NOUS PARAISSENT DEVOIR, ICI, ÊTRE RAPPELÉS.

- En premier lieu, l'EXIGENCE DÉMOCRATIQUE, depuis toujours préconisée, nous semble mériter d'être à nouveau soulignée.

Seule la mise en œuvre d'un fonctionnement démocratique confère à l'Association sa légitimité, sa représentativité et son enracinement dans la réalité des pratiques assumées et des points de vue exprimés par celles et ceux qui, de leurs lieux et places, participent ensemble à faire d'Altérité ce qu'elle est.

Composante essentielle de cette exigence et sans laquelle cette dernière ne saurait être satisfaite, le droit à l'expression est et sera encouragé. A cet effet sont et seront développées les structures habilitées à recevoir après échanges, débats, discussions, les avis et opinions formulés et dont, pour ce qui les concerne, les instances associatives sont et seront tenues régulièrement informées et sur lesquels elles pourront être amenées à se prononcer.

La parole est et sera respectée, au même titre que le sont et le seront les décisions une fois arrêtées.

- En second lieu, nous souhaitons insister sur l'IDÉAL LAÏQUE.

Ce dernier est incontestablement marqué de l'esprit de tolérance à l'égard de toute pensée d'ordre religieux, philosophique, politique, quelle qu'en soit la diversité et promouvant une représentation de la personne humaine universellement porteuse d'égalité, de droits, de devoirs et de suprême respect.

L'expression des différences ainsi considérée participe de la possible rencontre du singulier et de la communauté et de l'extrême nécessité que nul ne soit stigmatisé du fait de ce qu'il est en son être, en sa pensée, en sa manière, étranger.

- Et enfin, à la lumière de ces deux principes conjugués, nous affirmons militer pour que CHACUNE ET CHACUN, QUELLE QUE SOIT SA PARTICULARITÉ, RECOUVRE L'EXERCICE DE SES PLEINS DROITS ET DEVOIRS DE CITOYENNETÉ.

Cet objectif est premier et toute possibilité, aussi minime soit-elle, pour tout être humain de s'en approcher sera privilégiée.

Ainsi, inscrite dans le mouvement de l'histoire APAJH, l'Association ALTÉRITÉ

a vocation de participer, par ses actions, recherches, élaborations, innovations, au rassemblement d'hommes et de femmes animés par la volonté de promouvoir toute idée, initiative, disposition, revendication... destinée à améliorer les conditions de vie des publics accueillis dans les établissements et services dont elle assure la gestion.

A ce titre, elle ne saurait se substituer aux responsabilités qui incombent aux Pouvoirs Publics ni se soumettre aux pressions, exigences ou injonctions d'une autorité morale ou physique privée ou publique. Elle entend exprimer sa singularité en complémentarité et dans le respect des identités des partenaires avec lesquels elle est, et pourrait être, amenée à collaborer.

C'est parce que l'Association exerce sa mission de service public en toute responsabilité qu'elle considère de son devoir de rendre compte et de tenir informée toute autorité de la totalité des aspects de l'activité qu'elle s'applique à assumer.

Afin d'optimiser les possibilités d'accomplissement de sa mission, l'association entend préciser, complémentirement aux options formulées dans les textes déjà cités, succinctement et partiellement évoqués, les principes éthiques et politiques autour desquels elle invite à se rassembler. Elle encourage chacun à contribuer à la promotion de ces principes, dans la perspective exclusive et sans cesse réaffirmée de restaurer la DIGNITÉ de toute personne meurtrie dans son identité.

AINSI PRÉCISÉE, LA POURSUITE DES OBJECTIFS PRÉALABLEMENT ÉNONCÉS NÉCESSITE QUE DANS SON FONCTIONNEMENT QUOTIDIEN, L'ASSOCIATION ALTÉRITÉ VEILLE TOUT PARTICULIÈREMENT À PROMOUVOIR :

- UNE REPRÉSENTATION de l'enfant, de l'adolescent et de l'adulte QUI NE RÉDUISE PAS LA PERSONNE AU HANDICAP DONT ELLE EST VICTIME en la désignant, en l'identifiant d'une manière stigmatisante, mais qui la considère en tant que personne certes en situation de handicap... mais une personne égale à toute autre.

Aucun être humain ne saurait être identifié à une qualité, quelle qu'en soit la nature qui l'affecte.

- UN ACCUEIL DANS DES STRUCTURES ET UN CADRE ADAPTÉS aux mesures d'accompagnement préconisées et s'approchant au plus près des conditions de vie auxquelles tout être humain peut prétendre.

- UNE RECONNAISSANCE, UN RESPECT, UNE PROTECTION de la sphère d'intimité dont tout être humain doit pouvoir bénéficier.

- UNE FORME D'ACCOMPAGNEMENT ET DE SOINS QUI PRIVILÉGIE UNE APPROCHE PERSONNALISÉE, C'EST-À-DIRE ADAPTÉE AUX EXIGENCES REQUISES PAR LES DIFFÉRENTS ASPECTS D'UNE PRISE EN CHARGE SINGULIÈRE. Singularité nécessairement inscrite dans l'histoire, l'environnement social et humain de la personne et invitant à situer la recherche de sens au centre des mesures thérapeutiques éducatives et pédagogiques. Dans cette perspective, une vigilance particulière sera observée à l'endroit des pratiques réductrices destinées à appliquer des programmes pré-établis s'inscrivant dans des protocoles de type comportementaliste.

- UNE POLITIQUE SITUANT LE TRAITEMENT DES PLUS DÉFAVORISÉS D'ABORD DANS UN PROBLÈME DE SOCIÉTÉ.

- UNE ACTION RÉSOLUMENT INSCRITE DANS UNE DÉMARCHE DE SOLIDARITÉ envers tous les publics en situation de grande difficulté, démarche excluant la condescendance, la bienfaisance et la pitié.

- LES OBJECTIFS PRÉCÉDEMMENT DÉSIGNÉS et à constamment se mobiliser pour obtenir les moyens de parvenir à atteindre cette finalité.

Compte tenu de la particularité des missions exercées par l'Association, ne sauraient être tolérés ni les dépenses injustifiées, ni les stricts effets d'une logique spécifique à l'économie de marché.

- LA DÉNONCIATION DE LA POSITION DE QUÉMANDEUR dans laquelle, trop souvent, d'aucuns voudraient placer l'Association et n'assigner aux moyens - tout particulièrement économiques, eu égard à l'actualité - que leur stricte qualité, ce dont personne n'aurait jamais dû les priver.

- TOUTE INITIATIVE DESTINÉE À ROMPRE L'ISOLEMENT dans lequel beaucoup trop de familles se trouvent de fait enfermées.

Les parents ne sauraient être tenus écartés des différentes spécificités de la prise en charge dont leur enfant fait l'objet. Leur présence, leur participation, leur adhésion en constituent un incontestable gage de qualité et un élément certain de progrès.

- UN ACCÈS LE PLUS LARGE POSSIBLE DES PARENTS AUX STRUCTURES destinées à favoriser l'échange d'informations, d'expériences et d'idées autour des différents aspects que revêt l'histoire singulière de chacun dans une rencontre de la diversité dans la pluralité que toute institution est amenée à prendre en compte.

De la création d'un pluriel dans le respect du singulier naît et vit une communauté.

On ne saurait, dans cette perspective, que rechercher le concours de toute bonne volonté. Nous entendons réaffirmer notre souhait d'encourager les familles à participer à la vie des établissements et services, à la vie de l'association ALTÉRITÉ, dans les instances existantes ou éventuellement à inventer.

- UNE POLITIQUE EN DIRECTION DES PERSONNELS qui situe leur activité au premier plan des richesses dont il est constitué.

L'extrême complexité des missions à effectuer dans la mise en oeuvre des principes énoncés conduit à souligner l'importance et l'indissociabilité des qualités humaines et professionnelles dans l'exercice respectif, et quelle qu'en soit la spécialité, de chaque salarié.

- LA NÉCESSITÉ DE TRAVAILLER EN ÉQUIPE, c'est-à-dire en complémentarité de regard, d'approche, de références, d'expérience, de compétence... au service d'une unique finalité, la qualité, toujours à améliorer, de l'accompagnement de chaque enfant, adolescent ou adulte accueilli.

L'échange, le débat, la concertation, la réflexion, l'évaluation tels que précédemment rappelés se doivent d'être sollicités sous des formes et en des lieux les mieux appropriés.

- TOUTE DISPOSITION VISANT À ACCORDER, eu égard aux obligations légales, conventionnelles et réglementaires et aux moyens dont dispose l'Association DES CONDITIONS DE TRAVAIL LES PLUS FAVORABLES au meilleur accomplissement possible de l'exercice professionnel de chaque salarié.

Ainsi l'Association entend-elle souligner que la qualité de la prise en charge dépend aussi de la qualité des conditions dans lesquelles chaque professionnel est amené à remplir sa mission.

- UNE POLITIQUE DE FORMATION privilégiant :

La mise en oeuvre d'actions adaptées aux besoins et demandes des salariés les plus démunis au plan de la formation professionnelle.

La qualification initiale et l'obtention du diplôme correspondant pour tous les personnels de l'Association.

L'actualisation des connaissances et savoirs des personnels qualifiés au regard des missions exercées, non seulement pour qu'ils soient dotés de la plus haute compétence possible, mais aussi par volonté associative, de permettre à chaque salarié une accession à la meilleure situation professionnelle et socio-économique qui soit.

La qualification d'éducateur spécialisé pour tous les salariés exerçant une fonction éducative.

Rien ne justifie qu'il en soit ainsi ailleurs (dans le secteur social) et autrement ici (dans le secteur sanitaire).

L'Association, dans un souci de plus grande efficacité, a été et pourra être amenée à mutualiser une partie des fonds attribués à la formation continue afin de faire bénéficier le plus grand nombre possible de salariés d'actions dont l'intérêt relève d'une nécessité observée dans plusieurs structures. A cette exception près et dans le cadre des priorités précédemment citées, les établissements et services disposent de la libre gestion de leur plan de formation.



Pour conclure, nous souhaitons réaffirmer que rien de ce qui concerne la vie des enfants, adolescents, adultes en situation de handicap ne nous est étranger. Nous nous sommes efforcés de préciser, eu égard à la mission qui nous est confiée, les options qui nous apparaissent devoir être développées et serions ravis d'observer que nous sommes des milliers à les partager.

Enfin, nous tenons à assurer que ces principes seront appréciés en regard des effets constatés sur la qualité de la prise en charge réalisée et des adhésions qu'ils pourront susciter. En aucun cas, ils ne sauraient s'apparenter à un exposé formalisé de dogmes par définition à respecter. Aussi à tout moment et en accord avec les règles arrêtées par l'Association pourront-ils être réexaminés.

Nous souhaitons une association inscrite dans son temps, ouverte aux questions et disposée à inventer des solutions.

L'ASSOCIATION ALTÉRITÉ
Jacky BESSON,
Président

2) Composition du Conseil d'Administration

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION ALTÉRITÉ



Élections lors de l'Assemblée Générale du 29 Mai 2021

& du Conseil d'Administration du 8 Juillet 2021

MEMBRES DU BUREAU

Président : Jacky BESSON

Vice-Président : René DOREAU

Secrétaire Générale : Christine TRIOLLET-FOSSAERT

Trésorier : Olivier FOUQUET

Secrétaire adjoint : Gilbert DOREAU

Trésorier Adjoint : Philippe NASZÁLYI

Vincent BALMÈS

Christine RAVAUD

Réda ZOUINI

Eric BAHOUA

Alfred PENFORNIS

Philippe LEMAITRE

ADMINISTRATEURS

MEMBRES DE DROIT

Sandrine LAMIRÉ

Franck RUIMI

Chrystelle TOMMASI

Jean-Claude JOB

MEMBRE HONORAIRE

3) Quelques éléments sur la psychothérapie institutionnelle

A partir de 1940, sous l'impulsion de François Tosquelles (1912-1994), réfugié à St. Alban dans le sud de la France après l'avènement du fascisme en Espagne, et de nombreux psychiatres français issus de la résistance, une modification et une contestation profonde des structures asilaires voient le jour.

En 1952, le terme de « psychothérapie institutionnelle » est inventé.

« Nommée ainsi en 1952 par deux psychiatres français, Dumézon et Kœchlin, elle recouvre l'ensemble des moyens pratiques et conceptuels nécessaires à la création d'un champ psychothérapique collectif. Elle désigne donc des pratiques hospitalières resocialisantes et s'oppose ainsi depuis son origine à toute institution chronicisante et pathogène. Etayée sur une théorie des psychoses, elle utilise l'institution comme outil de soin en instaurant des lieux dont la fonction première est de susciter l'échange : rencontres, activités productives, créatrices, groupes de travail...chaque instance est le maillon d'un réseau qui a pour but de mobiliser la parole des patients.

Freud et Marx ont été à l'origine des références théoriques du courant de psychothérapie institutionnelle. Aujourd'hui, elles s'inspirent principalement des orientations psychanalytiques issues de la pensée de Jacques Lacan. Depuis cinquante ans, la psychothérapie, est aussi pédagogique (Fernand Oury) et même philosophique et politique (Félix Guattari). Le lieu emblématique du mouvement est la clinique de La Borde à Cheverny, dirigée par Jean Oury.

Par son dynamisme innovateur, la psychothérapie institutionnelle a été à l'origine de la sectorisation psychiatrique. Elle inspire encore, aujourd'hui, bon nombre de pratiques de soins en institutions. »²⁴

« En mars 1953, Jean Oury est médecin-chef à Saumery, dans le Loir-et-Cher. C'est le seul hôpital psychiatrique du département, et ses locaux, vétustes, ne permettent pas de recevoir les malades dignement. Oury pose à l'administration de l'hôpital un ultimatum: ou l'on procède à des travaux de réaménagement, ou il part. Six mois passent, rien n'est fait. Sur un coup de tête, il claque la porte de Saumery, emmenant avec lui sur les routes du Loir-et-Cher l'équipe infirmière et... trente-trois malades (si sept restent à l'hôpital, c'est qu'il leur est impossible de marcher). Ils se trouvent des abris de fortune, dorment à l'hôtel, sont accueillis dans une maternité. Deux semaines plus tard, ils investissent le château de La Borde, à Cour-Cheverny. Tout est à inventer. Le personnel soignant manque de moyens. Il n'y a qu'une seule voiture pour assurer le transport de l'équipe, et le village le plus proche se trouve à quatre kilomètres. Des habitants des localités voisines, sans aucune qualification en psychiatrie, rejoignent l'équipe. De ces difficultés, Oury et son équipe feront un socle pour développer les principes de la psychothérapie institutionnelle: soignants et patients se réunissent en commissions pour prendre en charge l'ensemble des questions matérielles concernant le lieu de soin. Ce partage des tâches est censé avoir un impact « thérapeutique » et permettre à des personnes ravagées

²⁴ ZRIBI G., POUPEE-FONTAINE D.N « dictionnaire du handicap », pP-214,215. Editions ENSP 1996

par la souffrance psychique de se sentir valorisées car responsabilisées, mais aussi d'apprendre ou de réapprendre la vie sociale. Il s'agit de reconnaître à chaque individu sa singularité, en construisant, au fil des rencontres, pour chaque patient, une thérapie sur mesure.

Dans ce contexte se crée à La Borde un Club des patients, association autonome loi 1901, dotée d'un local et d'assemblées générales, qui gère les ateliers d'expression, le standard mais aussi le parc automobile de l'établissement, dans une autonomie de fait par rapport à l'administration de la clinique. Avec, à chaque fois, une même exigence: l'affectation de chacun à une tâche particulière doit être « négociée par la parole ».

Partant du postulat que les personnes psychotiques ont un « transfert dissocié », on leur propose de multiples lieux de transfert, qu'elles peuvent expérimenter à leur guise.*

En quelques années, La Borde devient donc le creuset de la psychothérapie institutionnelle. Pour ce mouvement, une chose est claire: l'institution est malade ».²⁵

²⁵ Sciences humaines .com Cercle Psy N° 8 - Mars/avril/mai 2013

4) La relation d'aide et le transfert

Transfert : « Désigne en psychanalyse, le processus par lequel les désirs inconscients s'actualisent sur certains objets dans un cadre d'un certain type de relation établie avec eux et éminemment dans le cadre de la relation analytique. Il s'agit d'une répétition des prototypes infantiles vécue avec un sentiment d'actualité marqué »²⁶

Le transfert " *c'est l'amour* " comme dit Lacan, mais nous ajouterons que c'est aussi la haine, l'ambivalence, des images, des sensations, etc., que l'on rencontre dans la pratique sociale (et en général dans la vie), où nous " *devons apprendre à mettre la bonne distance, et travailler avec* ". Ce qui peut nous permettre de nous rendre compte de " *l'amour, la haine, la colère, la détresse, la tristesse, etc...* " c'est l'échange entre professionnels ainsi que dans des espaces créés pour en parler, et bien sur la connaissance de certains concepts qui puissent nous permettre d'identifier le transfert, car le travail éducatif, est un travail à risque où l'on peut se retrouver exposé " *à la souffrance, la folie, le désordre, l'injustice... le traitement de " ce feu intérieur " qui se déclenche, sans basculer dans le rejet, ou le "collage* ".

Le transfert est aussi un auxiliaire dans le processus éducatif, peut-être le plus fondamental dans la relation éducative. Il se déclenche dès qu'un sujet s'adresse à un autre sujet. " *La visée du transfert est comme je le dis souvent, de permettre un "transfert du transfert", autrement dit, d'accompagner l'usager à investir d'autres objets que la personne du travailleur social. Il y a là un mouvement subtil de translation du transfert, notamment vers les objets de la socialité, dans ces espaces que j'ai nommés, des espaces de médiation. Mais ce but ne peut être atteint que si le travailleur social est lui-même au travail sur ce que produit en lui la rencontre avec l'usager, sur ce qui se transfère sur sa propre personne, sur ce qui le travaille... Mais ce qui nous travaille, encore faut-il disposer des lieux, de temps et des outils, pour le mettre au travail. S'entretenir en bon état de marche comme travailleur social, c'est-à-dire comme le suggère l'étymologie, se tenir entre deux, se mettre entre un usager et ses objets d'amour ou d'haine, exige de tenir ce que Winnicott appelait " la bonne distance ", qu'il définissait ainsi : ni trop près, ni trop loin...c'est le travail de parole (l'instance clinique)qui produit chez le travailleur social la bonne distance"*²⁷ .

Le transfert est une mise en acte du processus inconscient. Dans le processus éducatif, le cadre de ce transfert est donné par le " *désir d'éduquer* " de l'éducateur. Un élément fondamental de ce désir est le désir de transmettre à l'autre, en mode d'accès à notre culture. Il est toujours question d'essayer de trouver pour l'autre une place dans notre société, même si c'est à travers une place dans une institution, dans un foyer, dans un ESAT, etc.

²⁶ J. ROUZEL « Le transfert dans la relation éducative » p5, 6 DUNOD Paris 2002

²⁷ J. ROUZEL « Le transfert dans la relation éducative » p5, 6 DUNOD Paris 2002

5) Désignation de la personne de confiance



La personne de confiance

Vous pouvez désigner une personne de confiance mais ce n'est pas obligatoire.

Ce sera une personne de votre choix dont vous pensez qu'elle pourra vous donner de bons conseils.

Cette personne de confiance devra être majeure et vous devrez lui demander son accord par écrit.

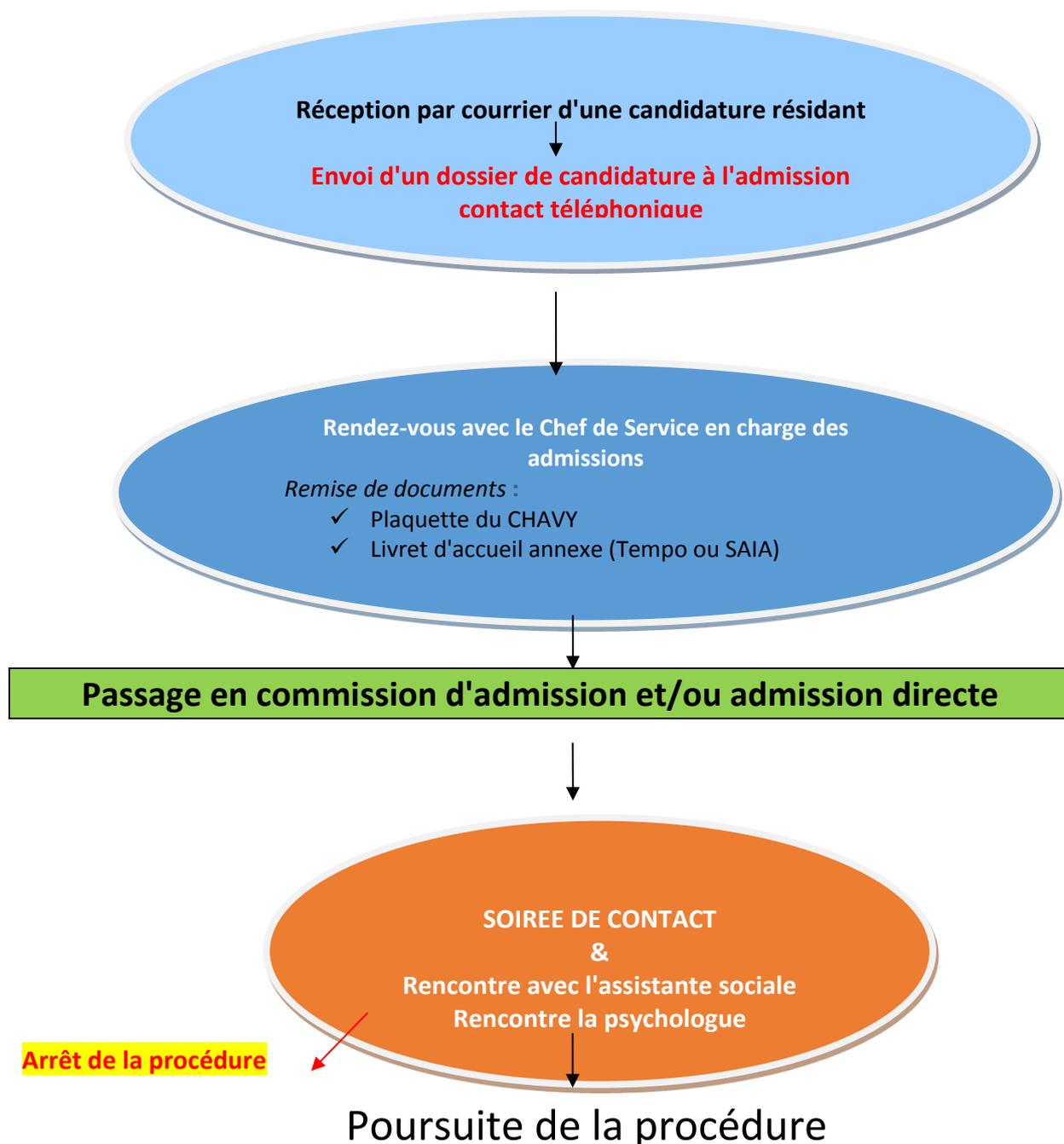
Cela peut-être une personne de votre famille, de votre entourage, votre médecin ou quelqu'un en qui vous avez confiance.

Vous pourrez lui expliquer dans quels domaines vous ferez appel à elle :

- ✓ Etre présente à l'entretien de signature de votre contrat de séjour ou DIPC (document individuel de prise en charge) dès votre arrivée dans l'établissement qui vous accueille
- ✓ Vous accompagner auprès des différents services à votre disposition, ou vous conseiller dans vos démarches administratives
- ✓ Vous accompagner chez le médecin pour comprendre des explications médicales, avoir accès à votre dossier en votre présence et vous aider dans vos prises de décisions

6) Procédure d'Admission

PROCEDURE D'ADMISSION TEMPO ou SAIA



Arrêt de la procédure

LE DOSSIER DEVRA ETRE COMPLETE POUR REUNIR LES CONDITIONS D'ADMISSION A UN STAGE

- ✓ Fournir tous les documents pour les dossiers d'aides sociales
- ✓ Communiquer les codes CAF
- ✓ Remplir le formulaire de désignation d'une personne de confiance

Le dossier complet, un courrier pourra alors être adressé, fixant les dates d'un stage avec rappel des demandes de cautions

STAGE

(1 mois)

Remise du dossier "accueil stagiaire"

- ✓ Livret d'accueil global
- ✓ Règlement de fonctionnement du service concerné
- ✓ Etat des lieux et remise des clefs
(contre les chèques de caution)
- ✓ Droit à l'image

Lors du stage, le dossier du stagiaire reste au secrétariat.

La mise à disposition du dossier "accueil stagiaire" est du ressort du secrétariat (délai de prévenance 8 jours)



A l'issue du stage, un bilan sera réalisé :

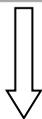
- ✓ Evaluation, projection,

Admission

- Etat des lieux de la chambre attribuée avec remise des clefs
- encaissement des cautions
- préparation du contrat avec les éléments du projet à intégrer

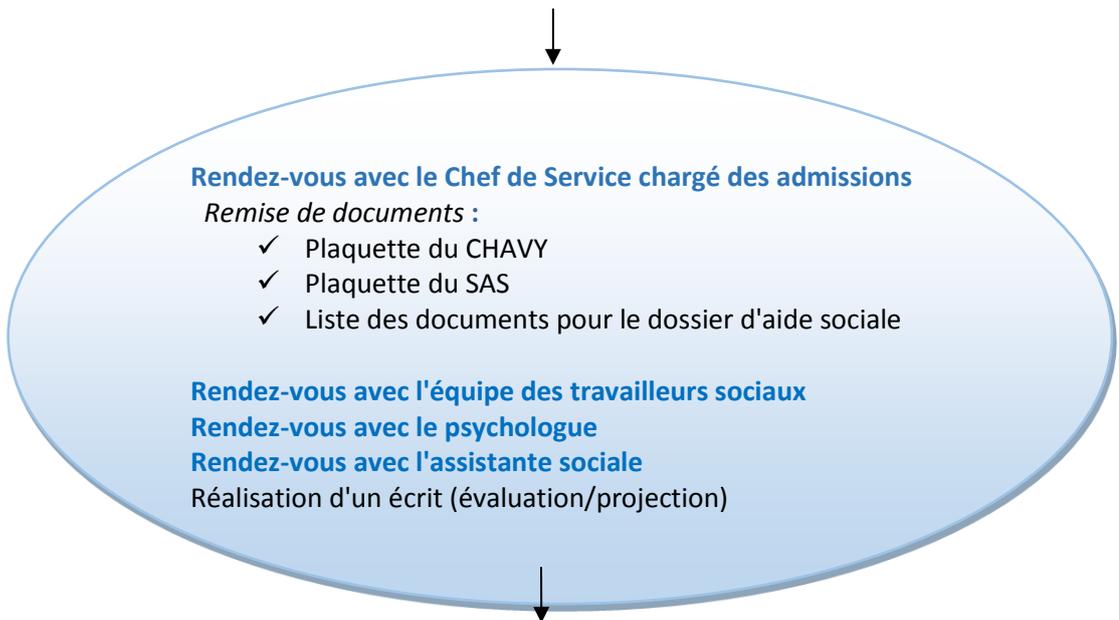
Pas d'admission

Restitution des chèques de cautions

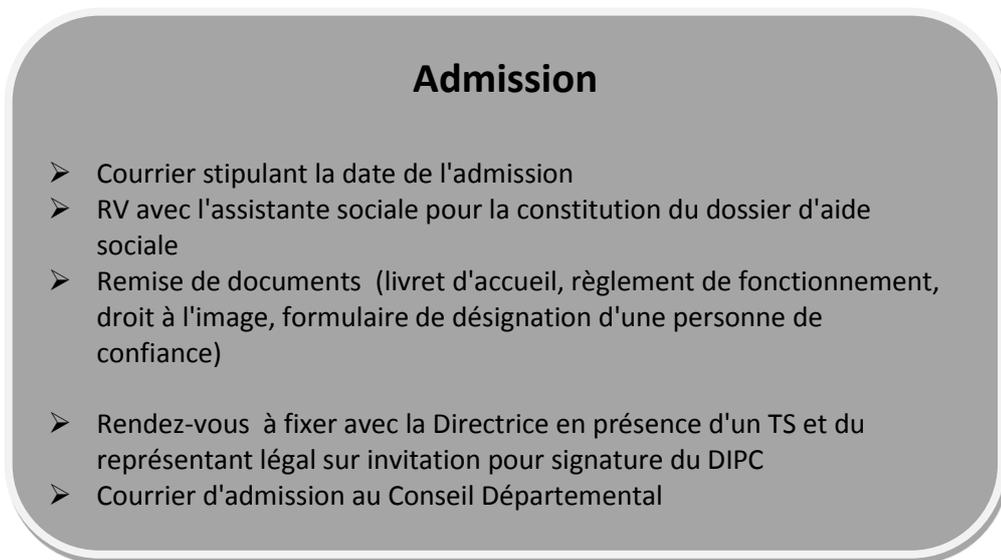


- ✓ Dans les 15 jours suivant l'admission :
- ✓ Rendez-vous à fixer avec la Directrice en présence d'un TS et du représentant légal sur invitation pour signature du contrat de séjour
- ✓ Courrier d'admission au Conseil Départemental
- ✓ Retour au secrétariat
 - . Etat des lieux
 - . Droit à l'image

PROCEDURE D'ADMISSION SAS



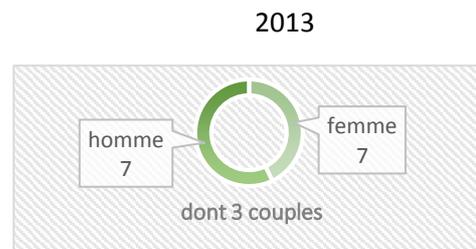
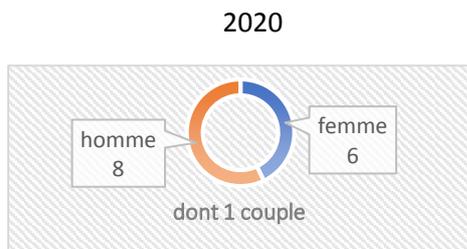
Passage en commission d'admission et/ou admission directe



7) Caractéristiques de la population accueillie

Afin d'apprécier l'évaluation de la population accueillie au CHAVY, nous avons, avec le concours des travailleurs sociaux, réévalué en 2020 les caractéristiques déjà étudiées et indiquées en 2013 sur le précédent projet.

TEMPO – CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION ACCUEILLIE

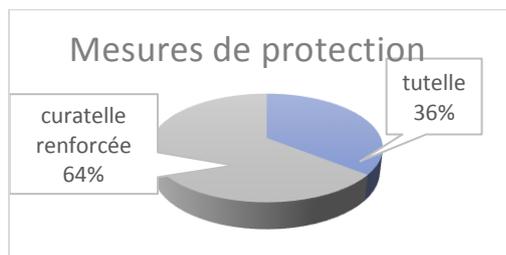


Age minimum 21 Age maximum 58

Soit 39 ans en moyenne

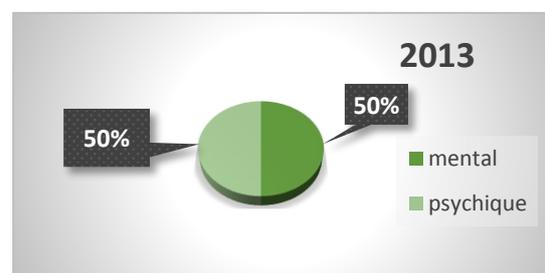
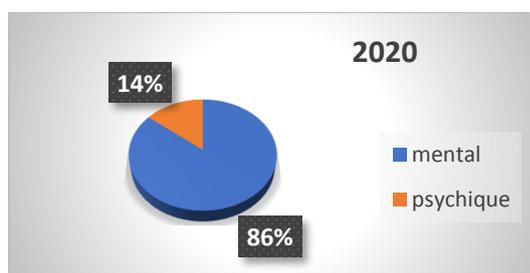
Age minimum 28 Age maximum 57

soit une moyenne de 43 ans

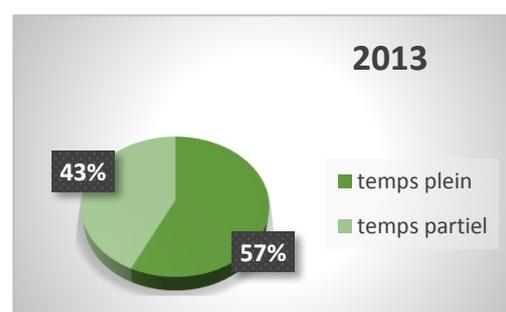
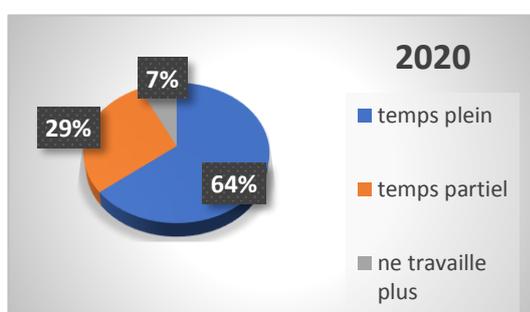


En 2013, tous les résidents étaient sous mesures de protection

HANDICAP PRINCIPAL

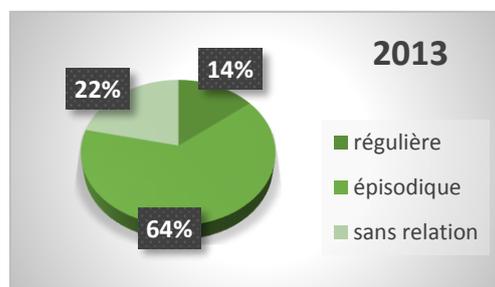
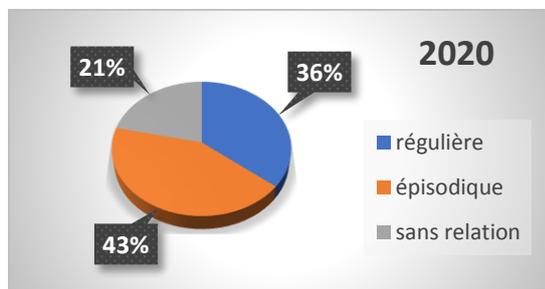


TRAVAIL

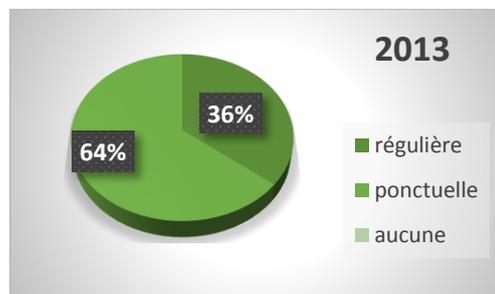
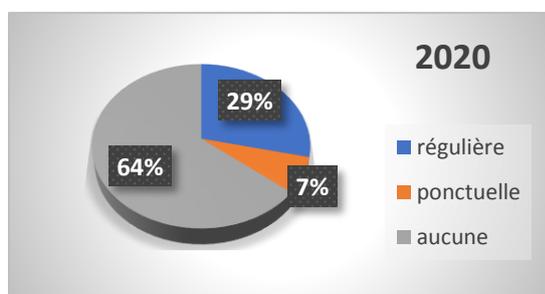


RELATIONS AVEC LA FAMILLE

Avec ou moins un parent ou un membre de la fratrie



La famille aide pour des démarches de santé et/ou administratives



2020

2013

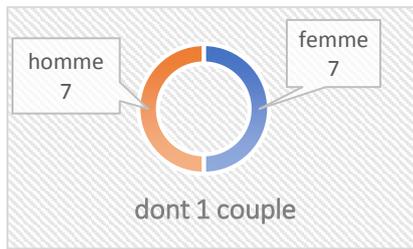
	font seuls	avec aide/simulation	ne font pas	font seuls	avec aide/simulation ne font pas
ENTRETIEN					
ménage dans la chambre	4	10			14
Entretien du linge (tri, lessive, changement)	13		1		14
PREPARATION REPAS					
repas simple pour 2 ou 3 personnes	1	11	2		14
ACHATS DIVERS					
Vêtements	2	9	3	4	10
produits consommations courantes	3	9	2	14	0

	font seuls	avec aide/simulation	ne font pas	font seuls	avec aide/simulation ne font pas
DEPLACEMENTS					
se rend en transports sur un lieu étranger (après apprentissage)	3	11		11	3
se rend à un évènement familial (décès, hospitalisation)	10	4			14
LOISIRS, TEMPS LIBRE, VACANCES					
se rend dans un restaurant connu (restauration rapide, lieu où les plats sont visibles)	14			11	3
se rend dans un cinéma connu	14			2	12
se rend dans une salle de spectacle, théâtre	14				14
tisse du lien social	7	6	1		
Vacances (organisation, recherche, choix, sélection)	12		2		14
suivi du courrier personnel (correspondance écrite par courrier ou mail)			14		14
SANTE					
Exprime un état pathologique	13		1	4	10
Prend RV chez le médecin généraliste	1	7	6	3	11
Se rend seul chez le généraliste	4	6	4	14	
prend RV chez un spécialiste		6	8		14
Prend un traitement à partir d'une prescription	4	10			14
HYGIENE					
Se laver	9	5		13	1
Choisir ses vêtements et s'habiller	14			14	

	font seuls	avec aide/simulation	ne font pas	font seuls	avec aide/simulation ne font pas
DEMARCHES ADMINISTRATIVES					
Suivre ses droits administratifs	0	11	3		14
Expliciter ses besoins face à des inconnus	5	8	1		14
FINANCES					
Gérer ses revenus, payer ses factures			14		14
Repérer la valeur de quelques produits courants	5	8	1	1	13
Gérer une petite somme d'argent (10/30€) pour des achats courants sur quelques jours	7	6	1	13	1
Gérer l'équivalent de cette somme sur un mois			14		14

SAIA – CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION ACCUEILLIE

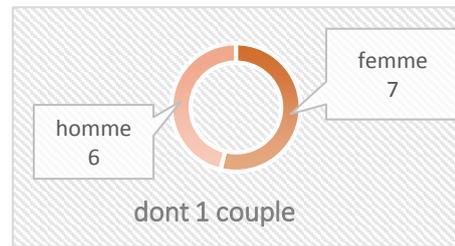
2020



Age minimum 20 Age maximum 59

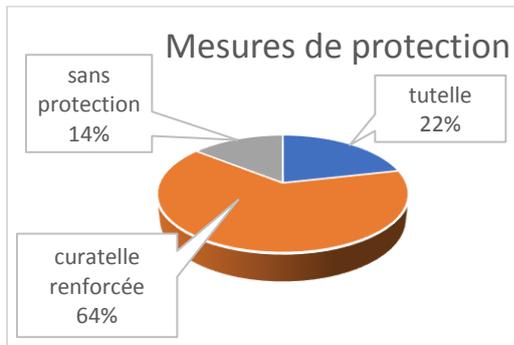
Soit 37 ans en moyenne

2013



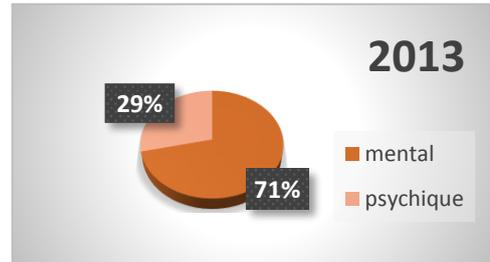
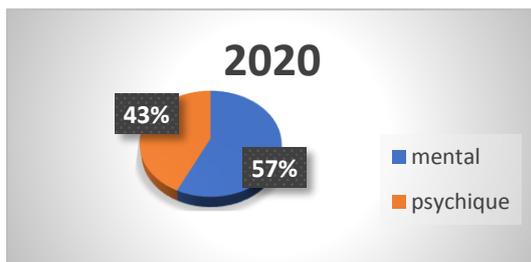
Age minimum **21** Age maximum **57**

soit 40 ans en moyenne

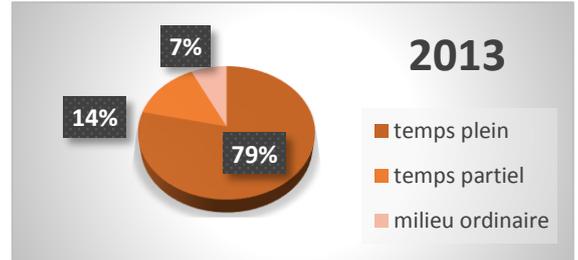
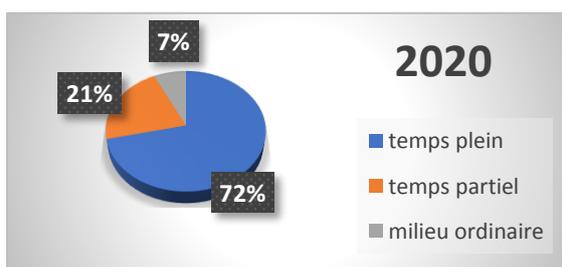


En 2013, tous les résidents étaient sous mesures de protection

HANDICAP PRINCIPAL

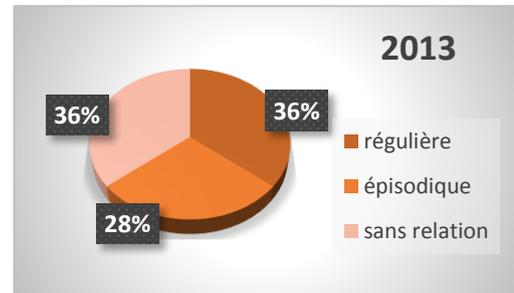
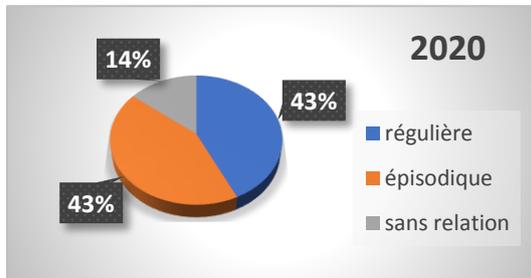


TRAVAIL

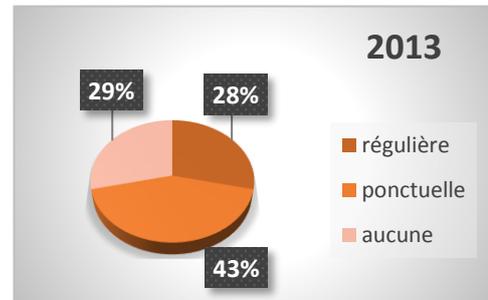
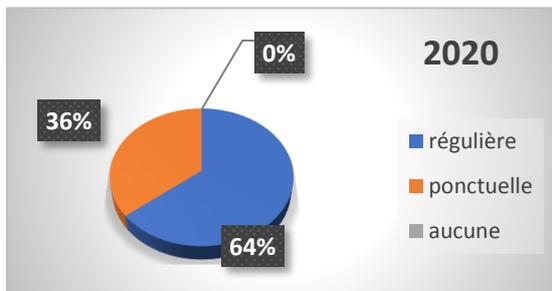


RELATIONS AVEC LA FAMILLE

Avec ou moins un parent ou un membre de la fratrie



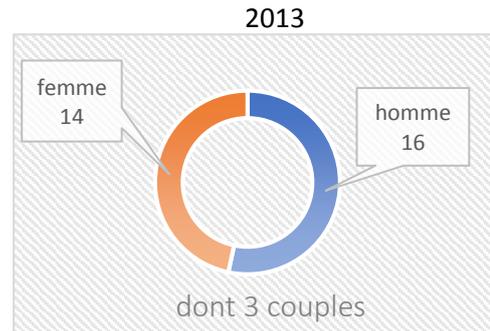
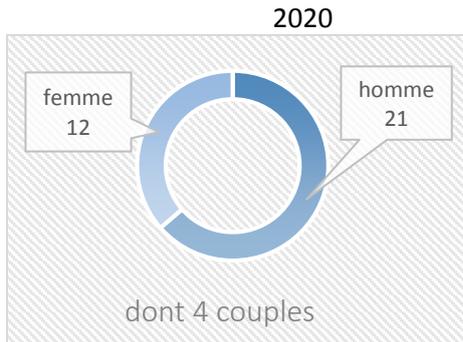
La famille aide pour des démarches de santé et/ou administratives



	2020			2013	
	font seuls	avec aide/simulation	ne font pas	font seuls	avec aide/simulation ne font pas
ENTRETIEN					
Entretien habituel de l'appartement	6	7	1	2	12
Entretien approfondi de l'appartement	3	10	1		14
Utilise les appareils électroménagers	11	3		10	4
Organise et gère les courses alimentaires	7	7			14
Choisi des repas équilibrés	4	10			14
Prépare des menus simples	12	2		10	4
DEPLACEMENTS - ECHANGE					
Se repère dans le temps (va à un RV)	10	4		11	3
Se rend seul dans un lieu connu	14			14	
Se rend seul dans un lieu inconnu	4	10		2	12
Exprime verbalement une demande à une personne connue	13	1		11	3
Etablie une correspondance écrite	1	10	3	2	12
ACHATS DIVERS					
Produits de consommations courantes	10	4			14
Vêtements	8	6		2	12
Mobilier, matériel électroniques	4	9	1		14
SANTE HYGIENE					
Prend un RV chez son médecin généraliste	6	8		12	2
Se rend seul chez son généraliste	13	1		14	
Prend un RV chez un spécialiste	1	13			14
Prend un traitement à partir d'une prescription	4	10			14
Déclare se protéger des MST	3		11	8	5
Se lave	12	2		14	

	font seuls	avec aide/simulation	ne font pas	font seuls	avec aide/simulation ne font pas
RELATIONS FAMILIALES, RELATIONS SOCIALES ET VOISINAGE					
Capacité à gérer les conflits		14			14
Capacité à se protéger seul		14		2	12
Capacité à organiser des loisirs pour soi		14		4	10
FINANCES					
Gérer ses revenus, payer ses factures		14			14
Repérer la valeur de quelques produits courants	8	6		9	5
Gérer une petite somme d'argent (10/30€) pour des achats courants sur quelques jours	7	7		14	
Gérer l'équivalent de cette somme sur un mois		14		3	11

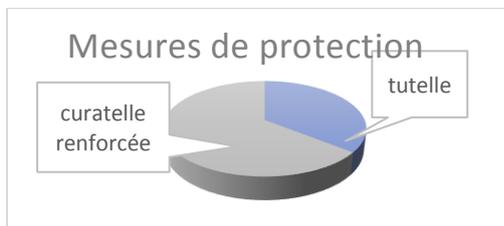
SAS – CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION SUIVIE



Age minimum 23 ans -Age maximum 60 ans

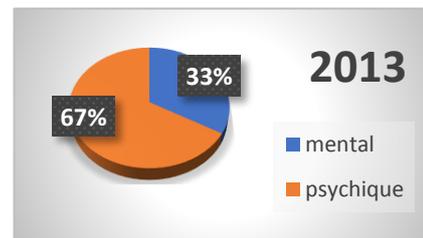
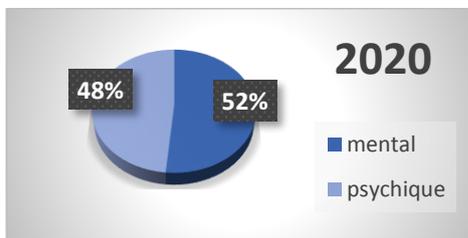
Soit 48 ans en moyenne

moyenne d'âge 39 ans en 2013

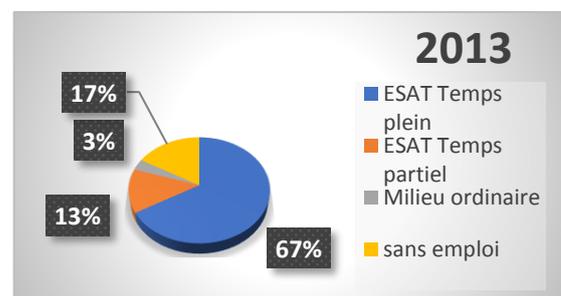
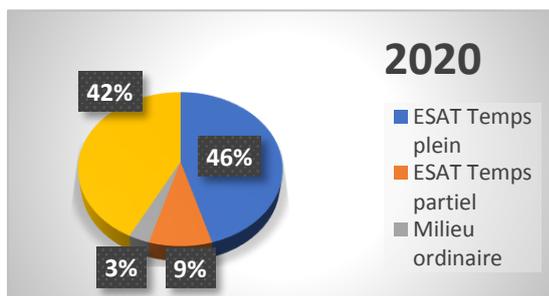


En 2013, 19 usagers
bénéficient d'une mesure
de curatelle

HANDICAP PRINCIPAL

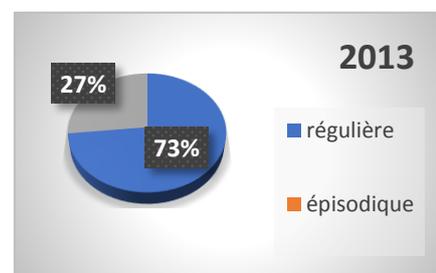
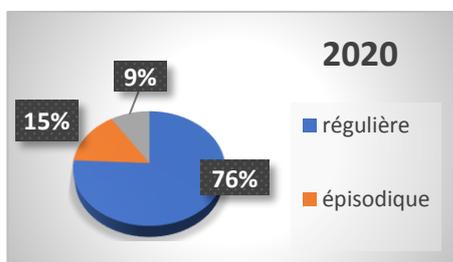


TRAVAIL



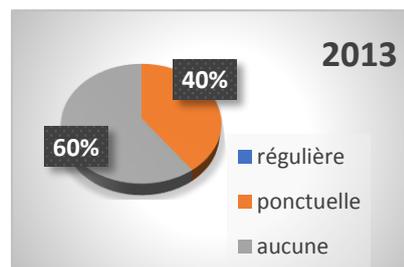
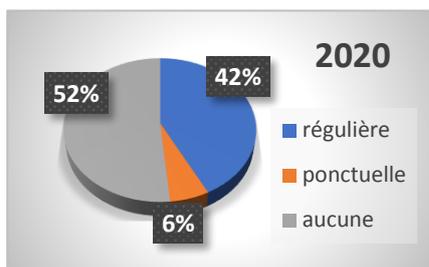
RELATIONS AVEC LA FAMILLE

Avec au moins un parent ou un membre de la fratri



La famille aide pour des démarches de santé et/ou administratives

VIE QUOTIDIENNE



2020

2013

	font seuls	avec aide/simulation	ne font pas	font seuls	avec aide/simulation ne font pas
Entretien habituel de l'appartement	20	9	4	16	14
Utilise les appareils électroménagers	29	2	2	25	5
Organise et gère les courses aliment.	24	5	4	23	7
Achète des vêtements	17	15	1	20	10
Exprime verbalement une demande à des personnes connues	14	14	5	25	5
Etablie une correspondance admin.	8	13	12	7	23
Capacité à organiser des loisirs	15	14	4		30
Prend RV chez son généraliste	30	2	1	23	7
Se soigne pour des maladies psychiques ou somatiques				18	12

Déplacements, orientation	font seuls	avec aide/simulation	ne font pas	font seuls	avec aide/simulation ne font pas
Se repère dans le temps (va à un RV)	29	3	1		
Se rend seul dans un lieu connu	28	5	1	27	3
Se rend seul dans un lieu inconnu	13	19	1	15	15
Se repère parmi les jours de la semaine				30	0
Se repère sur un calendrier				5	25

8) Procédure coffre-fort du Tempo

COFFRE TEMPO Bureau travailleurs sociaux 1^{er} étage	Avril 2015 MAJ 20/12/2017
--	------------------------------

L'accès au coffre situé dans le bureau du 1^{er} étage du TEMPO est limité.

Le code, programmé par le chef de service, pourra être modifié autant de fois que nécessaire.

Seuls ont connaissance de la combinaison :

- ✓ Le chef de service
- ✓ Les travailleurs sociaux du TEMPO désigné et listé par le chef de service

Il ne peut être déposé dans ce coffre que :

- ✓ De l'argent qui transite, *de façon hebdomadaire*, pour un résidant (à hauteur de 50 € maximum par résidant)
- ✓ Des règlements correspondants à des participations aux activités du CHAVY (chèque ou espèces)

Des objets dangereux (couteau.....) et cigarettes peuvent être stockés **provisoirement** dans ce coffre.

Une pochette à fermeture glissière sera ouverte au nom de chaque résidant.

A l'intérieur figurera une fiche (cf. annexe) sur laquelle devra figurer la date de chaque entrée/sortie, le montant et le nom/signature de l'éducateur effectuant l'opération.

Une pochette "autre" sera destinée aux participations des activités, avec le même principe de fiche à remplir.

Le 1^{er} mardi de chaque mois, un travailleur social vérifiera le contenu de chaque pochette en présence de la comptable.

Les fiches résidants qui seront remplies en totalité, devront être remise sans délai au chef de service dès la dernière opération inscrite.

Fonctionnement du coffre

Si le voyant rouge clignote 2 fois après avoir appuyé sur la touche ON, prévenir le cadre d'astreinte car la pile devra être changée.

9) LEXIQUE

ADAPT	Association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées
AES	Accompagnants Educatifs et Sociaux
APAJH	Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés
ATPA	Association pour Travail Professionnel Adapté
ASG	Agent des Services Généraux
CAF	Caisse d'Allocations Familiales
CATTP	Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel
CASF	Code de l'Action Sociale et des Familles
CADPH	Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale
CESF	Conseiller en Economie Sociale Familiale
CHAVY	Centre d'Hébergement et d'Accompagnement du Val d'Yerres
CITL	Centre d'Intégration par le Travail et le Loisirs
CMP	Centre Médico-Psychologique
CPF	Compte Personnel de Formation
CVS	Conseil de la Vie Sociale
DIPC	Document Individuel de la Prise en Charge
ERP	Espace de Réflexion Partagée
ESAT	Etablissement et Service d'Aide par le Travail
FAM	Foyer d'Accueil Médicalisé
FBM	Fonds Mutualisés de Branche
HAS	Haute Autorité de Santé
HLM	Habitation à Loyer Modéré
IME	Institut Médico-Educatif
LOCOP	Logements Collectifs Provisoire
MAS	Maison d'Accueil Spécialisée
MDPH	Maison Départementale des Personnes Handicapées
MDS	Maison Départementale des Solidarités
OPCO	Opérateur de compétences

PMI	Protection Maternelle Infantile
RE	Réunion d'Equipe
SAMSAH	Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés
SAIS	Service d'intégration et d'accompagnement en Appartement
SAS	Service d'Accompagnement Social
SEES	Section d'Education et d'Enseignement Spécialisé
SESSD	Service d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile
SIDVA	Service d'Intégration pour Déficients Visuels et Aveugles
SIPFPro	Section d'Initiation et de Première Formation Professionnelle
SNCF	Société Nationale des Chemins de fer Français
TISF	Technicien d'Intervention Sociale et Familiale
VAD	Visite A Domicile

Ce projet d'établissement a été présenté et validé par

Le bureau de l'Association ALTÉRITÉ

Le 2 février 2022